

Commune de Cestas

Rapport Annuel du Déléguataire 2010 Service de l'Assainissement



Commune de Cestas

Synthèse du Rapport Annuel du Délégué 2010

Dans le cadre de ce contrat, VEOLIA Eau assure 3 missions essentielles :

- Collecter et dépolluer les eaux usées et contribuer à la protection de l'environnement ;
- Préparer l'avenir en garantissant la bonne gestion du service et de ses équipements ;
- Répondre aux attentes des clients (informations, demandes d'intervention ...).

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2010

Habitants desservis	17 081
Clients	6 869
Installation (s) de dépollution	1
Capacité de dépollution (EH)	21 000
Postes de relèvement et refoulement	52
Grilles et Avaloirs	1 334
Déversoirs d'orage	s. o.
Longueur de réseau (km)	217
Longueur de canalisation curée	12 867 ml
Désobstructions sur réseau	103
Volume Arrivant (m ³)	1 065 730
Volume Traité (m ³)	1 064 265
Assiette totale de la Redevance (m ³)	945 289
Taux de conformité des rejets (%)	79,2

LES COMMUNES ASSAINIES

CESTAS

Inspections : 13 interventions d'inspection télévisées ont été faites en 2010 sur 2141 ml de collecteur.

Points noirs sur le réseau : Un point noir est référencé comme tel quand il nécessite au moins 2 interventions de curage dans une année. Dans l'exercice, il en a été dénombré 6.

Suite à une analyse des points noirs faite en 2009, une procédure de curages préventifs réguliers a été mise en place, afin de limiter les interventions. Certains font l'objet d'une surveillance spécifique.

Les eaux parasites : Elles font l'objet d'un suivi. Une importante campagne de recherche des eaux parasites se poursuit depuis 2005.

En 2010, le délégué a effectué 1 campagne de tests à la fumée sur 5575 ml de collecteur.

Les postes de refoulement : Le service « eaux usées » de la commune comprend actuellement 52 postes de refoulement, dont 51 sur le réseau et 1 en tête de station d'épuration. Sur l'ensemble des postes, le délégué a remplacé 11 pompes de refoulement en 2010.

Le poste Pinède : Ce poste ne possède qu'une seule pompe. De plus, il est dépourvu de système de télésurveillance. Suite à des pannes successives et non détectées à temps, des débordements ont eu lieu chez un riverain (22 allée des gemmeurs). L'installation d'un système de télésurveillance serait souhaitable. Le délégué a effectué en 2010 le renouvellement de l'armoire électrique de commande.

La station d'épuration :

Les travaux sur les prétraitements financés par la commune et réalisés en 2010 et 2011 permettront d'améliorer le fonctionnement de l'installation :

- Installation d'un dégrilleur en amont du poste d'entrée
- Mise en conformité du poste d'entrée
- Mise en place d'un ouvrage de traitement des graisses
- Modification et amélioration de la gestion hydraulique des effluents
- Amélioration de l'instrumentation
- Création d'un poste « eaux industrielles »
- Réfection complète des équipements électriques

Traitement de l'H₂S : Sur l'ensemble du service, 8 postes sont équipés d'un traitement de l'H₂S. L'installation d'un système de traitement est nécessaire sur les postes de la « Tuillerie de Bellevue » et de « l'Ajoncière ».

La présence d'H₂S, avant la mise en place du traitement dans le secteur du « Ribeyrot », a provoqué un effondrement du collecteur EU.

La maîtrise de la protection de l'environnement

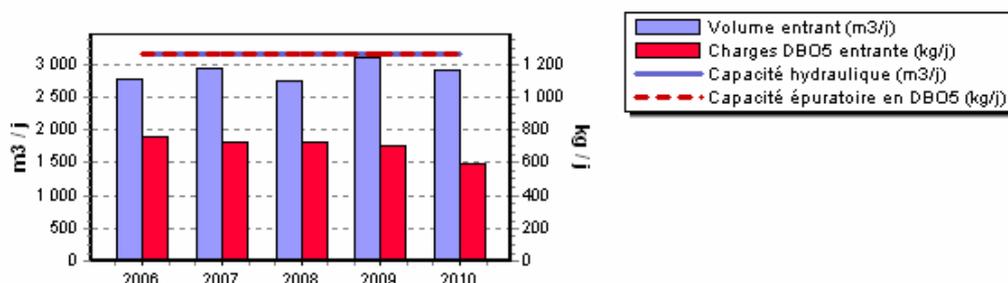
Description de la filière et des installations

Le patrimoine du service est doté de :

- 137 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées et 80 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux pluviales
- 52 postes de relèvement
- 1 installation de dépollution d'une capacité totale de 21 000 équivalents-habitants
- 6 620 branchements eaux usées dont 5 branchements neufs

Résultats des Analyses Qualité de l'Assainissement

ST 01 - MANO	Bilans disponibles	Charge entrante (kg/j)	Charge en sortie (Kg/j)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l) (1)
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	24	1 613	179,3	89	60,6
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	14	594	27,0	95	8,9
Matières En Suspension (MES)	24	714	53,5	93	17,3
Azote Kjeldahl (NK)	14	205,6	30,3	85	9,6
Azote (NGL)	14	276,1	59,6	78	19,6
Phosphore total (Pt)	14	27,3	12,0	56	4,2



Destination des boues

ST 01 - MANO	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Compostage	1 865	248,6	13 %	96 %
Usine d'épuration	75	0,3	0 %	4 %
Total	1 940	248,9	13 %	100 %

Le total de boues évacuées hors réactif est de 248,6 tonnes de matières sèches

La collecte des effluents

Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]	87,0 %
Nombre d'autorisations spécifiques de déversement [D202.0]	2
Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	100
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	100
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [P203.0]	248,9 t MS
Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3]	100 %

Les [numéros] renvoient à la référence de l'indicateur donnée par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

La gestion du patrimoine

🕒 Renouvellement en garantie fonctionnelle

Mano	Turbine d'aération n°2 ; Motoréducteur du dégrilleur ; Démarreur progressif turbine d'aération n°4 ; Sous-disjoncteur 1 400A ; Automate (partiel) ; Toile presse à boues ; Pompe liqueur mixte n°1 ; Sonde piezo du PR entrée
Bellevue	Pompe n°1
Gardillots	Sonde US
Village de Monsalut	Régulateurs de niveau ; Barres de guidage
Codec	Régulateurs de niveau
L'Ajoncière	Barres de guidage
Mimaut	Barres de guidage ; Pompes n°1 & 2 ; Sonde US
Cassini-Peyre	Barres de guidage
Pinede	Pompe n°1
Tuillerie de Bellevue	Pompe n°1
Bois du Chevreuil	Plaques de couverture
Les Sylphides	Pompe n°1
Jean Moulin Ecoles	Pompe n°2
Bidaou	Plaques de couverture en composit
Pinède	Armoire électrique
ZA Auguste	Pompes n°1 & 2

🕒 Travaux d'entretien

Réseau	Renouvellement de 1 branchement particulier DN 125
Réseau	14 opérations d'inspection télévisée sur 2321 ml de collecteur EU & EP
Réseau	1 campagne de tests à la fumée sur 5575 ml de collecteur
Réseau	Mise à niveau de 1 tampon de regard
Réseau EU	58 interventions de curage sur 10.997 ml de collecteur
Réseau EU	Interventions de désobstruction sur 51 branchements particuliers
Réseau EP	17 interventions de curage sur 3.220 ml de collecteur
Réseau EP	Interventions de curage sur 192 bouches d'égout
Ens. des stations	184 interventions de curage

🕒 Travaux de réparation

Ens. des stations	65 interventions de dépannage et de réparation
--------------------------	------------------------------------------------

🕒 Travaux d'entretien financement collectivité

Réseau	Mise à niveau de 86 tampons de regard
---------------	---------------------------------------

🕒 Travaux neufs financés par Le délégataire

	Néant
--	-------

La gestion du patrimoine

Autres données

Nombre de branchements eaux usées/unitaires	6 620
Nombre de branchements eaux pluviales	0
Nombre de branchements neufs	5
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau [P252.2]	4,39(u/100km)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte [P202.2]	40
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées [P253.2]	0%

Le service à la clientèle

Accueil Clientèle

VEOLIA Eau offre aux clients du service la possibilité de pouvoir effectuer toutes leurs démarches sans se déplacer, qu'il s'agisse :



- d'une demande d'abonnement, de branchement ou de prélèvement automatique
- de la résiliation de leur contrat
- d'une prise de rendez-vous avec ses techniciens et également pour signaler toute intervention urgente (fuite, ruptures de canalisation)



Ce service fonctionne 24h/24 et 7j/7.

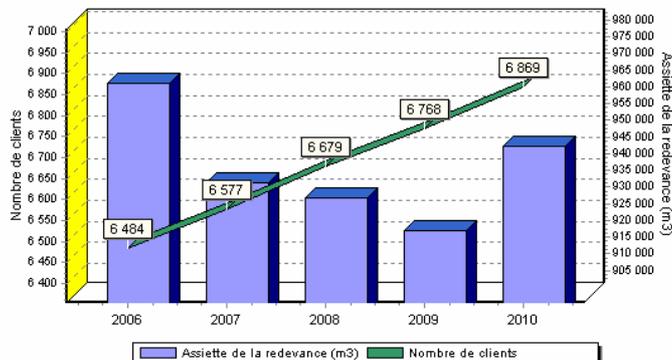
Et sur Internet : www.service-client.veoliaeau.fr

Autres données clientèles

Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Mesure statistique sur le périmètre du service
Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Oui
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui
Obtention de la certification ISO 9001	Certification obtenue par l'exploitant
Obtention de la certification ISO 14 001 (usine de dépollution)	Non
Obtention de la certification ISO 14 001 (réseau)	Non
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	0,14 %
Taux de réclamations [P258.1]	0,00 u/1000 abonnés
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	0,00 u/1000 habitants
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité [P207.0]	133,52

Evolution Clients et Assiette de la Redevance

Evolution du nombre de clients et de l'assiette de la redevance



Prix du service d'assainissement [D204.0]

Prix de l'assainissement par m³ TTC pour 120 m³

1,02 Euro / m³

📍 Lieux d'accueil Clientèle

<p>LE CENTRE D'EXPLOITATION ARCACHON</p> <p>19 bis, Rue Georges MERAN 33311 ARCACHON Cedex</p> <p><i>Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 - 12h 00 & 13h30 - 16h 00</i></p> <p>Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7</p> <p>☎ 0 811 902 903</p>	<p>SERVICE GIRONDE CESTAS</p> <p>Place Haïtza 33610 CESTAS</p> <p><i>Ouvert au public du lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00</i></p> <p>Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7</p> <p>☎ 0 811 902 903</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

🌐 www.service-client.veoliaeau.fr

The screenshot shows the Veolia Eau website interface. At the top, there is a search bar and a 'Mon.com' link. The main navigation area includes 'L'eau dans votre ville', 'Votre Espace Client', 'A la Découverte De l'Eau', and 'Vos Questions'. Below this, there are several service categories: 'Accédez aux informations sur l'eau dans votre ville', 'Code postal / Commune' search, ' Vos installations privées', 'La qualité de votre eau', 'Le prix dans votre commune', 'Maufacturedeau.fr', 'Veolia Eau à votre service', and 'Le Livre de l'Eau'. Each category has a brief description and a corresponding icon or image.

PREAMBULE

Le présent rapport annuel est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales codifiant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 dite « loi Mazeaud ».

Il comporte également un certain nombre d'indicateurs utiles à votre Collectivité pour la production du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Il ne nous appartient toutefois pas de publier directement ces indicateurs sans demande explicite et contrôle préalable de votre part : il convient donc de contractualiser par avenant le rôle demandé à ce titre à votre délégataire.

Au-delà des informations techniques et financières sur votre service, ce document nous donne l'occasion de mettre en lumière certains faits majeurs de l'année 2010.

En juillet, a été votée la loi « Grenelle II » de mise en œuvre de la loi d'orientation Grenelle I de 2009. Elle vise en particulier à réduire les pertes en réseau, valoriser les eaux pluviales, promouvoir l'agriculture biologique sur les aires de captage, accélérer l'atteinte du bon état écologique des eaux, ... Sur votre service, pour répondre à ces nouvelles exigences, VEOLIA Eau mobilise ses équipes et sa capacité d'innovation (aide à la gestion patrimoniale, bonnes pratiques pour la protection des captages signées avec les Chambres d'Agriculture, solutions pluviales adaptées localement,...)

En septembre, le droit à l'eau a été officiellement reconnu par les Nations Unies. Pour assurer à tous une eau potable, disponible et à un coût abordable, les pouvoirs publics peuvent s'adresser à des opérateurs privés, publics ou des ONG. Sur votre service, VEOLIA Eau agit concrètement, chaque jour, en apportant des solutions personnalisées (chèques eau, conventions Veolia – FSL, correspondants « Solidarité » dans nos agences..).

En décembre, VEOLIA Eau a reçu le Label Diversité qui récompense son engagement concret en faveur de l'égalité des chances, de la promotion de la diversité et de la prévention des discriminations. Cet engagement est décliné localement sur chacun de vos services, sur votre service, conformément à notre politique de développement durable.

TABLE DES MATIERES

Chapitre I. Le Service	11
I.1. Présentation du service	11
I.1.1. Objet du service	11
I.1.2. Constitution du Service	11
I.1.3. Synoptique du service.....	13
I.2. La vie du service en 2010	14
I.2.1. L'activité clientèle ◀	14
I.2.2. L'exploitation et la maintenance	15
I.2.3. Les travaux de maintenance et de renouvellement ◀	15
I.2.4. Les travaux neufs.....	17
I.3. Le prix du service ◀	18
I.3.1. La tarification.....	18
I.3.2. Le prix du service.....	18
I.4. Le contrat	19
I.4.1. L'historique de la délégation	19
I.4.2. Les engagements vis-à-vis de tiers	19
Chapitre II. La qualité du service à l'utilisateur	20
II.1. La continuité du service	20
II.2. La satisfaction des usagers	20
II.2.1. Notre ambition : toujours plus à l'écoute des usagers.....	20
II.2.2. Nos engagements de qualité de service.....	23
II.3. L'accès au service	24
Chapitre III. La performance environnementale	25
III.1. La collecte des effluents	25
III.2. La dépollution	26
III.2.1. Conformité réglementaire	26
III.2.2. Performance des usines de dépollution.....	27
III.3. La maîtrise des impacts de l'exploitation	31
III.3.1. Bilan énergie	31
III.3.2. Bilan réactifs de traitement	31
III.3.3. Optimisation des déplacements.....	31
III.3.4. Gestion des déchets	32
III.4. La certification "environnementale"	32
Chapitre IV. La gestion financière et patrimoniale	33
IV.1. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)	33
IV.1.1. Le CARE ◀	33
IV.1.2. Etat détaillé des produits ◀	34
IV.1.3. Etat des reversements de surtaxe	35
IV.1.4. Etat des attestations de TVA	35
IV.2. Le patrimoine du service	36
IV.2.1. Variation du patrimoine immobilier	36
IV.2.2. Inventaire des biens (résumé) ◀	36
IV.2.3. Inventaire des biens (détaillé).....	38
IV.2.4. Situation des biens ◀	97
IV.2.5. Gestion durable du patrimoine ◀	101
IV.3. Les investissements et le renouvellement ◀	102
IV.3.1. Programme contractuel d'investissements ◀	102
IV.3.2. Programme contractuel de renouvellement.....	102

IV.3.3.	Les autres dépenses de renouvellement.....	102
IV.4.	Les engagements à incidences financières	102
IV.4.1.	Flux financiers de fin de contrat.....	103
IV.4.2.	Dispositions applicables au personnel.....	103
Chapitre V.	Les Annexes.....	106
V.1.	Le glossaire.....	106
V.2.	Le délégataire.....	109
V.2.1.	VEOLIA Eau Sud-Ouest	110
V.2.2.	Centre d'Exploitation.....	111
V.2.3.	Les fonctions support.....	112
V.2.4.	Le système de management de la Qualité	113
V.2.5.	Hygiène-sécurité-conditions de travail.....	114
V.2.6.	Diversité	114
V.3.	Les nouveaux textes de référence	114
V.3.1.	L'assainissement dans la loi Grenelle 2	114
V.3.2.	Gestion des services publics locaux.....	115
V.3.3.	Eaux usées et Milieux.....	117
V.3.4.	Autres textes réglementaires	118
V.4.	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation	119
V.4.1.	Les modalités d'établissement du CARE.....	119
V.4.2.	Avis des Commissaires aux Comptes	125
V.5.	Données détaillées	126
V.5.1.	Liste des conventions spéciales de déversement (CSD)	126
V.5.2.	Liste des autorisations spécifiques de déversement (ASD)	126
V.5.3.	Liste des poste de relèvement certifié ISO 14001 ou en cours	126
V.5.4.	Données de synthèse par commune	127
V.5.5.	Les factures-type ◀	128
V.5.6.	Le bilan énergétique détaillé par installation.....	129
V.5.7.	Le bilan de conformité détaillé par usine	139

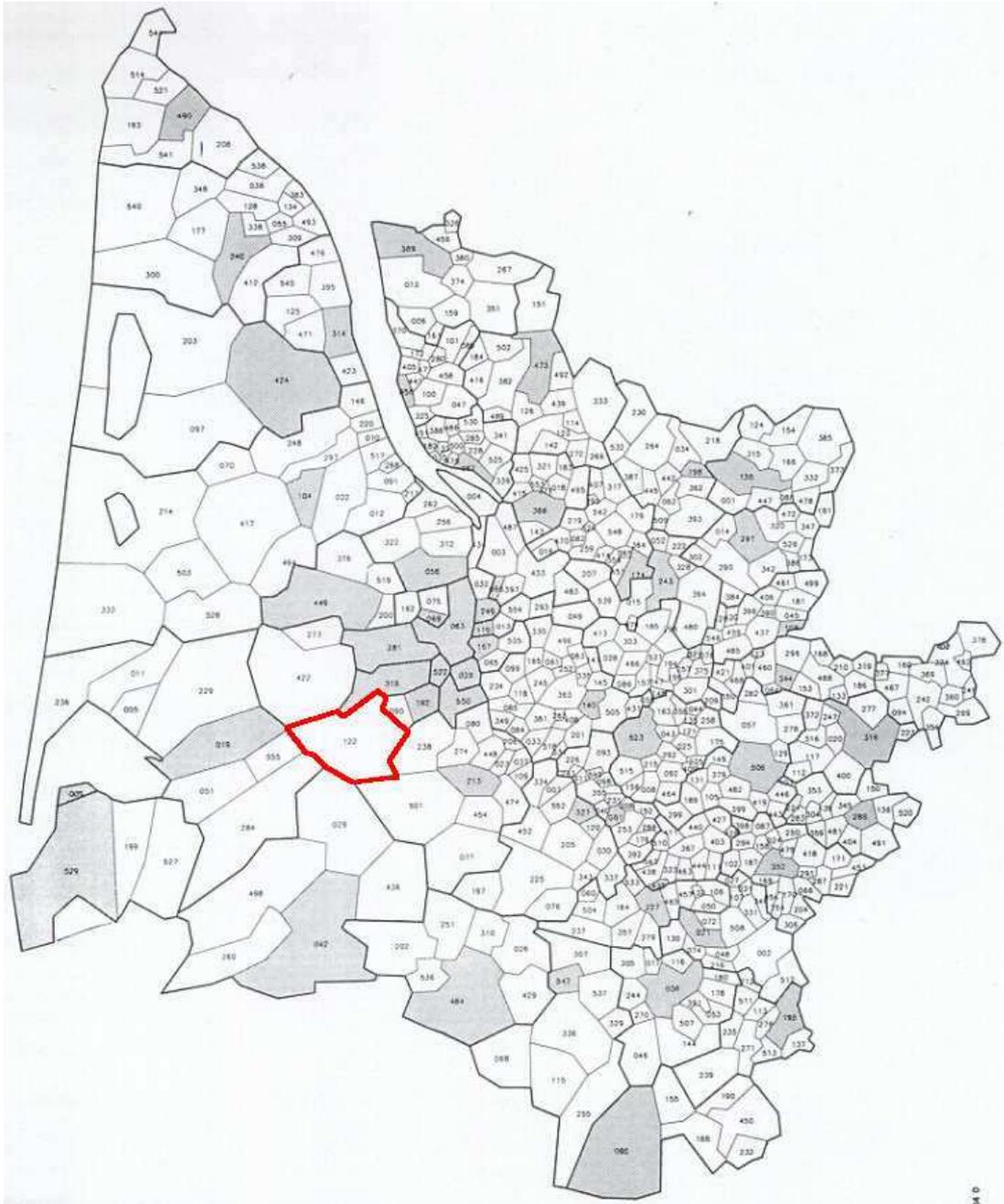
Le symbole « ◀ » repère les contenus concernant le rapport du Maire.

Chapitre I. Le Service

I.1. Présentation du service

I.1.1. Objet du service

Le service délégué est le service public d'assainissement de la commune de Cestas.



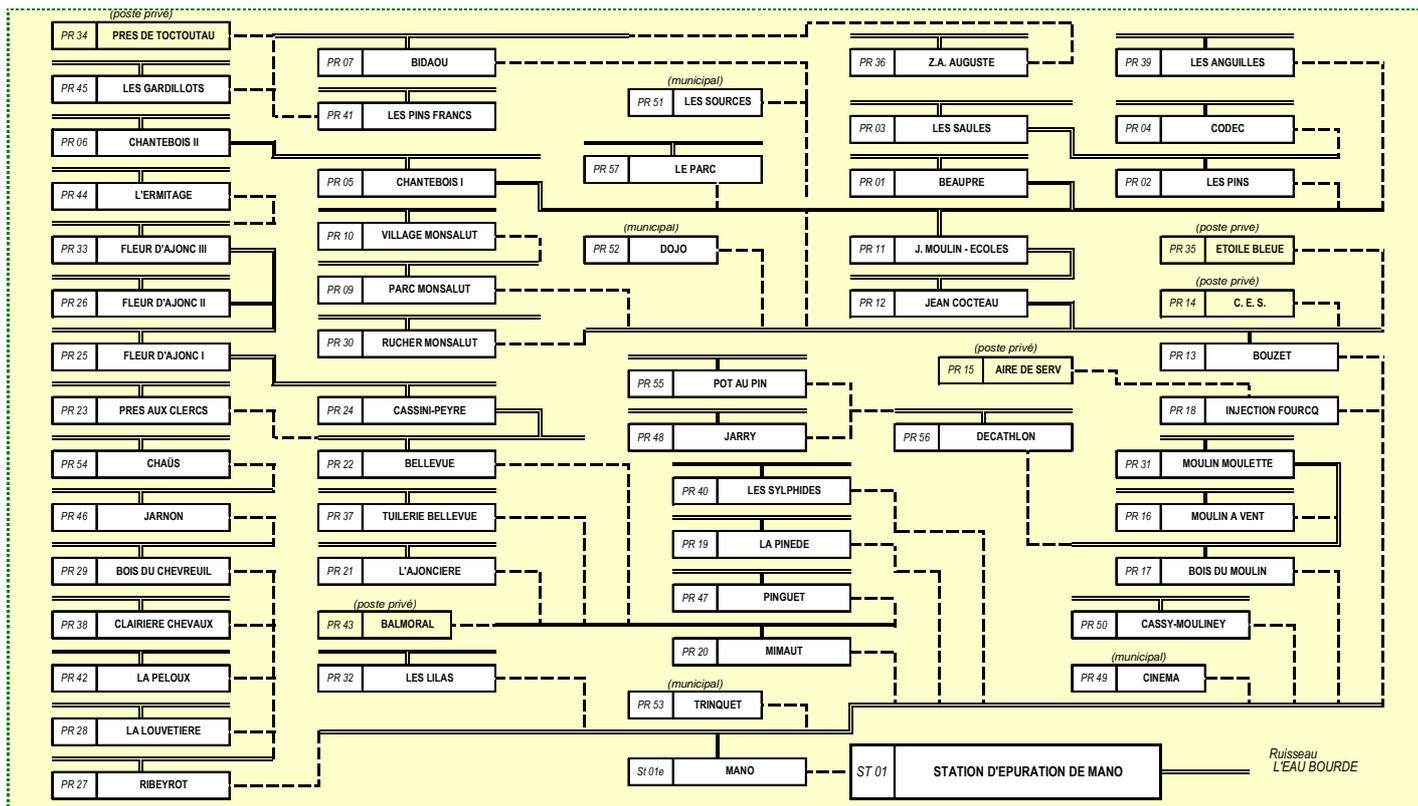
I.1.2. Constitution du Service

Les installations de collecte et de traitement du service sont les suivantes :

INSTALLATIONS AFFERMÉES			POSTE RELEVEMENT EU	STATION DE VIDE EU	STATION EPURATION EU	LAGUNE EPURATION EU	POSTE RELEVEMENT ET	LAGUNE INFILTRATION ET	AIRE STOCKAGE BOUES
N° interne	COMMUNE	NOM							

St 01	CESTAS	MANO	1		1				
Pr 01	CESTAS	BEAUPRE	1						
Pr 02	CESTAS	LES PINS	1						
Pr 03	CESTAS	LES SAULES	1						
Pr 04	CESTAS	CODEC	1						
Pr 05	CESTAS	CHANTEBOIS 1	1						
Pr 06	CESTAS	CHANTEBOIS 2	1						
Pr 07	CESTAS	BIDAOU	1						
Pr 09	CESTAS	PARC DE MONSALUT	1						
Pr 10	CESTAS	VILLAGE DE MONSALUT	1						
Pr 11	CESTAS	JEAN MOULIN-ECOLES	1						
Pr 12	CESTAS	JEAN COCTEAU	1						
Pr 13	CESTAS	BOUZET	1						
Pr 16	CESTAS	MOULIN A VENT	1						
Pr 17	CESTAS	BOIS DU MOULIN	1						
Pr 18	CESTAS	INJECTION FOURCQ	1						
Pr 19	CESTAS	LA PINEDE	1						
Pr 20	CESTAS	MIMAUT	1						
Pr 21	CESTAS	L'AJONCIERE	1						
Pr 22	CESTAS	BELLEVUE	1						
Pr 23	CESTAS	PRE AUX CLERCS	1						
Pr 24	CESTAS	CASSINI-PEYRE	1						
Pr 25	CESTAS	FLEUR D'AJONC 1	1						
Pr 26	CESTAS	FLEUR D'AJONC 2	1						
Pr 27	CESTAS	RIBEYROT	1						
Pr 28	CESTAS	LA LOUVETIERE	1						
Pr 29	CESTAS	BOIS DU CHEVREUIL	1						
Pr 30	CESTAS	RUCHER DE MONSALUT	1						
Pr 31	CESTAS	MOULIN MOULETTE	1						
Pr 32	CESTAS	LES LILAS	1						
Pr 33	CESTAS	FLEUR D'AJONC 3	1						
Pr 36	CESTAS	Z.A. AUGUSTE	1						
Pr 37	CESTAS	TUILLERIE BELLEVUE	1						
Pr 38	CESTAS	CLAIRIERE CHEVAUX	1						
Pr 39	CESTAS	LES ANGUILLES	1						
Pr 40	CESTAS	LES SYLPHIDES	1						
Pr 41	CESTAS	LES PINS FRANCS	1						
Pr 42	CESTAS	LA PELOUX	1						
Pr 44	CESTAS	L'ERMITAGE	1						
Pr 45	CESTAS	LES GARDILLOTS	1						
Pr 46	CESTAS	JARNON	1						
Pr 47	CESTAS	PINGUET	1						
Pr 48	CESTAS	JARRY	1						
Pr 49	CESTAS	CINEMA	1						
Pr 50	CESTAS	CASSY-MOULINEY	1						
Pr 51	CESTAS	LES SOURCES	1						
Pr 52	CESTAS	DOJO	1						
Pr 53	CESTAS	TRINQUET	1						
Pr 54	CESTAS	CHAÛS	1						
Pr 55	CESTAS	POT AU PIN	1						
Pr 56	CESTAS	DECATHLON	1						
Pr 57	CESTAS	LE PARC	1						
		Stations nbre	52	52	0	1	0	0	0

I.1.3. Synoptique du service



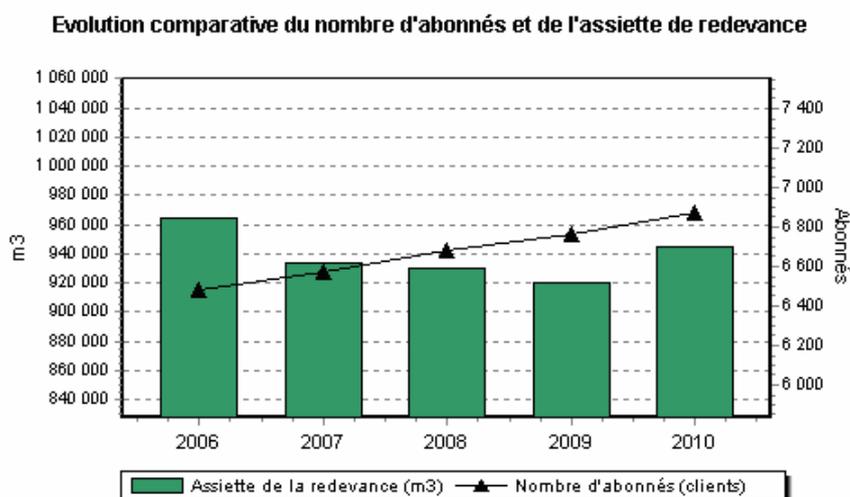
I.2. La vie du service en 2010

I.2.1. L'activité clientèle ◀

Le nombre d'abonnés desservis (clients), le volume de l'assiette de la redevance et la population desservie du service d'assainissement collectif [D 201.0] au 31 décembre figurent au tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	6 484	6 577	6 679	6 768	6 869	1,5%
Abonnés sur le périmètre du service	6 483	6 576	6 678	6 767	6 865	1,4%
Autres services (réception d'effluent)	1	1	1	1	4	300,0%
Assiette de la redevance (m3)	964 029	934 098	929 750	919 842	945 289	2,8%
Effluent collecté sur le périmètre du service	929 623	933 816	903 416	893 053	919 496	3,0%
Autres services (réception d'effluent)	34 406	282	26 334	26 789	25 793	-3,7%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 927	17 170	17 170	17 083	17 081	-0,0%

La base de calcul du nombre d'habitants desservi a été adaptée conformément au décret n°2008-1477 du 30/12/2008 à partir de l'exercice 2009. Les variations de cet indicateur entre 2008 et 2009 peuvent en partie être expliquées par ce changement de méthode.



L'assiette de la redevance correspondant à la réception d'effluent en provenance d'autres services se détaille de la façon suivante :

	2006	2007	2008	2009	2010
Assiette de la redevance réception d'effluent autres services (m3)	34 406	282	26 334	26 789	25 793
Réception Effluents Domestiques à Pessac	34 406	282	26 334	26 789	25 793

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle de l'exercice et leur évolution sur les dernières années sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	221	282	239	162	103	-36,4%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	381	472	440	442	495	12,0%
Taux de mutation	5,9 %	7,2 %	6,6 %	6,6 %	7,3 %	10,6%

Les indicateurs liés à l'écoute et à la satisfaction des clients figurent au paragraphe « II.2 La satisfaction des usagers » ci après. Le taux de desserte est visé au paragraphe « III.1 La collecte des effluents ».

I.2.2. L'exploitation et la maintenance

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis avec la Collectivité, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent de l'optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement ; pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service.

Les principales interventions de maintenance et de renouvellement sont décrites ci après :

I.2.3. Les travaux de maintenance et de renouvellement ◀

Renouvellement en garantie fonctionnelle

Mano	<i>Turbine d'aération n°2</i>
Mano	<i>Motoréducteur du dégrilleur</i>
Mano	<i>Démarrateur progressif turbine d'aération n°4</i>
Mano	<i>Sous-disjoncteur 1 – 400A</i>
Mano	<i>Automate (partiel)</i>
Mano	<i>Toile presse à boues</i>
Mano PR Liqueur mixte	<i>Pompe liqueur mixte n°1</i>
Mano PR Entrée	<i>Sonde piezo</i>
Bellevue	<i>Pompe n°1</i>
Gardillots	<i>Sonde US</i>
Mimaut	<i>Sonde US</i>
Village de Monsalut	<i>Régulateurs de niveau</i>
Codec	<i>Régulateurs de niveau</i>
L'Ajoncière	<i>Barres de guidage</i>
Village de Monsalut	<i>Barres de guidage</i>
Mimaut	<i>Barres de guidage</i>
Cassini-Peyre	<i>Barres de guidage</i>
Pinede	<i>Pompe n°1</i>
Tuillerie de Bellevue	<i>Pompe n°1</i>
Bois du Chevreuil	<i>Plaques de couverture</i>
Les Sylphides	<i>Pompe n°1</i>
Mimaut	<i>Pompe n°1</i>
Mimaut	<i>Pompe n°2</i>

Jean Moulin Ecoles	<i>Pompe n°2</i>
Bidaou	<i>Plaques de couverture en composit</i>
Pinède	<i>Armoire électrique</i>
ZA Auguste	<i>Pompe n°1</i>
ZA Auguste	<i>Pompe n°2</i>

Travaux d'entretien

Réseau	<i>Renouvellement de 1 branchement particulier DN 125</i>
Réseau	<i>13 opérations d'inspection télévisée sur 2141 ml de collecteur eaux usées</i>
Réseau	<i>1 opération d'inspection télévisée sur 180 ml de collecteur eaux pluviales</i>
Réseau	<i>1 campagne de tests à la fumée sur 5575 ml de collecteur</i>
Réseau	<i>Mise à niveau de 1 tampon de regard</i>
Réseau EU	<i>15 interventions de curage préventif sur 10.567 ml de collecteur</i>
Réseau EU	<i>43 interventions de curage accidentel sur 430 ml de collecteur</i>
Réseau EU	<i>Interventions de curage sur 132 regards de visite</i>
Réseau EU	<i>Interventions de désobstruction sur 51 branchements particuliers</i>
Réseau EP	<i>8 interventions de curage préventif sur 2.300 ml de collecteur</i>
Réseau EP	<i>9 interventions de curage accidentel sur 920 ml de collecteur</i>
Réseau EP	<i>Interventions de curage sur 64 regards de visite</i>
Réseau EP	<i>Interventions de curage sur 192 bouches d'égout</i>
Ens. des stations	<i>163 interventions de curage préventif</i>
Ens. des stations	<i>21 interventions de curage accidentel</i>

Travaux de réparation

Ens. des stations	<i>65 interventions de dépannage et de réparation</i>
--------------------------	-------------------------------------------------------

Travaux financement collectivité

Réseau	<i>Mise à niveau de 86 tampons de regard</i>
---------------	----------------------------------------------

Récapitulatif réseaux et branchements

Durant l'exercice les interventions suivantes ont été réalisées :

Interventions curatives	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	338	482	466	230	124	-46,1%
sur branchements	169	98	132	68	51	-25,0%
sur canalisations	20	184	107	94	52	-44,7%
sur accessoires	149	200	227	68	21	-69,1%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	78	16	48	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	860	4 730	1 360	2 850	1 350	-52,6%

Interventions de curage préventif	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	182	177	321	207	510	146,4%
sur branchements	0	0	0	0	0	0%
sur canalisations	36	42	49	17	23	35,3%
sur accessoires	146	135	272	190	487	156,3%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	78	69	48	82	192	134,1%
Longueur de canalisation curée (ml)	7 022	10 415	5 680	6 200	12 867	107,5%

Interventions d'inspection et de contrôle	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	0	180	190	700	2 321	231,6%
Tests à la fumée (u)	0	0	0	0	5 575	100%
Tests à l'eau (ml)	0	300	0	1 200	0	-100,0%

I.2.4. Les travaux neufs

La présente rubrique décrit les travaux de premier établissement réalisés dans l'exercice par le délégataire et ceux, le cas échéant, réalisés par la Collectivité et mis à disposition du délégataire. La présentation financière concernant la première catégorie est fournie dans le Chapitre IV.

Travaux financés par Le délégataire

	<i>Néant</i>
--	--------------

Réseaux et branchements

Au cours de l'exercice, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés. L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	191,4	196,4	206,5	211,4	217,1	2,7%
Canalisations gravitaires (ml)	170 007	175 008	185 035	189 983	193 621	1,9%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	100 034	105 035	105 035	109 983	113 135	2,9%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	69 973	69 973	80 000	80 000	80 486	0,6%
Canalisations de refoulement (ml)	21 425	21 425	21 425	21 425	23 451	9,5%
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	21 375	21 375	21 375	21 375	23 401	9,5%
<i>dont unitaires</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	50	50	50	50	50	0,0%
Branchements	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	6 443	6 594	6 605	6 615	6 620	0,1%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs					0	

I.3. Le prix du service ◀

I.3.1. La tarification

La collectivité fixe les éléments de tarification du service, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des agences de l'eau et de l'Etat.

Le service d'assainissement collectif est facturé par l'intermédiaire de la facture d'eau, sauf en l'absence d'abonnement au service d'eau.

I.3.2. Le prix du service

A titre indicatif sur la commune de CESTAS l'évolution du prix du service de l'assainissement collectif [D204.0] (redevances comprises, mais hors eau) par m³ et pour 120 m³, au premier janvier est la suivante :

CESTAS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2011	Montant Au 01/01/2010	Montant Au 01/01/2011	N/N-1
Part délégataire			75,99	77,13	1,50%
Abonnement			11,50	11,66	1,39%
Consommation	120	0,5456	64,49	65,47	1,52%
Part collectivité(s)			15,60	15,60	0,00%
Consommation	120	0,1300	15,60	15,60	0,00%
Organismes publics			20,88	23,52	12,64%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1960	20,88	23,52	12,64%
Total € HT			112,47	116,25	3,36%
TVA			6,19	6,39	3,23%
Total TTC			118,66	122,64	3,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			0,99	1,02	3,03%

I.4. Le contrat

La Collectivité a confié à « VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux » la gestion de son service d'assainissement. VE-CGE s'engage à exercer cette mission dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.4.1. L'historique de la délégation

Le service a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 01/04/2003

Ce contrat a été adapté par les avenants suivants :

Avenant		Date d'effet	Commentaire
2	Avenant N°02	01/06/2009	actant la révision de la rémunération pour la prise en charge de 3 postes de relèvement + frais de traitement (H2S) + dératissage. Substitution indices contractualisée.
1	Avenant n°01	26/08/2004	Révision de la rémunération pour tenir compte de l'intégration des nouveaux ouvrages financés par la collectivité, et mise en place pour le traitement contre l'H2S.

Les avenant(s) de l'année 2010

Avenant		Date d'effet	Commentaire
néant			

I.4.2. Les engagements vis-à-vis de tiers

Par convention spécifique au titre de ce contrat, VE-CGE assume les engagements suivants :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
réception effluent	Entreprise PIQUET	CSD tripartite entre l'Entreprise PIQUET, VE CGE et la commune de CESTAS
réception effluent	LANGLOIS CHIMIE	CSD tripartite entre la Sté LANGLOIS CHIMIE, CE CGE et CESTAS
réception effluent	Pessac (CU Bordeaux)	Réception Effluents Domestiques à Pessac
réception effluent	STRYKER SPINE SAS	CSD tripartite entre la Sté STRYKER SPINE SAS, VE CGE et la commune de CESTAS

Chapitre II. La qualité du service à l'utilisateur

II.1. La continuité du service

Un facteur important de satisfaction de nos clients réside dans le simple fait de disposer d'un réseau en mesure d'évacuer leurs effluents en permanence et avec un maximum de fiabilité.

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P 251.1] et le taux de curage curatif ci-dessous mesurent cette continuité :

	2009	2010
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour 1000 habitants)	0,29	0,00
Nombre de débordements	5	0
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	17 083	17 081

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de curage curatif pour 1000 abonnés	29,15	42,88	35,78	23,94	14,99
Nombre de désobstructions sur branchements et canalisations	189	282	239	162	103
Nombre d'abonnés (clients) raccordés	6 484	6 577	6 679	6 768	6 869

II.2. La satisfaction des usagers

Améliorer chaque année la qualité du service est notre objectif : il exige l'écoute attentive du client, l'anticipation de ses attentes, la mesure à échéance régulière de sa satisfaction, mais aussi tous les efforts pour assurer à tous l'accès au service.

II.2.1. Notre ambition : toujours plus à l'écoute des usagers

Parce que les clients et les consommateurs sont pour nous au cœur du service, nous nous sommes engagés dans une démarche de progrès continu orientée vers 4 objectifs : **être à leur écoute, améliorer la qualité du service, faciliter l'accès à l'eau des plus démunis, garantir la sécurité sanitaire.**

Nouveaux modes de vie, attentes vers toujours plus de disponibilité, de réactivité, de technologies communicantes, de solutions innovantes : être toujours davantage à l'écoute de nos clients, c'est un challenge quotidien pour toutes nos équipes clientèle, c'est aussi adapter chaque année nos outils.

Améliorer la qualité du service est pour nous un objectif permanent. Comme notre certification ISO 9001 nous y engage, nous avons mis en place des indicateurs, des objectifs et des moyens d'action pour les atteindre ; des enquêtes permettent de mesurer régulièrement la satisfaction de nos clients et l'évolution des indicateurs nous renseigne sur l'efficacité du service rendu.

Accueillir et informer

Le Centre Service Client permet au client d'effectuer toutes ses démarches par téléphone, sans avoir à se déplacer ou à écrire.



Ce service, organisé à l'échelon régional de l'entreprise, offre de nombreux avantages :

- ◆ **disponibilité** du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h et 24h / 24 – 7j/7 en cas d'urgence
- ◆ **efficacité** du traitement des appels aux périodes de facturation ou aux heures de pointe (disponibilité des chargés de clientèle et réduction du temps d'attente),
- ◆ **sécurité** de fonctionnement apportant une garantie élevée de continuité du service, notamment dans le traitement des appels d'urgence.
- ◆ **interface permanente** entre le consommateur et les équipes sur le terrain

En 2010, pour la région Sud-Ouest :

- 331 415 appels ont été pris en charge, dont 51.75% avec un temps moyen d'attente inférieur à 15 secondes, soit en moyenne 1743 appels par jour et jusqu'à 2905 appels en pointe.

- 157 720 courriers ont été adressés aux clients.

Les lieux d'accueil

Pour les consommateurs qui préfèrent nous rencontrer, nos conseillers clientèle les accueillent aux adresses suivantes :

LE CENTRE D'EXPLOITATION GIRONDE-LANDES	
	<p>Situé à ARCACHON 19 bis, Rue Georges MERAN 33311 ARCACHON Cedex</p> <p><i>Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 - 12h 00 & 13h30 - 16h 00</i></p> <p>Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7 ☎ 0 811 902 903</p>
<p>SERVICE GIRONDE CESTAS Place Haïtza 33610 CESTAS</p> <p><i>Ouvert au public du lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00</i></p> <p>Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7 ☎ 0 811 902 903</p>	

Le site internet client « www.service-client.veoliaeau.fr »

Ce site permet à toute heure sans se déplacer et en économisant du papier :

- ◆ d'accéder en direct aux informations de sa commune : qualité de l'eau, prix du service, travaux de réparation en cours,
- ◆ de gérer son compte-client, régler sa facture, consulter l'historique de sa consommation,
- ◆ de bénéficier des différentes facilités proposées comme la mensualisation,
- ◆ de communiquer avec nos conseillers clientèle par mail.



En 2010, pour la région Sud-Ouest, nous avons reçu en moyenne 1245 e-mails par mois et 14117 factures ont été payées en ligne.

Le site donne également accès à de nombreuses informations sur l'eau en général, des conseils pour les bons usages de l'eau, des liens avec d'autres sites Son approche pédagogique du cycle et des métiers de l'eau, à travers des jeux et des animations, offre aux enfants une mine d'informations et leur permet d'apprendre en s'amusant.

Simplifier les démarches

Tous renseignements et démarches par téléphone	Centre Service Clients : 0811 902 903 (prix appel local à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 9h à 12h
Service internet client	http://www.service-client.veoliaeau.fr
Information des nouveaux clients	Envoi d'un guide pratique de bienvenue aux nouveaux abonnés avec le dossier d'abonnement
Information qualité de l'eau	Pour toute question par téléphone, réponse immédiate ou sous 24h les jours ouvrables en cas de recherche approfondie. Envoi avec la facture d'eau de la synthèse officielle DDASS annuelle
Information facture d'eau	Pour toute question écrite, réponse par courrier dans les 8 jours
Maîtrise des consommations	Avertissement par courrier après le relevé en cas de surconsommation importante Dépliants d'information sur les économies d'eau
Autres supports d'information	Nombreux dépliants d'information à disposition dans les lieux d'accueil ou sur simple demande
Alerte des consommateurs	En cas d'incident grave, service d'information par téléphone des clients concernés
Urgences	24h/24 et 7j/7 - intervention sous 2 h en zone urbaine, 4 h en zone rurale
Modalités de facturation	2 factures par an, dont 1 sur index estimé (sur index réel lorsque le compteur est équipé de télérelevé)
Modes de paiement	TIP, chèque, CB, prélèvement bancaire, mensualisation, paiement en espèces à la Poste ;
Difficultés financières	Propositions de facilités de paiement. -mise en œuvre du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du FSL.
Mise en eau	Sous 24h après souscription de l'abonnement, lorsque le branchement est existant. En cas de branchement fermé, intervention sous 24 h

Eau immédiate	Maintien en eau temporaire, lorsque la date d'entrée du nouveau client est connue
Demande de branchement neuf	Devis sous 8 jours - réalisation dans les 15 jours de l'obtention des autorisations administratives
Demande d'intervention à domicile	Respect du rendez-vous fixé dans une plage horaire de 2 heures maximum
Assurance fuite	Sous réserve de l'accord de la collectivité 10,20 € par an

Mesurer la satisfaction du client

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, Veolia Eau mesure en continu la satisfaction de la clientèle et assure un suivi des réclamations et des interruptions de service.

Mis en place sur le centre d'exploitation, un baromètre annuel réalisé par un institut de sondages indépendant analyse le niveau de satisfaction sur la palette de prestations proposées aux clients.

		2009	2010
QA1	Satisfaction globale par rapport au service d'eau	87.0 %	85.2 %
QA2	Qualité de l'eau	83.5 %	87.8 %
QA63	Informations jointes à la facture	84.3 %	82.3 %
QA23	Simplicité de mise en service d'un nouvel abonnement	92.8 %	87.5 %
QB2	Qualité de l'accueil téléphonique	81.9 %	81.8 %
QB11	Qualité de l'accueil en agence	90.2 %	92.7 %
QB16b	Satisfaction concernant le courrier reçu de Veolia Eau	94.0 %	92.2 %

Taux de réclamations

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En 2008, un nouveau dispositif d'enregistrement et de suivi conforme aux exigences de la certification ISO 9001 a été mis en place. L'évolution de l'indicateur ci-après s'explique par le changement des modalités d'enregistrement.

Le taux de réclamations [P 258.1], qui prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagements de service, a évolué comme suit :

	2008	2009	2010
Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)	0,00	0,00	0,00
Nombre de réclamations écrites	0	0	0
Nombre d'abonnés (clients) desservis	6 679	6 768	6 869

Qualité du recouvrement

La rigueur de gestion du service contribue à la satisfaction des clients. Le taux d'impayés [P 257.0] constitue un indicateur pertinent, tant pour la collectivité que pour le consommateur final.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'impayés	0,05 %	0,05 %	0,14 %	0,13 %	0,14 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)			1 002	923	2 770
Montant facturé N - 1 en € TTC			713 041	689 204	1 985 227

II.2.2. Nos engagements de qualité de service

La Charte Service Clients, des engagements contrôlés

A travers sa Charte Service Clients, VEOLIA EAU s'engage sur la qualité du service rendu à ses clients et sur sa rapidité d'intervention.

La Charte Service Clients VEOLIA EAU :

- En cas d'urgence, intervention d'un technicien après votre appel dans les 2 heures en zone urbaine, dans les 4 heures en zone rurale.
- Les rendez vous fixés avec le client sont tenus dans une plage horaire de 2 heures maximum.
- Pour toute demande de branchement neuf, envoi d'un devis dans les 8 jours après visite des lieux, et réalisation des travaux dans les 15 jours après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.

Afin de mesurer nos progrès, nous suivons attentivement ces engagements, et en cas de non-respect, nous remboursons l'équivalent en euros de 10 000 litres d'eau avec un minimum de 23 €.

II.3. L'accès au service

En partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à rechercher pour les personnes en situation de précarité, et de façon personnalisée, les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès au service. Nous proposons notamment des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) aux clients rencontrant des difficultés pour régler leur facture d'eau.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	152	131	110	98	89

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre VEOLIA EAU et le Département.

Les montants accordés [P 207.0] figurent au tableau ci après :

	2008	2009	2010
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	127,57	255,00	133,52
Assiette totale (m3)	929 750	919 842	945 289

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette.

Chapitre III. La performance environnementale

La bonne gestion des systèmes d'assainissement est un facteur clé pour la protection du milieu naturel. Chaque étape du processus est concernée : maîtrise des rejets domestiques et non domestiques dans les réseaux de collecte, performance de l'épuration y compris lors des forts événements pluvieux, valorisation des boues et des déchets de l'ensemble de la filière.

III.1. La collecte des effluents

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte, et leur surveillance étroite, sont indispensables à la bonne gestion de toute la filière en amont du système de traitement. En effet, c'est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution, par temps sec comme en épisode pluvieux, et d'identifier les rejets accidentels.

L'avancement des politiques d'assainissement collectif est mesuré par le taux de desserte.

Le taux de desserte [P 201.1] est le nombre d'abonnés (clients) desservis – au sens où le réseau existe devant l'immeuble - rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (art. R 2224-6 du CGCT). Le nombre d'abonnés (clients) desservis ou abonnés sur le périmètre du service figure au tableau suivant, permettant à la collectivité de calculer ce taux.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis sur le périmètre du service	6 483	6 576	6 678	6 767	6 865	1,4%

Qualité de la collecte

Le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte est apprécié par le nombre d'autorisations spécifiques de déversement (ASD) signées par la collectivité [D 202.0]

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de conventions de déversement	3	2	2	3	3
Nombre d'autorisations spécifiques de déversement	0	0	0	0	2

VEOLIA EAU présente ci-dessus le nombre d'autorisations et de conventions de déversement dont l'entreprise a connaissance et dont elle possède une copie. Il convient à la Collectivité de compléter le nombre d'autorisations spécifiques de déversement par celles dont le délégataire n'aurait pas connaissance.

Le tableau en annexe (chapitre « V.5.1 Liste des autorisations spécifiques de déversement ») présente la liste des autorisations spécifiques de déversement connues du délégataire.

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié [P 203.3] est du ressort de la Police de l'Eau.

Surveillance des rejets au milieu naturel

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés est détaillé comme suit :

Nombre de points de rejet	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	1
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement	13	13	13	13	13
Nombre de rejets dans le réseau de collecte d'eaux pluviales	92	92	92	92	92

Les déversoirs d'orage et les trop-pleins de poste de refoulement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P 255.3] (voir définition dans le glossaire du Chapitre V) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

	2008	2009	2010
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	20	20	20

III.2. La dépollution

III.2.1. Conformité réglementaire

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux même que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et présentés dans le présent paragraphe.

Les données détaillées par usine figurent en annexe au chapitre « V.5.6 Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Ce taux [P 254.3] est le nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (usines d'épuration de plus de 2000 EH).

Cet indicateur est calculé à partir de l'exercice 2009 sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (DTG) selon les dispositions du décret.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2009	2010
Performance globale du service (%)	82,0	87,0
ST 01 - MANO	82,0	87,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Le taux de conformité des rejets d'épuration produit les années précédentes est présenté dans le tableau suivant pour permettre d'apprécier l'évolution de la conformité des bilans. Ce taux fait appel à l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou non.

Conformité des rejets d'épuration	2006	2007	2008	2009	2010
Performance globale du service (%)	70,8	87,5	70,8	88,0	79,2
ST 01 - MANO	70,8	87,5	70,8	88,0	79,2

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007 (non reçu à la date d'établissement du présent rapport).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Cet indicateur [P 205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport, VEOLIA EAU présente l'indicateur approché - Conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'auto surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructeur. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes au domaine de traitement garanti (DTG). Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	100	100
ST 01 - MANO	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur [D 203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnes de matières sèches.

	2006	2007	2008	2009	2010
Boues évacuées (Tonnes de MS)	271,3	265,0	282,4	236,8	248,9
ST 01 - MANO	271,3	265,0	282,4	236,8	248,9

La quantité de boues évacuées est égale à la quantité de boues produites modifiée par la variation de stock, ce qui peut expliquer des écarts importants d'une année sur l'autre pour les boues évacuées.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur [P 206.3] est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
ST 01 - MANO	100	100	100	100	100

III.2.2. Performance des usines de dépollution

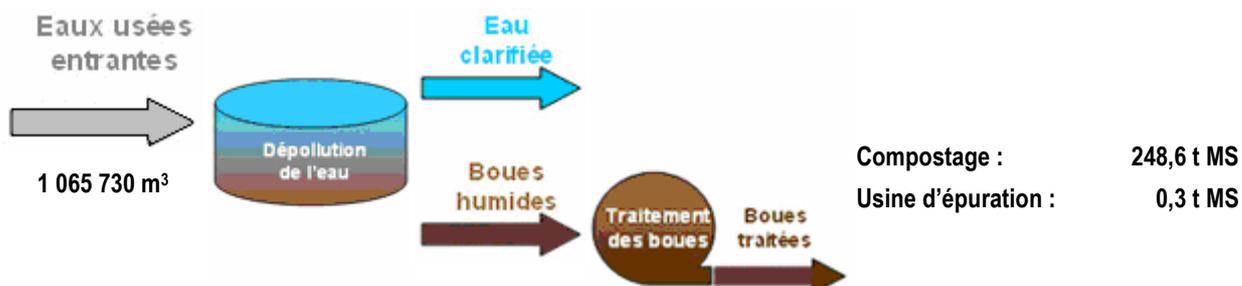
Cette section présente le bilan d'exploitation des principales usines de dépollution du service dans une vision de synthèse.

Les données de conformité, et notamment les bilans mensuels, sont détaillés en annexe « V.5.6 Le bilan de conformité détaillé par usine ».

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'auto surveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 22 juin 2007.

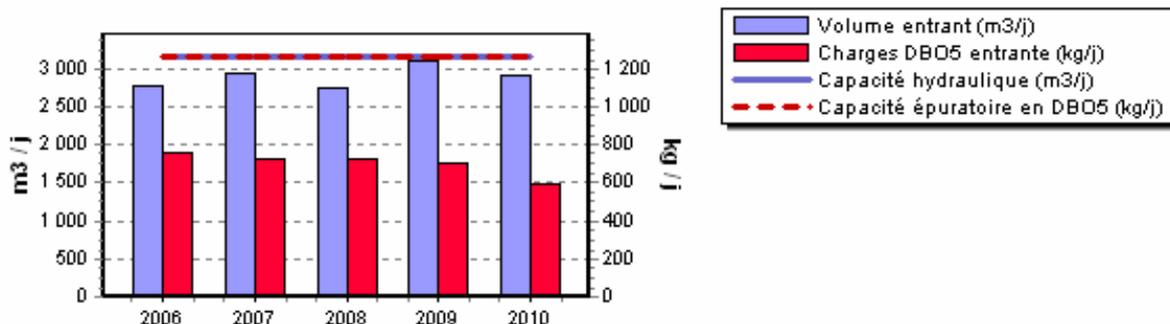
ST 01 - MANO

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 1 065 730 m³, soit un débit moyen journalier de 2 920 m³/j. Le maximum atteint est de 8 284 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 24 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 24 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 1 260 kg de DBO5 par jour, ce qui correspond à une capacité de 21 000 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume entrant (m³/j)	2 768	2 954	2 749	3 115	2 920
Capacité hydraulique (m ³ /j)	3 150	3 150	3 150	3 150	3 150
Charge DBO5 entrante (kg/j)	755	726	729	705	594
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1 260	1 260	1 260	1 260	1 260



Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	2 920	1 613	594	714	205,6	276,1	27,3
Capacité épuratoire	3 150	2 520	1 260	1 417	315		84
Occurrence de dépassement de capacité (*)	38%	8%	0%	4%	0%		0%

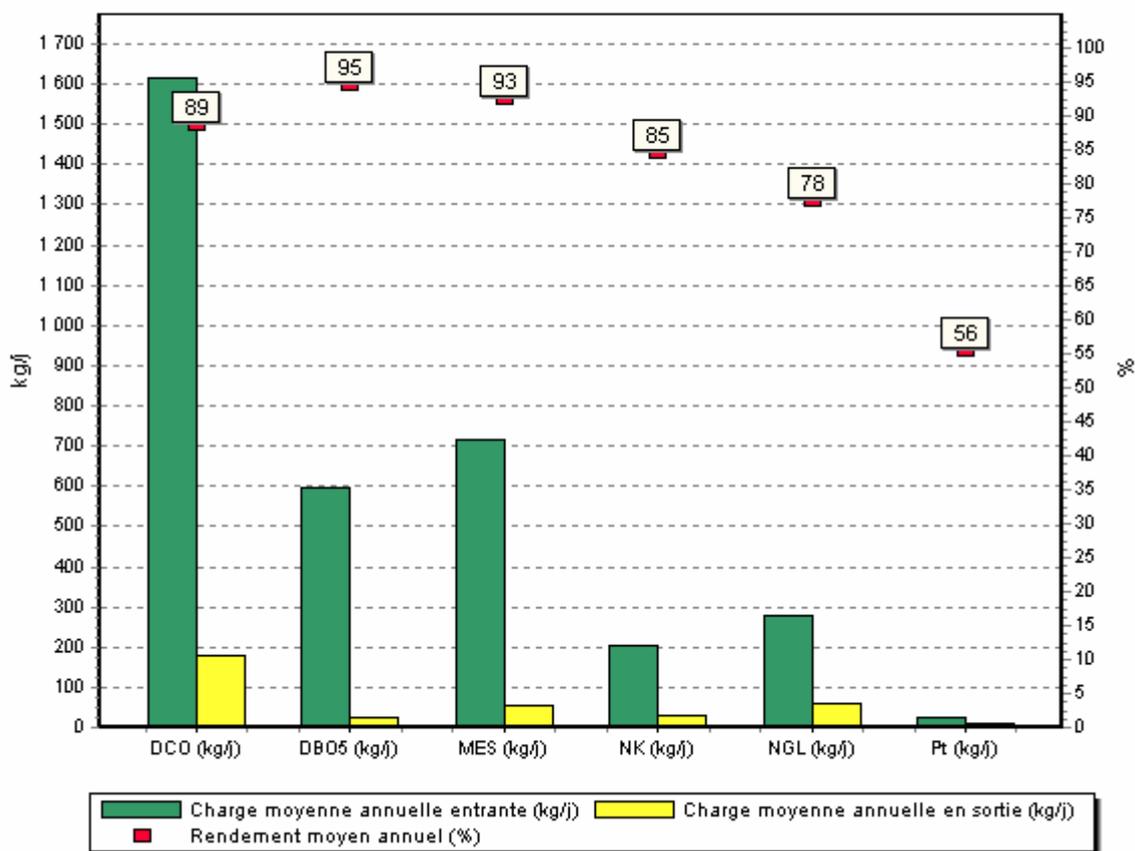
(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	14	24	14	14	14
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	1 613	594	714	205,6	276,1	27,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	179,3	27,0	53,5	30,3	59,6	12,0
Rendement moyen annuel (%)	89	95	93	85	78	56
Prescription de rejet - Rendement minimum (%)	75	80	90			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	60,6	8,9	17,3	9,6	19,6	4,2
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	90,0	25,0	35,0	10,0		8,0

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



Conformité des performances des équipements d'épuration

	2009	2010
Nombre de bilans en DTG conformes / nombre de bilans en DTG disponibles (%)	82,0	87,0
Pour information, nombre de bilans en DTG (*)	17	15
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	705	594

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou hors DTG (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

Conformité des rejets d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	70,8	87,5	70,8	88,0	79,2
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	24	24	24	25	24
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	755	726	729	705	594

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2006	2007	2008	2009	2010
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	0	0	0	100	100

Boues évacuées

	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Compostage	1 865	248,6	13,3 %	100 %
Usine d'épuration	75	0,3	0,4 %	0 %
Total	1 940	248,9	12,8 %	100 %

Le total de boues évacuées hors réactif est de 248,6 tonnes de matières sèches

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	100

Sous Produits évacués par destination et par an

	2006	2007	2008	2009	2010
Refus de dégrillage évacués en Centre de stockage de déchets (t)	4,4	25,6	28,9	18,2	18,2
Sables évacués en Centre de stockage de déchets (t)	8,0	29,1	73,5	228,1	128,9
Sables évacués en Valorisation (t)	83,0				
Graisses évacuées en Centre de stockage de déchets (m3)	79,0	123,7	148,0	92,8	96,2
Graisses évacuées en Valorisation (m3)	0				

III.3. La maîtrise des impacts de l'exploitation

Optimiser l'utilisation de l'énergie et des produits chimiques de nos activités et mieux gérer nos déchets répond à un impératif majeur de développement durable, en contribuant à réduire notre impact environnemental.

III.3.1. Bilan énergie

Réduire notre bilan carbone concerne en premier lieu l'énergie utilisée par les installations du service (pompage, traitement,...).

Les tableaux ci-dessous présentent de façon synthétique et par nature d'installation les consommations d'énergie. Un détail par installation est présenté au Chapitre V.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	856 677	846 861	891 304	1 092 568	1 058 746	-3,1%
Usine de dépollution	705 343	685 432	729 932	946 292	900 887	-4,8%
Poste de refoulement	151 241	161 429	161 366	146 276	157 859	7,9%
Autres installations assainissement	93	0	6	0	0	0%

Au-delà des installations techniques, la recherche d'économies d'énergie concerne nos bureaux et bâtiments administratifs : bilans énergétiques, campagnes de sensibilisation des employés, optimisation de l'éclairage par utilisation d'ampoules basse consommation, convention « énergie renouvelable » avec EDF,...

III.3.2. Bilan réactifs de traitement

VEOLIA EAU contribue au recensement des substances chimiques du programme européen REACH mis en place en juin 2007, qui vise à travers une meilleure connaissance des produits en circulation, une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Les quantités de réactifs utilisés sur l'exercice s'élèvent à :

PRODUITS DE TRAITEMENT (REACTIFS)				Unité	Consommation	Observations
N° interne	COMMUNE	STATION	REACTIF			
St 01	CESTAS	MANO	Polymères - FLOERGER SNF - E	Kg	4 557	
Pr 07	CESTAS	BIDAOU	Nutriox (nitrate de calcium)	Kg	8 000	
Pr 13	CESTAS	BOUZET	Nutriox (nitrate de calcium)	Kg	6 300	
Pr 29	CESTAS	BOIS DU CHEVREUIL	Nutriox (nitrate de calcium)	Kg	1 500	
Pr 45	CESTAS	LES GARDILLOTS	Nutriox (nitrate de calcium)	Kg	4 500	
Pr 46	CESTAS	JARNON	chlorure ferrique	Kg	-	
Pr 48	CESTAS	JARRY	chlorure ferrique	Kg	-	
Pr 54	CESTAS	CHAÛS	chlorure ferrique	Kg	50	
Pr 55	CESTAS	POT AU PIN	Nutriox (nitrate de calcium)	Kg	7 500	
Pr 56	CESTAS	DECATHLON	chlorure ferrique	Kg	-	

III.3.3. Optimisation des déplacements

Le renouvellement du parc automobile s'effectue sur une grille de critères très sélectifs parmi lesquels la consommation / km et le taux de recyclage.

Les tournées sur les installations font l'objet d'une recherche de parcours optimisée à l'aide d'outils embarqués (PICR, PDA, Géolocalisation) en liaison GPRS avec le site central, permettant notamment la réception d'ordres d'intervention avec extrait des données cartographiques ou techniques nécessaires à l'intervention de terrain. Ces outils de mobilité permettent également l'embauche sur site, évitant les passages systématiques à l'agence.

III.3.4. Gestion des déchets

Notre engagement au service de l'environnement – réduire notre impact polluant et en même temps limiter la consommation de ressources naturelles par le recyclage des déchets – passe par le tri et l'élimination maîtrisée des déchets issus de nos activités d'exploitation (produits chimiques résiduels, déchets de chantier, ...) et administratifs (papier, piles, cartouches d'encre, ...).

III.4. La certification "environnementale"

L'obtention de la certification ISO 14001 atteste de notre engagement dans une démarche normalisée, régulièrement audité par un organisme indépendant, de protection de l'environnement en partenariat avec la Collectivité.

Certification sur le réseau de collecte

Certification Iso 14 001 réseau	2006	2007	2008	2009	2010
Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Non	Non	Non	Non	Non

Certification sur les usines

Certification ISO 14 001 usine	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'usine(s) certifiée(s)	0	0	0	0	0

Achats éco-responsables

Le développement durable a également été intégré dans nos contrats fournisseurs au même titre que la qualité et la technicité des produits. Les fournisseurs s'engagent à appliquer la Charte Achats : respect des règles éthiques liées au droit du travail, élaboration d'un système de management environnemental visant à limiter l'impact de son activité sur l'environnement, démarche d'amélioration continue des produits et des procédures internes et proposition de solutions innovantes.

Chapitre IV. La gestion financière et patrimoniale

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IV.1. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

IV.1.1. Le CARE ◀

Le compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges sont présentées en Chapitre V, ainsi que l'avis des Commissaires aux Comptes.

LIBELLE	2009	2010	Ecart
PRODUITS	880 255	918 276	4,32 %
Exploitation du service	570 692	614 205	
Collectivités et autres organismes publics	280 237	289 717	
Travaux attribués à titre exclusif	22 462	7 073	
Produits accessoires	6 864	7 281	
CHARGES	1 013 557	1 048 692	3,47 %
Personnel	172 446	212 731	
Energie électrique	79 999	84 401	
Produits de traitement	29 545	14 232	
Analyses	8 950	7 756	
Sous-traitance, matières et fournitures	287 377	274 418	
Impôts locaux et taxes	9 914	6 639	
Autres dépenses d'exploitation			
	<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	11 271	13 343
	<i>Engins et véhicules</i>	27 494	30 678
	<i>Informatique</i>	8 702	11 188
	<i>Assurances</i>	3 248	1 536
	<i>Locaux</i>	9 558	10 373
	<i>Autres</i>	11 012	9 012
Contribution des services centraux et recherche	11 604	16 455	
Collectivités et autres organismes publics	280 237	289 717	
Charges relatives aux renouvellements	<i>Pour garantie de continuité du service</i>	61 178	63 742
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1 022	2 471	
RESULTAT AVANT IMPOT	-133 302	-130 416	2,17 %
RESULTAT	-133 302	-130 416	2,17 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: I5511

IV.1.2. Etat détaillé des produits ◀

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: I5511

LIBELLE	2009	2010	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	547 934	591 141	7,89 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	548 093	585 832	
dont variation de la part estimée sur consommations	-159	5 309	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	22 758	23 063	1,34 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	22 758	23 063	
dont variation de la part estimée sur consommations			
Exploitation du service	570 692	614 205	7,62 %
Produits : part de la collectivité contractante	119 301	123 340	3,39 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	118 790	122 785	
dont variation de la part estimée sur consommations	511	555	
Redevance Modernisation réseau	160 936	166 376	3,38 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	142 212	161 600	
dont variation de la part estimée sur consommations	18 724	4 776	
Collectivités et autres organismes publics	280 237	289 717	3,38 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	22 462	7 073	NS
Produits accessoires	6 864	7 281	6,08 %

IV.1.3. Etat des reversements de surtaxe

Commune de Cestas			
Etat des Reversements de l'année			
Surtaxe Assainissement			
07-mai-10 FACT OCT 09 A MARS 10			
au titre de l'exercice 2009	48 307,04		
au titre de l'exercice 2010	429,06		
au titre des Avoirs sur exercices < 2009	-0,96		
au titre des Avoirs sur exercices < 2010	-55,92		
au titre des Non Valeurs	-67,90		
Sous Total			48 611,32 €
08-nov-10 FACT AVRIL A SEPT 10			
au titre de l'exercice 2010	73 469,32		
au titre des Avoirs sur exercices < 2010	-79,01		
au titre des Non Valeurs	-246,41		
Sous Total			73 143,90 €
Total Reversements de l'année			121 755,22 €

IV.1.4. Etat des attestations de TVA

Contrat :	15511	CESTAS ASST	
Société :	S0002	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE D	
Liquidée			

N° Attestation		Dates							Montants	Mode de règlement
Collectivité	Numéro	Validation	Bordereau	Attestation	Imputation Remb.	Echéance	Règlement	Liquidation	Euros	
298	160 780	20/01/2010	14/01/2010	31/03/2009	20/04/2010	13/02/2010	22/01/2010	20/04/2010	1 902,65	Retenue sur avance
299	160 781	20/01/2010	14/01/2010	31/10/2009	20/04/2010	13/02/2010	22/01/2010	20/04/2010	1 397,87	Retenue sur avance
300	160 782	20/01/2010	14/01/2010	30/11/2009	20/04/2010	13/02/2010	22/01/2010	20/04/2010	1 689,72	Retenue sur avance
TOTAL Liquidée									4 990,24	
TOTAL du contrat 15511									4 990,24	

IV.2. Le patrimoine du service

IV.2.1. Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

IV.2.2. Inventaire des biens (résumé) ◀

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
ST 01 - MANO	1 260	21 000	3 150	Bien de retour

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
PR 01 - BEAUPRE	Refoulement	25	Bien de retour
PR 02 - LES PINS	Refoulement	70	Bien de retour
PR 03 - LES SAULES	Refoulement	12	Bien de retour
PR 04 - CODEC	Refoulement	12	Bien de retour
PR 05 - CHANTEBOIS 1	Refoulement	12	Bien de retour
PR 06 - CHANTEBOIS 2	Refoulement	15	Bien de retour
PR 07 - BIDAOU	Refoulement	25	Bien de retour
PR 09 - PARC DE MONSALUT	Refoulement	12	Bien de retour
PR 10 - VILLAGE DE MONSALUT	Refoulement	15	Bien de retour
PR 11 - J. MOULIN- ECOLES	Refoulement	40	Bien de retour
PR 12 - JEAN COCTEAU	Refoulement	40	Bien de retour
PR 13 - BOUZET	Refoulement	300	Bien de retour
PR 16 - MOULIN A VENT	Refoulement	12	Bien de retour
PR 17 - BOIS DU MOULIN	Refoulement	45	Bien de retour
PR 18 - INJECTION FOURCQ	Refoulement	30	Bien de retour
PR 19 - LA PINEDE	Refoulement	20	Bien de retour
PR 20 - MIMAUT	Refoulement	30	Bien de retour
PR 21 - L'AJONCIERE	Refoulement	15	Bien de retour
PR 22 - BELLEVUE	Refoulement	30	Bien de retour
PR 23 - PRE AU CLERCS	Refoulement	25	Bien de retour
PR 24 - CASSINI-PEYRE	Refoulement	40	Bien de retour

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
PR 25 - FLEUR D'AJONC 1	Refoulement	30	Bien de retour
PR 26 - FLEUR D'AJONC 2	Refoulement	20	Bien de retour
PR 27 - RIBEYROT	Refoulement	35	Bien de retour
PR 28 - LA LOUVETIERE	Refoulement	15	Bien de retour
PR 29 - BOIS DU CHEVREUIL	Refoulement	15	Bien de retour
PR 30 - RUCHER DE MONSALUT	Refoulement	12	Bien de retour
PR 31 - MOULIN DE LA MOULETTE	Refoulement	15	Bien de retour
PR 32 - LES LILAS	Refoulement	11	Bien de retour
PR 33 - FLEUR D'AJONC 3	Refoulement	11	Bien de retour
PR 36 - ZA AUGUSTE	Refoulement	12	Bien de retour
PR 37 - TUILERIE DE BELLEVUE	Refoulement	12	Bien de retour
PR 38 - CLAIRIERE AUX CHEVAUX	Refoulement	15	Bien de retour
PR 39 - LES ANGUILLES	Refoulement	12	Bien de retour
PR 40 - LES SYLPHIDES	Refoulement	12	Bien de retour
PR 41 - LES PINS FRANCS	Refoulement	19	Bien de retour
PR 42 - LA PELOUX	Refoulement	15	Bien de retour
PR 44 - L'ERMITAGE	Refoulement	12	Bien de retour
PR 45 - LES GARDILLOTS	Refoulement	20	Bien de retour
PR 46 - JARNON	Refoulement	16	Bien de retour
PR 47 - PINGUET	Refoulement	6	Bien de retour
PR 48 - JARRY	Refoulement	14	Bien de retour
PR 49 - CINEMA	Refoulement	12	Bien de retour
PR 50 - CASSY MOULINEY	Refoulement	13	Bien de retour
PR 51 - LES SOURCES	Refoulement	12	Bien de retour
PR 52 - DOJO	Refoulement	12	Bien de retour
PR 53 - TRINQUET	Refoulement	12	Bien de retour
PR 54 - CHAÜS	Refoulement	14	Bien de retour
PR 55 - POT AU PIN	Refoulement	12	Bien de retour
PR 56 - DECATHLON	Refoulement	16	Bien de retour
PR 57 - LE PARC	Refoulement	17	Bien de retour
St 01e - MANO (entr. station)	Refoulement	120	Bien de retour

Autres installations	Qualification
ID 02 - CLAPET CAPLANE	Bien de retour

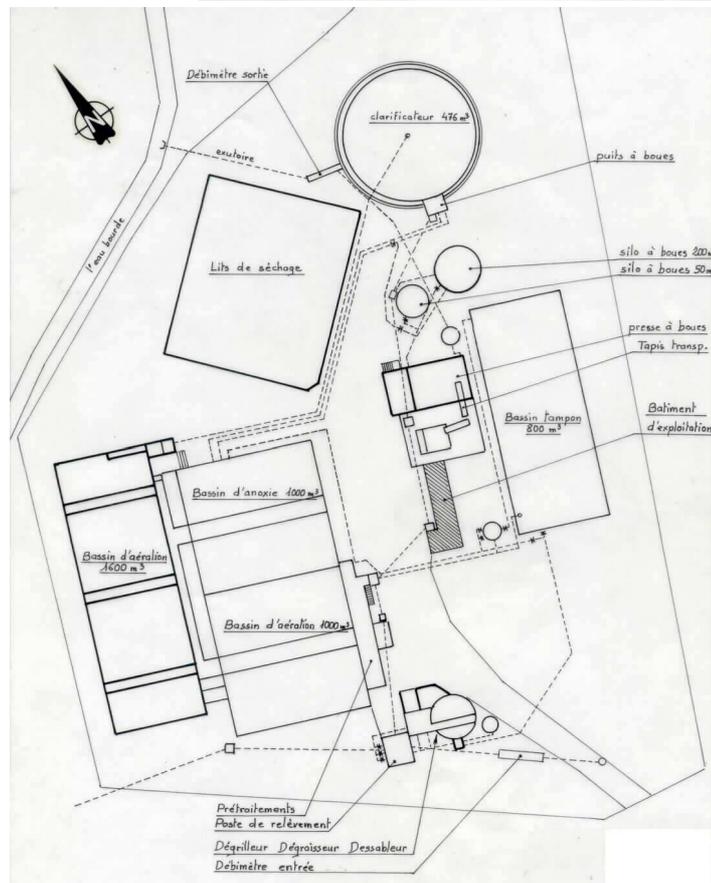
Canalisations	Linéaire	Qualification
Canalisations de gravitaires (ml)	193 621	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	113 135	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	80 486	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	23 451	Bien de retour

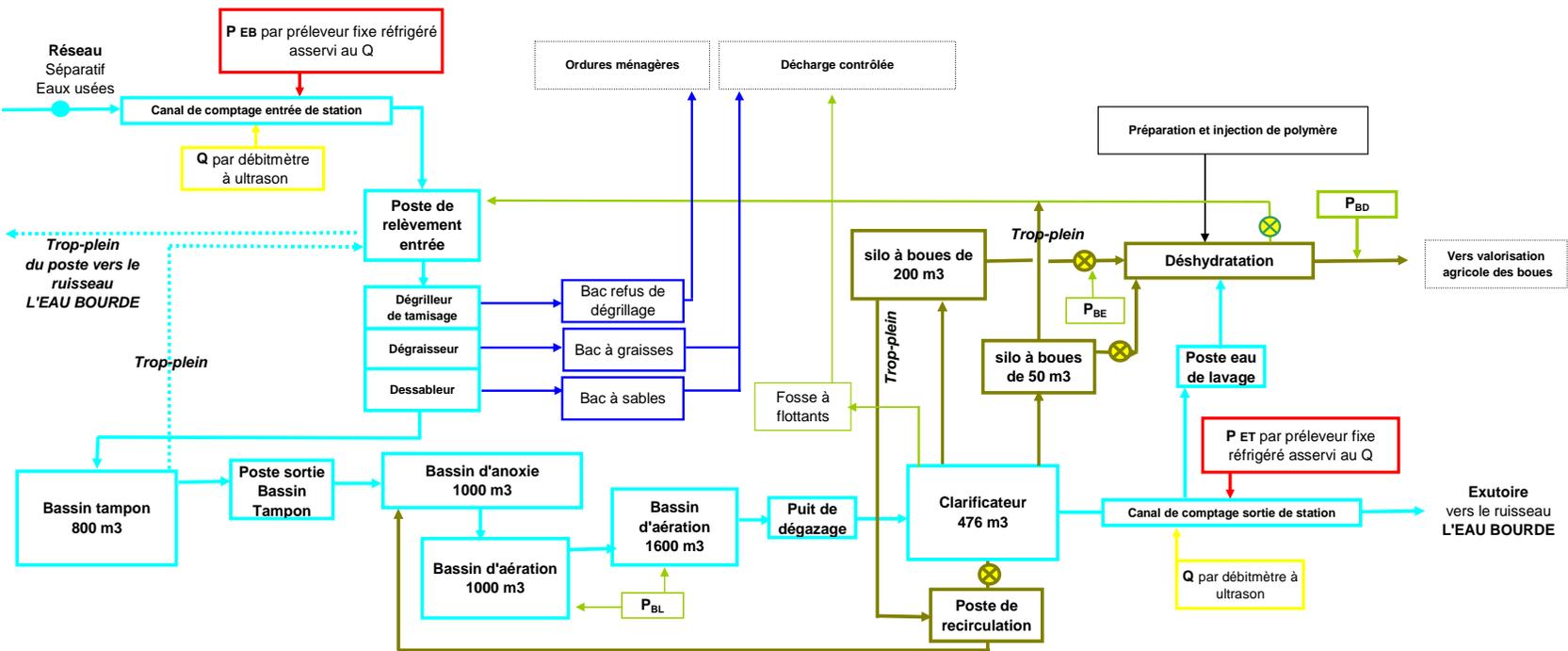
dont eaux usées (séparatif)	23 401	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	50	Bien de retour

Branchements	Quantité	Qualification
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	6 620	Bien de retour
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0	Bien de retour

IV.2.3. Inventaire des biens (détaillé)

La station d'épuration





Voir fiche descriptive ci-après.

St 01 MANO

- I - IDENTIFICATION

Type	USINE	N° interne	5511-st 01	Référence	33.122.V.004	Dernière mise à jour	2010
Dates			Construct.	Situation			
Construction :	1983	Degremont	Département : 33 - GIRONDE				
Mise en service :	1983		Collectivité : COMMUNE DE CESTAS - AST				
Prise en charge :	1983		Commune : CESTAS				
Renforcement :	1990	Eau-Tech	Situation : Lotissement de Mano				
Renforcement :	.	.	Adresse : .				
Cadastre		Coordonnées GPS		Installations en jouissance temporaire			
Section :	AX	X : (N)	44,75573000	Code traité :		5511	
Parcelle :	n° 6 & 8	Y : (W)	0,67883000	Ensemble technique :		01	

- II - EQUIPEMENTS

Type de traitement		Arrivée des effluents		Télésurveillance	
BIOLOGIQUE BOUES ACTIVEES Aération prolongée		ouvrage: Réseau EU		Télégestion :	1
Capacité nominale	21 000	canalisation: gravitaire		Alarmes fonctionnement :	41
		nature: ?		Alarmes anti intrusion :	-
		diamètre: 250			

- III - OUVRAGES DE TRAITEMENT

RECEPTION DES EFFLUENTS	TRAITEMENT	BOUES
Débitmètre Poste de relevage n° St 01e (3 pompes) Prétraitements . .	Bassin tampon - 800 m3 Bassin d'aération n°1 - 1000 m3 Bassin d'aération n°2 - 1600 m3 Bassin d'anoxie - 1000 m3 Clarificateur - 476 m3 Poste de recirculation	Silo à boues - 200 m3 Silo à boues - 50 m3 Concentrateur Filtre bande .
PRETRAITEMENT		EXUTOIRE
Dégrilleur Dégrieuseur Dessableur		Débitmètre Canalisation gravitaire
	AUTRES EQUIPEMENTS	Destination des effluents
	Groupe électrogène 120 KVA	Nom du milieu receveur : ruisseau L'EAU BOURDE

- IV - CAPACITE

DEBIT	Concentration en mg/l		Charge en kg/jour		EQUIVALENTS / HABITANTS	
m3/h 300,0	DBO5 400,00	DCO 800,00	DBO5 1 260,00	DCO 2 520,00	Capacité Nominale : 21 000	
m3/2h	MES 450,00	NH4 -	MES 1 417,50	NH4 -	à 45 g de DBO5/J/hab.: 28 000	
m3/24h 3 150	NO2 -	NO3 -	NO2 -	NO3 -	à 54 g de DBO5/J/hab.: 23 333	
	NTK 75,00	NTK 236,25	NTK -	NTK -	à 60 g de DBO5/J/hab.: 21 000	
	NGL -	Pt -	NGL -	Pt -		

- V - ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :			
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	MT	Tarif : vert A5 LU
						Puissance : 160

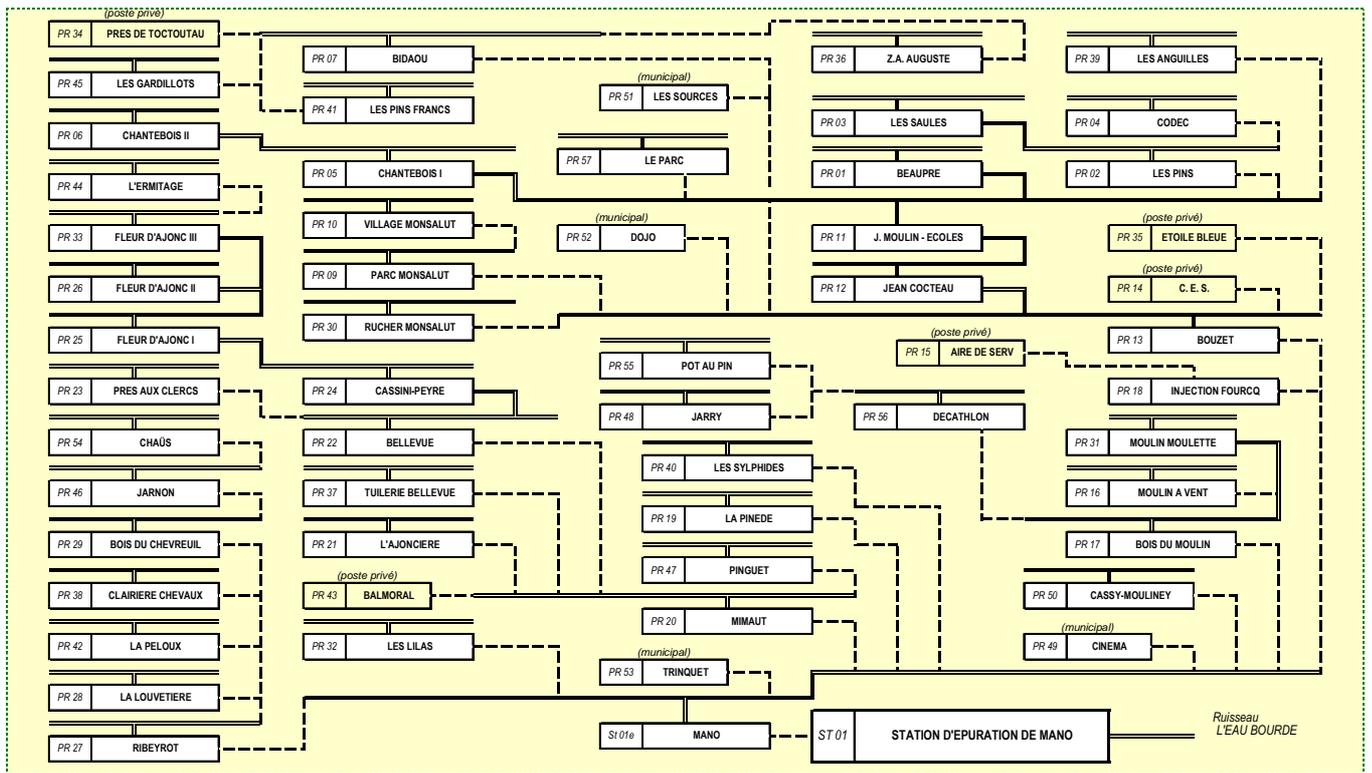
- VI - NIVEAU DE REJET

	Arrêté préfectoral			Réglementation en vigueur			Objectif internes		
	du 15/11/1996		durée 10 ans	Arrêté du 22/06/2007					
Paramètres	mg/l	Kg/J	%	mg/l	%	Val redh mg/l	mg/l	%	Val redh mg/l
DBO5	30,00	94,50		25,00	ou 80%	50,00	30,00		50,00
DCO	90,00	283,50		125,00	ou 75%	250,00	90,00		250,00
MES	30,00	94,50		35,00	ou 90%	85,00	30,00		85,00
NH4									
NO2									
NO3									
NTK	10,00	31,50					10,00		
NGL				15,00	ou 70%		15,00		
Pt				2,00	ou 80%		2,00		

Les postes de relèvement

N° interne	COMMUNE	NOM	OBSERVATIONS
St 01e	CESTAS	MANO	Poste entrée station d'épuration.
Pr 01	CESTAS	BEAUPRE	
Pr 02	CESTAS	LES PINS	
Pr 03	CESTAS	LES SAULES	
Pr 04	CESTAS	CODEC	
Pr 05	CESTAS	CHANTEBOIS 1	
Pr 06	CESTAS	CHANTEBOIS 2	
Pr 07	CESTAS	BIDAOU	
Pr 09	CESTAS	PARC DE MONSALUT	
Pr 10	CESTAS	VILLAGE DE MONSALUT	
Pr 11	CESTAS	JEAN MOULIN-LES ECOLES	
Pr 12	CESTAS	JEAN COCTEAU	
Pr 13	CESTAS	BOUZET	
Pr 14	CESTAS	C.E.S (poste privé)	Poste privé
Pr 15	CESTAS	AIRE DE SERVICE (privé)	Poste privé
Pr 16	CESTAS	MOULIN A VENT	
Pr 17	CESTAS	BOIS DU MOULIN	
Pr 18	CESTAS	INJECTION FOURCQ	
Pr 19	CESTAS	LA PINEDE	
Pr 20	CESTAS	MIMAUT	
Pr 21	CESTAS	L'AJONCIERE	
Pr 22	CESTAS	BELLEVUE	
Pr 23	CESTAS	PRE AUX CLERCS	
Pr 24	CESTAS	CASSINI-PEYRE	
Pr 25	CESTAS	FLEUR D'AJONC 1	
Pr 26	CESTAS	FLEUR D'AJONC 2	
Pr 27	CESTAS	RIBEYROT	
Pr 28	CESTAS	LA LOUVETIERE	
Pr 29	CESTAS	BOIS DU CHEVREUIL	
Pr 30	CESTAS	RUCHER DE MONSALUT	
Pr 31	CESTAS	MOULIN DE LA MOULETTE	
Pr 32	CESTAS	LES LILAS	
Pr 33	CESTAS	FLEUR D'AJONC 3	
Pr 34	CESTAS	PRES TOCTOUCAU (privé)	Poste privé
Pr 35	CESTAS	ETOILE BLEUE (poste privé)	Poste privé
Pr 36	CESTAS	Z.A. AUGUSTE	
Pr 37	CESTAS	TUILLERIE DE BELLEVUE	
Pr 38	CESTAS	CLAIRIERE AUX CHEVAUX	
Pr 39	CESTAS	LES ANGUILLES	
Pr 40	CESTAS	LES SYLPHIDES	
Pr 41	CESTAS	LES PINS FRANCS	
Pr 42	CESTAS	LA PELOUX	
Pr 43	CESTAS	BALMORAL (poste privé)	Poste privé
Pr 44	CESTAS	L'ERMITAGE	
Pr 45	CESTAS	LES GARDILLOTS	
Pr 46	CESTAS	JARNON	
Pr 47	CESTAS	PINGUET	
Pr 48	CESTAS	JARRY	
Pr 49	CESTAS	CINEMA	Serv municipal
Pr 50	CESTAS	CASSY-MOULINEY	
Pr 51	CESTAS	LES SOURCES	Serv municipal
Pr 52	CESTAS	DOJO	Serv municipal
Pr 53	CESTAS	TRINQUET	Serv municipal
Pr 54	CESTAS	CHAUS	
Pr 55	CESTAS	POT AU PIN	
Pr 56	CESTAS	DECATHLON	
Pr 57	CESTAS	LE PARC	Poste nouveau

Voir fiches descriptives ci-après :



Voir fiches descriptives ci-après :

St 01e MANO (entrée station)

IDENTIFICATION

Type	ENTREE TRAITEMENT	N°interne	551.1-St 01e	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------------	------------------	---------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1980
Mise en service :	1980
Prise en charge :	1980

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	station d'épuration de Mano

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,75573000
Y : (W)	0,67883000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	01

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	400
Cote de niveau :	33,65

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	200

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	200
Nombre :	3

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	6

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	40
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	200
Nombre :	3

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Filière de traitement

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	Pompe 3	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	FLYGT	.
Type :	CP 3127 LT 441	CP 3127 LT 441	NP 3127 LT 420	.
Roues :	441	441	441	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	5,9	5,9	5,9	.
Situation :	immergée	immergée	immergée	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :
Provenance : Alimenté par la station d'épuration	

Pr 01 BEAUPRE

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 01	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1978
Mise en service :	1978
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Lou Pechen

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,77423000
Y : (W)	0,70449000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	16

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	49,73

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	50,91
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	50,91

Clapets	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 11 - J. Moulin-Ecoles

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	NP 3080 MT 461	3101	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	12

Pr 02 LES PINS

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 02	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1978
Mise en service :	1978
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	allée des Pins

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,77654000
Y : (W)	0,69241000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	17

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de refolement	
Nature :	.
Diamètre (mm) :	150
Longueur (m) :	185
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 11 - J. Moulin-Ecoles

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	NP 3085 MT 460	NP 3085 MT 460	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,0	2,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 03 LES SAULES

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 03	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1982
Mise en service :	1982
Prise en charge :	1982

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue des Saules

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,77769048
Y : (W)	0,69236854

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	06

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	100

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	-

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 02 - Les Pins

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	KSB	FLYGT	.	.
Type :	Amarex F65-210/024 YG	DP 3067 MT	.	.
Roues :	175	480 vortex	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	1,2	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 04 CODEC

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 04	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1980
Mise en service :	1980
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	proximité du supermarché

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,77963000
Y : (W)	0,69095000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	22

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	51,32

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	15

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	50
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 02 - Les Pins

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	KSB	KSB	.	.
Type :	Amarex F80-210/024 YG	?	.	.
Roues :	185	.	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,4	.	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	?	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 05 CHANTEBOIS 1

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 05	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1973
Mise en service :	1974
Prise en charge :	1974

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	allée du Gart

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76778392
Y : (W)	0,70700314

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	03

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de re foul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refoulement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 11 - J. Moulin-Ecoles

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3085 MT	NP 3080 MT 460	.	.
Roues :	470	.	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,0	2,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 06 CHANTEBOIS 2

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 06	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1976
Mise en service :	1976
Prise en charge :	1976

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	allée des Gribots

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76893000
Y : (W)	0,71286000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	09

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 05 - Chantebois 1

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3085 MT 432	CP 3085 MT 432	.	.
Roues :	460	460	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,0	2,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	12

Pr 07 BIDAOU

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 07	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1983
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	lieu-dit Maguiche

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76264000
Y : (W)	0,71736000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	18

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	46,49

Collecteur de refoul.	
Nature :	acier
Diamètre :	100

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 500
Cote de niveau dessus :	47,50
Cote de niveau radier :	45,20
Hauteur (m) :	2,30
Volume total (m3) :	4,06
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	144/160
Longueur (m) :	2 451
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	Nutriox
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 13 - Bouzet

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3127 HT 250	CP 3127 HT 250	.	.
Roues :	250	250	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	7,4	7,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par la station AEP de Maguiche			

Pr 09 PARC DE MONSALUT

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 09	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1980
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	lotissement Le Parc de Monsalut

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76499000
Y : (W)	0,69872000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	20

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	47,10

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	49,80
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	365
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 13 - Bouzet

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3101	3101	.	.
Roues :	433	433	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	3,1	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	Réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 10 VILLAGE DE MONSALUT

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 10	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1980
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de la Carette

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76767000
Y : (W)	0,69854000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	21

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	48,75

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	49,75
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	51
Cote de niveau extrémité :	48,92

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 09 - Parc Monsalut

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3085 MT	CP 3085 MT	.	.
Roues :	432	434	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,0	1,3	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	Réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 11 JEAN MOULIN - LES ECOLES

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N°interne	551.1-pr 11	Dernière mise à jour	2010
------	----------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1973
Mise en service :	1974
Prise en charge :	1974

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue Jean Moulin

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,77119000
Y : (W)	0,70118000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	05

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	48,90

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	100

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	52,00
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 12 - Jean Cocteau

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3127 HT 480	CP 3127 HT 480	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	4,7	4,7	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	Réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	15

Pr 12 JEAN COCTEAU

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N°interne	551.1-pr 12	Dernière mise à jour	2010
------	----------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1973
Mise en service :	1973
Prise en charge :	1974

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue Jean Moulin

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76722000
Y : (W)	0,69450000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	04

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	300
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	100

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	-

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 13 - Bouzet

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	KSB	.	.
Type :	CP 3127 - 80	KRTF 100-250/54UG	.	.
Roues :	432	237	.	.
Débit théorique en m3/h :	.	90,0	.	.
H.M.T. en m :	.	10,0	.	.
Puissance en kw :	4,7	5,5	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	Réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	24

Pr 13 BOUZET

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 13	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1973
Mise en service :	1974
Prise en charge :	1974

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	lieu-dit Bouzet

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76114000
Y : (W)	0,68789000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	02

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	300
Cote de niveau :	-

Collecteur de re foul.	
Nature :	acier
Diamètre :	200

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	200
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	6

Canalisation de re foullement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	179/200
Longueur (m) :	1 680
Cote de niveau extrémité :	35,00

Clapets	
Diamètre :	200
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	1
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	Nutriox
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	200
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3201 HT 456	CP 3201 HT 456	.	.
Roues :	456	456	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	30,0	30,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par la station AEP de Bouzet			

Pr 16 MOULIN A VENT

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 16	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1995
Mise en service :	1995
Prise en charge :	1995

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	allée du Montiel

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74129000
Y : (W)	0,69668000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	12

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	46,49

Collecteur de re foul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de re foulement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	170
Cote de niveau extrémité :	46,00

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du pr 17 - Bois du Moulin

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	KSB	.	.
Type :	DP 3067 MT	Amarex NF65/220/24 ULG	.	.
Roues :	480	.	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,2	.	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 17 BOIS DU MOULIN

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 17	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1976
Mise en service :	1976
Prise en charge :	1976

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de la Palanque

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74288000
Y : (W)	0,68887000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	08

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	38,70

Collecteur de refoul.	
Nature :	acier
Diamètre :	118

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 600
Cote de niveau dessus :	40,85
Cote de niveau radier :	36,51
Hauteur (m) :	4,34
Volume total (m3) :	8,72
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	4

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	100
Longueur (m) :	355
Cote de niveau extrémité :	44,11

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3102 MT 435	CP 3102 MT 435	.	.
Roues :	435	435	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	3,1	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	12

Pr 18 INJECTION FOURCQ

IDENTIFICATION

Type	INJECTION	N°interne	551.1-pr 18	Dernière mise à jour	2010
------	-----------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1978
Mise en service :	1978
Prise en charge :	1978

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	...

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,75227602
Y : (W)	0,68440052

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	15

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	36,23

Collecteur de re foul.	
Nature :	acier
Diamètre :	114

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de refoulement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	10
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	cana. de rft du pr 13 - Bouzet

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3127 HT	CP 3127 HT	.	.
Roues :	250	250	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	7,4	7,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 19 LA PINEDE

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 19	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1983
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue des Gemeurs

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74093000
Y : (W)	0,67745000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	23

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	47,60

Collecteur de re foul.	
Nature :	acier
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	50,17
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	1

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de re foullement	
Nature :	acier
Diamètre (mm) :	130
Longueur (m) :	55
Cote de niveau extrémité :	49,79

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	1

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	1

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	2

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	.	.	.
Marque :	FLYGT	.	.	.
Type :	CP 3085 NT 436	.	.	.
Roues :	436	.	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	.	.	.
Situation :	immergée	.	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 20 MIMAUT

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 20	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1974
Mise en service :	1975
Prise en charge :	1975

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin Entre Les Lagunes

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74122000
Y : (W)	0,67024000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	07

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	300
Cote de niveau :	48,87

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	100

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	1

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	2 200
Cote de niveau dessus :	50,39
Cote de niveau radier :	46,39
Hauteur (m) :	4,00
Volume total (m3) :	15,20
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	200
Longueur (m) :	420
Cote de niveau extrémité :	52,09

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3127 HT 487	CP 3127 HT 487	.	.
Roues :	430	430	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	3,1	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	12

Pr 21 L'AJONCIERE

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 21	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1976
Mise en service :	1976
Prise en charge :	1976

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de Camparian

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74676000
Y : (W)	0,65604000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	10

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	réseau privé
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	440
Cote de niveau extrémité :	54,04

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 20 - Mimaut

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3085 MT 434	3085 MT 434	.	.
Roues :	434	434	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	1,3	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 22 BELLEVUE

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 22	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1983
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de Cantarannes

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73954000
Y : (W)	0,66107000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	24

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	50,65

Collecteur de re foul.	
Nature :	acier
Diamètre :	108

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 200
Cote de niveau dessus :	53,45
Cote de niveau radier :	49,55
Hauteur (m) :	3,90
Volume total (m3) :	4,41
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	18

Canalisation de re foullement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	151
Cote de niveau extrémité :	53,47

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 20 - Mimaut

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	KSB	.	.
Type :	CP 3102 MT 430	ERTE65-161/42 U6150	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 23 PRE AUX CLERCS

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 23	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1982
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	allée du Pas du Renard

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73975000
Y : (W)	0,65179000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	25

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	112/125
Longueur (m) :	450
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 22 - Bellevue

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3101	3101	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	3,1	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 24 CASSINI - PEYRE

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 24	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1987
Mise en service :	1987
Prise en charge :	1987

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	quartier Cassini

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73732000
Y : (W)	0,65557000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	11

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	51,18

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	53,64
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	52,65

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 22 - Bellevue

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	CAPRARI	.	.
Type :	3085	.	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	3,2	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 25 FLEUR D'AJONC 1

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 25	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1988
Mise en service :	1989
Prise en charge :	1989

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	quartier Pièces de Choisy

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72988000
Y : (W)	0,64847000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	13

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	53,19

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	56,30
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	55,46

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 24 - Cassini-Peyre

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	KSB	KSB	.	.
Type :	AMAREX E 80-210/014YG	AMAREX F 80-210/024YG	.	.
Roues :	156	190	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	.	2,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 26 FLEUR D'AJONC 2

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 26	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1990
Mise en service :	1991
Prise en charge :	1991

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	quartier Pièces de Choisy

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72709000
Y : (W)	0,64586000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	14

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	52,94

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	56,45
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	54,73

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 25 - Fleur d'Ajonc 1

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3085 MT 434	3085	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,5	1,5	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 27 RIBEYROT

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 27	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1980
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue de Ribeyrot

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73758000
Y : (W)	0,68551000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	26

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	43,29

Collecteur de re foul.	
Nature :	?
Diamètre :	110

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	2 000
Cote de niveau dessus :	45,00
Cote de niveau radier :	42,20
Hauteur (m) :	2,80
Volume total (m3) :	8,79
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de re foullement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	179/200
Longueur (m) :	195
Cote de niveau extrémité :	44,89

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste St 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3102 MT 432	CP 3102 MT 432	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	3,1	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 28 LA LOUVETIERE

IDENTIFICATION

Type	INJECTION	N° interne	551.1-pr 28	Dernière mise à jour	2010
------	-----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1981
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de La Louvetière

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72811000
Y : (W)	0,67284000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	27

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	37,80

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	40,26
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	144/160
Longueur (m) :	180
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	cana. de rft pr 29 - Bois du Chevreuil

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3101 MT 431	3101	.	.
Roues :	.	252	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	4,7	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 29 BOIS DU CHEVREUIL

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 29	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1981
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue St Jacques de Compostelle

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,71982069
Y : (W)	0,68595144

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	28

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	11

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	144/160
Longueur (m) :	2 055
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	Nutriox
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 27 - Ribeyrot

Pieds d'assise	
Diamètre :	100
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3101	3101	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	3,1	3,1	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	18

Pr 30 RUCHER DE MONSALUT

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 30	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1982
Mise en service :	1983
Prise en charge :	1983

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	lotissement Rucher de Monsalut

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76458000
Y : (W)	0,69202000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	29

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	1
Cote de niveau extrémité :	-

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 13 - Bouzet

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	KSB	.	.
Type :	3085	amarex F80-210/024YG	.	.
Roues :	120	185	.	.
Débit théorique en m3/h :	.	48,0	.	.
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	2,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N° interne	551.1-pr 31	Dernière mise à jour	2010
------	----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1985
Mise en service :	1985
Prise en charge :	1985

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de L'Estey

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74489000
Y : (W)	0,68733000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	32

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	38,04

Collecteur de re foul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 450
Cote de niveau dessus :	41,51
Cote de niveau radier :	37,43
Hauteur (m) :	4,08
Volume total (m3) :	6,73
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refoulement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	6
Cote de niveau extrémité :	40,43

Clapets	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 17 - Bois du Moulin

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	KSB	FLYGT	.	.
Type :	Amarex F65-210/024 YG	DP 3066 VH	.	.
Roues :	175	471	.	.
Débit théorique en m3/h :	.	18,0	.	.
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	0,9	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 32 LES LILAS

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 32	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1985
Mise en service :	1985
Prise en charge :	1985

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin des Lilas

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73940000
Y : (W)	0,68712000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	31

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	42,45

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	950
Cote de niveau dessus :	44,00
Cote de niveau radier :	41,00
Hauteur (m) :	3,00
Volume total (m3) :	2,13
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	103
Cote de niveau extrémité :	44,84

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste St 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3085 MT	CP 3085 MT	.	.
Roues :	434	434	.	.
Débit théorique en m3/h :	11,0	11,0	.	.
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,3	1,3	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 33 FLEUR D'AJONC 3

IDENTIFICATION

Type	RELEVAGE	N°interne	551.1-pr 33	Dernière mise à jour	2010
------	----------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1985
Mise en service :	1985
Prise en charge :	1985

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de la Jaougue

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72932000
Y : (W)	0,64265000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	30

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	52,98

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 500
Cote de niveau dessus :	55,60
Cote de niveau radier :	51,17
Hauteur (m) :	4,43
Volume total (m3) :	7,82
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	néant
Diamètre (mm) :	néant
Longueur (m) :	-
Cote de niveau extrémité :	54,62

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 25 - Fleur d'Ajonc 1

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3085	3085	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :	10,8	10,8	.	.
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,0	2,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 36 Z. A. AUGUSTE

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 36	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1991
Mise en service :	1992
Prise en charge :	1992

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin Fossés Auguste

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76476000
Y : (W)	0,71704000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	33

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	300
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	1
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 07 - Bidaou

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3068 MT 431	DP 3068 MT 431	.	.
Roues :	472	472	.	.
Débit théorique en m3/h :	25,0	25,0	.	.
H.M.T. en m :	6,0	6,0	.	.
Puissance en kw :	1,3	1,3	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 37	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1991
Mise en service :	1992
Prise en charge :	1992

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue du Baron Haussmann

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74041000
Y : (W)	0,65293900

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	34

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	605
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 20 - Mimaut

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	NP 3085 MT 460	3085 MT 436	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,0	2,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

IDENTIFICATION

Type	INJECTION	N° interne	551.1-pr 38	Dernière mise à jour	2010
------	-----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1993
Mise en service :	1994
Prise en charge :	1994

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue St Jacques de Compostelle

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72475489
Y : (W)	0,67630495

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	36

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	75

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	80
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	cana. de rft PR 29 - Bois du Chevreuil

Pieds d'assise	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	1

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3102 HT	3102 HT	.	.
Roues :	261	261	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	4,4	4,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	12

Pr 39 LES ANGUILES

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 39	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1994
Mise en service :	1994
Prise en charge :	1994

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	lotissement les Anguilles

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,77790000
Y : (W)	0,69866000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	37

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	65

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refoulement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	98/110
Longueur (m) :	65
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 11 - J. Moulin-Ecoles

Pieds d'assise	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	1

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3067 MT	DP 3067 MT	.	.
Roues :	480	481 Vortex	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,2	1,2	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 40 LES SYLPHIDES

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 40	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	1996
Mise en service :	1996
Prise en charge :	1996

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de Guitayne

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,75300000
Y : (W)	0,68194000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	39

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	60

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	8

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	150
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du poste St 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3068 MT 471	DP 3068 MT 471	.	.
Roues :	481	481	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	1,2	1,2	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 41 LES PINS FRANCS

IDENTIFICATION

Type	INJECTION	N° interne	551.1-pr 41	Dernière mise à jour	2010
------	-----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1996
Mise en service :	1996
Prise en charge :	1996

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	lotissement Les Pins Francs - stade de Toctoucau

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,75085000
Y : (W)	0,73976000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	38

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	60

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	.
Diamètre (mm) :	.
Longueur (m) :	30
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Can de rft du PR 45 - Gardillots

Pieds d'assise	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	KSB AMAREX	KSB AMAREX	.	.
Type :	F50-160/002 YG	F50-160/002 YG	.	.
Roues :	130	130	.	.
Débit théorique en m3/h :	19,0	19,0	.	.
H.M.T. en m :	8,0	8,0	.	.
Puissance en kw :	1,6	1,6	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 42 LA PELOUX

IDENTIFICATION

Type	INJECTION	N° interne	551.1-pr 42	Dernière mise à jour	2010
------	-----------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1997
Mise en service :	1997
Prise en charge :	1997

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	avenue St Jacques de Compostelle

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72836599
Y : (W)	0,67531563

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	40

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	50

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	50
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	8

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	200
Longueur (m) :	20
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	50
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	cana. de rft PR 29 - Bois du Chevreuil

Pieds d'assise	
Diamètre :	50
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	3085 HT 253	3085 HT 253	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	2,4	2,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	9

Pr 44 L'ERMITAGE

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 44	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	1997
Mise en service :	1997
Prise en charge :	1997

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	chemin de Leognan

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72887908
Y : (W)	0,63784172

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	41

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	53/63

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	-
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	20

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	420
Cote de niveau extrémité :	-

Clapets	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	-
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	-
Anti-Belier :	-
Groupe électrogène :	-
Potence :	-
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	-
Traitement H2S :	-
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 33 - Fleur d'Ajonc 3

Pieds d'assise	
Diamètre :	60
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	-

Régulateurs de niveau	
nombre :	3

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	KSB	KSB	.	.
Type :	AMAREX F65	AMAREX F65	.	.
Roues :	157 Vortex	157 Vortex	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	0,7	0,7	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 45 LES GARDILLOTS

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 45	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	2000
Mise en service :	36800
Prise en charge :	36831

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Lotiss. "domaine des gardillots" av. P. Bagnères

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73994000
Y : (W)	0,76385000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	43

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	PVC 200
Cote de niveau :	49,10

Collecteur de refoul.	
Nature :	inox
Diamètre :	80

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	1

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 300
Cote de niveau dessus :	53,05
Cote de niveau radier :	48,05
Hauteur (m) :	5,00
Volume total (m3) :	6,63
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	10

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	?
Cote de niveau extrémité :	?

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	0
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	Nutriox
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 07 - Bidaou

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	MP 3127 LT 210	3102 HT	.	.
Roues :	.	252	.	.
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :	7,4	4,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	18

Pr 46 JARNON

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 46	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	-----------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	2002
Mise en service :	37347
Prise en charge :	37377

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Lieu dit : Labirade - Chemin de Chaüs

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,71430183
Y : (W)	0,69164984

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	44

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	-

Collecteur de refoul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	75

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 250
Cote de niveau dessus :	-
Cote de niveau radier :	-
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	.

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	17

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	270
Cote de niveau extrémité :	?

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	Chlor Ferr
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du PR 29 - Bois du Chevreuil

Pieds d'assise	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3067 MT 480	DP 3067 MT 480	.	.
Roues :	65 mm Vortex	65 mm Vortex	.	.
Débit théorique en m3/h :	16,56	16,56	.	.
H.M.T. en m :	6,10	6,10	.	.
Puissance en kw :	1,2	1,2	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 47 PINGUET

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 47	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	2002
Mise en service :	37530
Prise en charge :	37561

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Lotissement "Les Prés de Pinguet"

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74729139
Y : (W)	0,66911416

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	45

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	41,15

Collecteur de re foul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	63

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 400
Cote de niveau dessus :	43,90
Cote de niveau radier :	40,40
Hauteur (m) :	3,50
Volume total (m3) :	5,39
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	14

Canalisation de re foullement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	53/63
Longueur (m) :	750
Cote de niveau extrémité :	49,52

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du PR 20 - Mimaut

Pieds d'assise	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	.

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	MP 3068 HT 212	MP 3068 HT 212	.	.
Roues :	210	210	.	.
Débit théorique en m3/h :	6,48	6,48	.	.
H.M.T. en m :	20,70	20,70	.	.
Puissance en kw :	1,7	1,7	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 48 JARRY

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 48	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	2003
Mise en service :	37803
Prise en charge :	37803

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Zone industrielle de Jarry

Cadastre	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,71302880
Y : (W)	0,72854030

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	46

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	58,05

Collecteur de re foul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	63

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 400
Cote de niveau dessus :	61,35
Cote de niveau radier :	57,35
Hauteur (m) :	4,00
Volume total (m3) :	6,15
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	50
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	15

Canalisation de re foullement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	4 700
Cote de niveau extrémité :	49,85

Pieds d'assise	
Diamètre :	50
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	1
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	Chlor Ferr
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du PR 56 - Décathlon

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	MP 3102 HT 261	MP 3102 HT 261	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :	14,00	14,00	.	.
H.M.T. en m :	32,20	32,20	.	.
Puissance en kw :	4,4	4,4	.	.
Situation :	<i>immergée</i>	<i>immergée</i>	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	12

Pr 49 CINEMA

IDENTIFICATION

Serv municipal

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 49	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	-------------	-----------------------------	------

Dates	
Construction :	?
Mise en service :	?
Prise en charge :	2004

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Centre socio-culturel (Bâtiment municipal)

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74233000
Y : (W)	0,68581000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	47

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	?
Cote de niveau :	

Collecteur de refoul.	
Nature :	?
Diamètre :	?

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	?
Cote de niveau dessus :	
Cote de niveau radier :	
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	#VALEUR!
Nature :	

Vannes	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	9

Canalisation de refolement	
Nature :	?
Diamètre (mm) :	?
Longueur (m) :	
Cote de niveau extrémité :	

Clapets	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	
Barres de guidage :	
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	?
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :
Type :	420 / 11 - 230 V	420 / 11 - 230 V	.	.
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par un abonnement municipal			

Pr 50 CASSY-MOULINEY

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 50	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	2005
Mise en service :	2005
Prise en charge :	2005

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Lotissement Cassy-Mouliney

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,74496000
Y : (W)	0,68585000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	48

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	37,59

Collecteur de re foul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	75

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 200
Cote de niveau dessus :	40,25
Cote de niveau radier :	37,00
Hauteur (m) :	3,25
Volume total (m3) :	3,67
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	13

Canalisation de re foullement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	75
Longueur (m) :	90
Cote de niveau extrémité :	44,20

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3068 MT 470	DP 3068 MT 470	.	.
Roues :	Vortex 65 mm	Vortex 65 mm	.	.
Débit théorique en m3/h :	13,00	13,00	.	.
H.M.T. en m :	9,90	9,90	.	.
Puissance en kw :	2,0	2,0	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	?

IDENTIFICATION

Serv municipal

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 51	Dernière mise à jour	2010
------	-------------	------------	-------------	----------------------	------

Dates	
Construction :	?
Mise en service :	?
Prise en charge :	2004

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	(Bâtiment municipal)

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76005000
Y : (W)	0,70510000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	49

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	?
Cote de niveau :	

Collecteur de re foul.	
Nature :	
Diamètre :	

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	
Cote de niveau dessus :	
Cote de niveau radier :	
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	

Vannes	
Diamètre :	
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de re foulment	
Nature :	
Diamètre (mm) :	
Longueur (m) :	
Cote de niveau extrémité :	

Clapets	
Diamètre :	
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	
Barres de guidage :	
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du poste PR 13 - Bouzet

Pieds d'assise	
Diamètre :	
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	?	?	.	.
Type :
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par un abonnement municipal			

IDENTIFICATION

Serv municipal

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 52	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	-------------------	-------------	-----------------------------	------

Dates	
Construction :	?
Mise en service :	?
Prise en charge :	2004

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	(Bâtiment municipal)

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,75966000
Y : (W)	0,68229000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	50

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	
Cote de niveau :	

Collecteur de re foul.	
Nature :	
Diamètre :	

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	
Cote de niveau dessus :	
Cote de niveau radier :	
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	

Vannes	
Diamètre :	
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de re foulment	
Nature :	
Diamètre (mm) :	
Longueur (m) :	
Cote de niveau extrémité :	

Clapets	
Diamètre :	
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	
Barres de guidage :	
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du poste PR 13 - Bouzet

Pieds d'assise	
Diamètre :	
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	?	?	.	.
Type :
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :
Situation :	<i>immergée</i>	<i>immergée</i>	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par un abonnement municipal			

Pr 53 TRINQUET

IDENTIFICATION

Serv municipal

Type	REFOULEMENT	N° interne	551.1-pr 53	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	-------------------	-------------	-----------------------------	------

Dates	
Construction :	?
Mise en service :	?
Prise en charge :	2004

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	(Bâtiment municipal)

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,73992000
Y : (W)	0,68034000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	51

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	?
Cote de niveau :	

Collecteur de re foul.	
Nature :	
Diamètre :	

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	
Cote de niveau dessus :	
Cote de niveau radier :	
Hauteur (m) :	-
Volume total (m3) :	-
Nature :	

Vannes	
Diamètre :	
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de re foulment	
Nature :	
Diamètre (mm) :	
Longueur (m) :	
Cote de niveau extrémité :	

Clapets	
Diamètre :	
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	
Barres de guidage :	
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du poste ST 01e - Mano

Pieds d'assise	
Diamètre :	
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	?	?	.	.
Type :
Roues :
Débit théorique en m3/h :
H.M.T. en m :
Puissance en kw :
Situation :	<i>immergée</i>	<i>immergée</i>	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par un abonnement municipal			

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 54	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	2005
Mise en service :	2005
Prise en charge :	2005

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Chemin de Chaüs et chemin des Gars

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,72202000
Y : (W)	0,70248000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	52

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	53,50

Collecteur de re foul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	75

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 200
Cote de niveau dessus :	56,35
Cote de niveau radier :	52,40
Hauteur (m) :	3,95
Volume total (m3) :	4,47
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	15

Canalisation de re foulement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	75
Longueur (m) :	
Cote de niveau extrémité :	

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	1
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	Chlor Ferr
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du poste 46 - Jarnon

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	Flygt	Flygt	.	.
Type :	DP 3068 MT 214	DP 3068 MT 214	.	.
Roues :	65mm Vortex	65mm Vortex	.	.
Débit théorique en m3/h :	14,40	14,40	.	.
H.M.T. en m :	12,30	12,30	.	.
Puissance en kw :	2,4	2,4	.	.
Situation :	<i>immergée</i>	<i>immergée</i>	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 55 POT AU PIN

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 55	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	2006
Mise en service :	2007
Prise en charge :	2007

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Zone d'activité de Pot au Pin

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,69850437
Y : (W)	0,76621341

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	53

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	

Collecteur de refoul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	63/75

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 200
Cote de niveau dessus :	
Cote de niveau radier :	
Hauteur (m) :	4,75
Volume total (m3) :	5,37
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	
Diamètre (mm) :	
Longueur (m) :	
Cote de niveau extrémité :	

Clapets	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	1
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	Nutriox
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du PR 56 - Décathlon

Pieds d'assise	
Diamètre :	65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3068 HT 210	DP 3068 HT 210	.	.
Roues :	65 mm Vortex	65 mm Vortex	.	.
Débit théorique en m3/h :	11,80	11,80	.	.
H.M.T. en m :	16,80	16,80	.	.
Puissance en kw :	2,4	2,4	.	.
Situation :	<i>immergée</i>	<i>immergée</i>	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement				Contrat :					
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	6

Pr 56 DECATHLON

IDENTIFICATION

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 56	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	2007
Mise en service :	2007
Prise en charge :	2007

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	D 211 - Lande de Jauge

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	-
Y : (W)	-

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	54

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	200
Cote de niveau :	58,60

Collecteur de refoul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	90

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 400
Cote de niveau dessus :	61,05
Cote de niveau radier :	57,80
Hauteur (m) :	3,25
Volume total (m3) :	5,00
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	15

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	4 200
Cote de niveau extrémité :	49,85

Clapets	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	Bassin du PR 17 - Bois du Moulin

Pieds d'assise	
Diamètre :	80
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	CP 3127 SH 256	CP 3127 SH 256	.	.
Roues :	Canaux	Canaux	.	.
Débit théorique en m3/h :	16,92	16,92	.	.
H.M.T. en m :	41,90	41,90	.	.
Puissance en kw :	7,4	7,4	.	.
Situation :	immergée	immergée	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement			Contrat :						
Provenance :	réseau	Distributeur :	EDF	Tension :	BT	Tarif :	Bleu	Puissance :	18

Pr 57 LE PARC

IDENTIFICATION

Poste nouveau

Type	REFOULEMENT	N°interne	551.1-pr 57	Dernière mise à jour	2010
-------------	--------------------	------------------	--------------------	-----------------------------	-------------

Dates	
Construction :	2007
Mise en service :	2008
Prise en charge :	2008

Situation	
Département :	33 - GIRONDE
Collectivité :	COMMUNE DE CESTAS - AST
Commune :	CESTAS
Situation :	Résidence Le Parc - Av Ducourt

Cadastré	
Section :	.
Parcelle :	.

Coordonnées GPS	
X : (N)	44,76884000
Y : (W)	0,70140000

Installations en jouissance temporaire	
Code traité :	5511
Ensemble technique :	19

EQUIPEMENTS

arrivée gravitaire	
Diamètre (mm) :	.
Cote de niveau :	48,83

Collecteur de refoul.	
Nature :	PVC
Diamètre :	75

Sonde de niveau	
Sonde piezzo :	-
Sonde US :	-

Genie civil - Cuve	
Diamètre (mm) :	1 200
Cote de niveau dessus :	51,00
Cote de niveau radier :	48,00
Hauteur (m) :	3,00
Volume total (m3) :	3,39
Nature :	Polyester

Vannes	
Diamètre :	DN 65
Nombre :	2

Télésurveillance	
Télégestion :	-
Nombre d'alarmes :	-

Canalisation de refolement	
Nature :	PVC
Diamètre (mm) :	80/90
Longueur (m) :	40
Cote de niveau extrémité :	49,80

Clapets	
Diamètre :	DN 65
Nombre :	2

Autres équipements	
Armoire électrique :	1
Panier de dégrillage :	
Trop-plein :	
Branchement eau potable :	
Anti-Belier :	
Groupe électrogène :	
Potence :	
Chaines de levage :	2
Barres de guidage :	4
Echelle :	
Traitement H2S :	
Débitmètre :	-

Destination des effluents	
Nom du bassin versant ou de l'ouvrage :	bassin du PR 11 - J. Moulin-Ecoles

Pieds d'assise	
Diamètre :	DN 65
Nombre :	2

Vidange :	
Diamètre :	DN 50

Régulateurs de niveau	
nombre :	4

POMPES

Caractéristiques	Pompe 1	Pompe 2	.	.
Marque :	FLYGT	FLYGT	.	.
Type :	DP 3068 MT 473	DP 3068 MT 473	.	.
Roues :	Vortex 65 mm	Vortex 65 mm	.	.
Débit théorique en m3/h :	17,6	17,6	.	.
H.M.T. en m :	3,7	3,7	.	.
Puissance en kw :	1,5	1,5	.	.
Situation :	<i>immergée</i>	<i>immergée</i>	.	.

ALIMENTATION ELECTRIQUE

Branchement	Contrat :			
Provenance :	Alimentation par un abonnement de copropriété			

Récapitulatif - télésurveillance



INSTALLATIONS AFFERMEES				TELEGESTION				
N° d'ordre	COMMUNE	NOM	Stations type	nbre	ALARMES		TOTAL nbre	
					Fonctionnement nbre	Anti-intrusion nbre		
ST 01	CESTAS	Station MANO	DEPOLL	1	35		35	
ST 01e	CESTAS	MANO (entrée step)	entrée TT		13		13	
Id 01	CESTAS	JARRY	Aire boues				-	
PR 01	CESTAS	BEAUPRE	RLV	1	10		10	
PR 02	CESTAS	LES PINS	RFT	1	9		9	
PR 03	CESTAS	LES SAULES	RLV	1	10		10	
PR 04	CESTAS	CODEC	RFT	1	13		13	
PR 05	CESTAS	CHANTEBOIS 1	RLV	1	10		10	
PR 06	CESTAS	CHANTEBOIS 2	RLV				-	
PR 07	CESTAS	BIDAOU	RFT	1	10		10	
PR 08	CESTAS						-	
PR 09	CESTAS	PARC DE MONSALUT	RFT	1	10		10	
PR 10	CESTAS	VILLAGE DE MONSALUT	RFT	1	19		19	
PR 11	CESTAS	JEAN MOULIN-LES ECOLES	RLV	1	10		10	
PR 12	CESTAS	JEAN COCTEAU	RLV	1	10		10	
PR 13	CESTAS	BOUZET	RFT	1	6		6	
PR 14	CESTAS	C.E.S (poste privé)	RFT (privé)				-	
PR 15	CESTAS	AIRE DE SERVICE (privé)	RFT (privé)				-	
PR 16	CESTAS	MOULIN A VENT	RFT	1	9		9	
PR 17	CESTAS	BOIS DU MOULIN	RFT	1	4		4	
PR 18	CESTAS	INJECTION FOURCQ	INJ	1	10		10	
PR 19	CESTAS	LA PINEDE	RFT				-	
PR 20	CESTAS	MIMAUT	RFT	1	10		10	
PR 21	CESTAS	L'AJONCIERE	RFT				-	
PR 22	CESTAS	BELLEVUE	RFT	1	19		19	
PR 23	CESTAS	PRE AUX CLERCS	RFT	1	10		10	
PR 24	CESTAS	CASSINI-PEYRE	RLV	1	10		10	
PR 25	CESTAS	FLEUR D'AJONC 1	RLV	1	9		9	
PR 26	CESTAS	FLEUR D'AJONC 2	RLV	1	10		10	
PR 27	CESTAS	RIBEYROT	RFT	1	10		10	
PR 28	CESTAS	LA LOUVETIERE	INJ	1	10		10	
PR 29	CESTAS	BOIS DU CHEVREUIL	RFT	1	10		10	
PR 30	CESTAS	RUCHER DE MONSALUT	RFT				-	
PR 31	CESTAS	MOULIN DE LA MOULETTE	RLV				-	
PR 32	CESTAS	LES LILAS	RFT				-	
PR 33	CESTAS	FLEUR D'AJONC 3	RLV				-	
PR 34	CESTAS	PRES TOCTOUCAU (privé)	RFT (privé)				-	
PR 35	CESTAS	ETOILE BLEUE (poste privé)	RFT (privé)				-	
PR 36	CESTAS	Z.A. AUGUSTE	RFT				-	
PR 37	CESTAS	TUILLERIE DE BELLEVUE	RFT				-	
PR 38	CESTAS	CLAIRIERE AUX CHEVAUX	INJ				-	
PR 39	CESTAS	LES ANGUILLES	RFT				-	
PR 40	CESTAS	LES SYLPHIDES	RFT	1	7		7	
PR 41	CESTAS	LES PINS FRANCS	INJ				-	
PR 42	CESTAS	LA PELOUX	INJ	1	7		7	
PR 43	CESTAS	BALMORAL (poste privé)	RFT (privé)				-	
PR 44	CESTAS	L'ERMITAGE	RFT	1	16		16	
PR 45	CESTAS	LES GARDILLOTS	RFT	1	11		11	
PR 46	CESTAS	JARNON	RFT	1	16		16	
PR 47	CESTAS	PINGUET	RFT	1	13		13	
PR 48	CESTAS	Z.A. JARRY	RFT	1	14		14	
PR 49	CESTAS	CINEMA	RFT	1	8		8	
PR 50	CESTAS	CASSY-MOULINEY	RFT	1	12		12	
PR 51	CESTAS	LES SOURCES	RFT				-	
PR 52	CESTAS	DOJO	RFT				-	
PR 53	CESTAS	TRINQUET	RFT				-	
PR 54	CESTAS	CHAÛS	RFT	1	14		14	
PR 55	CESTAS	POT AU PIN	RFT	1	11		11	
PR 56	CESTAS	DECATHLON	RFT	1	12		12	
PR 57	CESTAS	LE PARC	RFT	1	-		-	
TOTAUX				59	37	427	-	427

Récapitulatif – traitement H2S

N° interne	COMMUNE	NOM	type	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT (1) = traitement existant (0) = pas de traitement	
					Produit utilisé
ST 01	CESTAS	Station MANO	DEPOLL	0	
ST 01e	CESTAS	MANO (entrée step)	entrée TT	0	
Id 01	CESTAS	JARRY	Aire boues	0	
PR 01	CESTAS	BEAUPRE	RLV	0	
PR 02	CESTAS	LES PINS	RFT	0	
PR 03	CESTAS	LES SAULES	RLV	0	
PR 04	CESTAS	CODEC	RFT	0	
PR 05	CESTAS	CHANTEBOIS 1	RLV	0	
PR 06	CESTAS	CHANTEBOIS 2	RLV	0	
PR 07	CESTAS	BIDAOU	RFT	1	Nutriox (nitrate de calcium)
PR 08	CESTAS				
PR 09	CESTAS	PARC DE MONSALUT	RFT	0	
PR 10	CESTAS	VILLAGE DE MONSALUT	RFT	0	
PR 11	CESTAS	JEAN MOULIN-LES ECOLES	RLV	0	
PR 12	CESTAS	JEAN COCTEAU	RLV	0	
PR 13	CESTAS	BOUZET	RFT	1	Nutriox (nitrate de calcium)
PR 14	CESTAS	C.E.S (poste privé)	RFT (privé)		
PR 15	CESTAS	AIRE DE SERVICE (privé)	RFT (privé)		
PR 16	CESTAS	MOULIN A VENT	RFT	0	
PR 17	CESTAS	BOIS DU MOULIN	RFT	0	
PR 18	CESTAS	INJECTION FOURCQ	INJ	0	
PR 19	CESTAS	LA PINEDE	RFT	0	
PR 20	CESTAS	MIMAUT	RFT	0	
PR 21	CESTAS	L'AJONCIERE	RFT	0	
PR 22	CESTAS	BELLEVUE	RFT	0	
PR 23	CESTAS	PRE AUX CLERCS	RFT	0	
PR 24	CESTAS	CASSINI-PEYRE	RLV	0	
PR 25	CESTAS	FLEUR D'AJONC 1	RLV	0	
PR 26	CESTAS	FLEUR D'AJONC 2	RLV	0	
PR 27	CESTAS	RIBEYROT	RFT	0	
PR 28	CESTAS	LA LOUVETIERE	INJ	0	
PR 29	CESTAS	BOIS DU CHEVREUIL	RFT	1	Nutriox (nitrate de calcium)
PR 30	CESTAS	RUCHER DE MONSALUT	RFT	0	
PR 31	CESTAS	MOULIN DE LA MOULETTE	RLV	0	
PR 32	CESTAS	LES LILAS	RFT	0	
PR 33	CESTAS	FLEUR D'AJONC 3	RLV	0	
PR 34	CESTAS	PRES TOCTOUCAU (privé)	RFT (privé)		
PR 35	CESTAS	ETOILE BLEUE (poste privé)	RFT (privé)		
PR 36	CESTAS	Z.A. AUGUSTE	RFT	0	
PR 37	CESTAS	TUILLERIE DE BELLEVUE	RFT	0	
PR 38	CESTAS	CLAIRIERE AUX CHEVAUX	INJ	0	
PR 39	CESTAS	LES ANGUILLES	RFT	0	
PR 40	CESTAS	LES SYLPHIDES	RFT	0	
PR 41	CESTAS	LES PINS FRANCS	INJ	0	
PR 42	CESTAS	LA PELOUX	INJ	0	
PR 43	CESTAS	BALMORAL (poste privé)	RFT (privé)		
PR 44	CESTAS	L'ERMITAGE	RFT	0	
PR 45	CESTAS	LES GARDILLOTS	RFT	1	Nutriox (nitrate de calcium)
PR 46	CESTAS	JARNON	RFT	1	chlorure ferrique
PR 47	CESTAS	PINGUET	RFT	0	
PR 48	CESTAS	JARRY	RFT	1	chlorure ferrique
PR 49	CESTAS	CINEMA	RFT	0	
PR 50	CESTAS	CASSY-MOULINEY	RFT	0	
PR 51	CESTAS	LES SOURCES	RFT	0	
PR 52	CESTAS	DOJO	RFT	0	
PR 53	CESTAS	TRINQUET	RFT	0	
PR 54	CESTAS	CHAÜS	RFT	1	chlorure ferrique
PR 55	CESTAS	POT AU PIN	RFT	1	Nutriox (nitrate de calcium)
PR 56	CESTAS	DECATHLON	RFT	1	chlorure ferrique
PR 57	CESTAS	LE PARC	RFT	0	
TOTAUX		59	59	9	

IV.2.4. Situation des biens ◀

Par ce compte rendu, VEOLIA EAU présente à la Collectivité une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants ou pour lesquels VEOLIA EAU n'a pas décelé d'indice négatif ne figurent pas dans ce compte rendu.

Le réseau

La commune possède deux réseaux séparatifs « eaux usées » et « eaux pluviales ».

Entretien et réparations

Les interventions faites sur le réseau sont détaillées dans le chapitre.I « Travaux de maintenance et de renouvellement ».

Inspections

13 interventions d'inspection télévisées ont été faites en 2010 sur 2141 ml de collecteur.

Points noirs sur le réseau

Un point noir est référencé comme tel quand il nécessite au moins 2 interventions de curage dans une année.

Dans l'exercice, il en a été dénombré 6 qui sont :

CESTAS	Allée des Grépins
CESTAS	Place du Chanoine Patry
CESTAS	Chemin de la Garenne à Pierroton
CESTAS	M. Vaubourgoin - Allée des Girolles
CESTAS	Allée Camelinat
CESTAS	Av de la Chenaie (réseau pluvial)



Suite à une analyse des points noirs faite en 2009, une procédure de curages préventifs réguliers a été mise en place, afin de limiter les interventions. Certains font l'objet d'une surveillance spécifique.

Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P 252.2] permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, par 100 km	4,12	3,16	1,58	3,81	4,39	15,2%
Nombre de points concernés sur le réseau	5	4	2	5	6	20,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	121 409	126 410	126 410	131 358	136 536	3,9%

Les eaux parasites

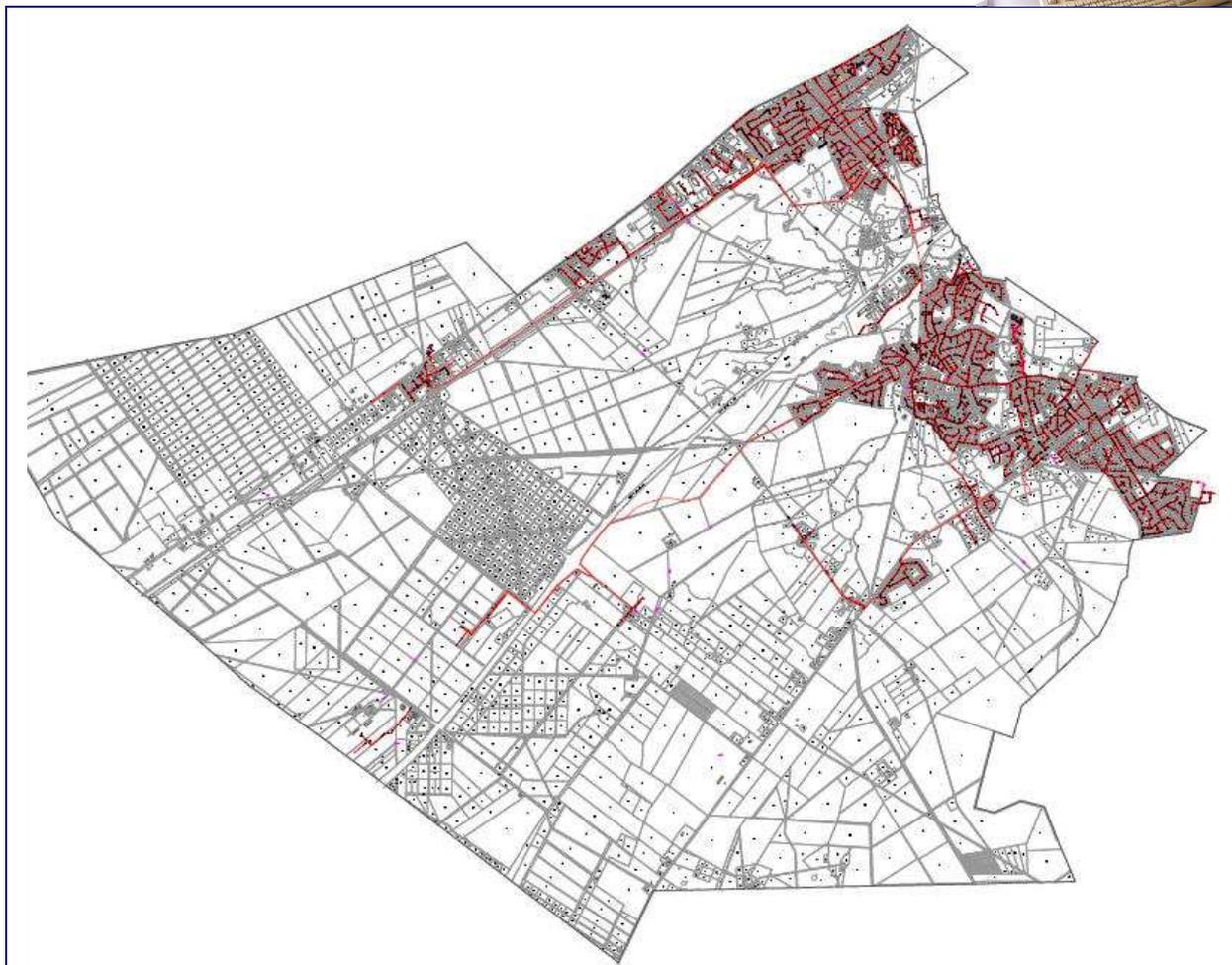
Elles font l'objet d'un suivi. Une importante campagne de recherche des eaux parasites se poursuit depuis 2005. Les informations émises par les équipements de télégestion des postes de refoulement sont récupérées sur le système central de Veolia Eau et analysées. L'acquisition de ces données a permis un diagnostic par bassin versant et une identification des zones sensibles à l'intrusion des eaux parasites. Ces conclusions ont été utilisées pour réaliser les inspections télévisées et les tests à la fumée.

Pour fiabiliser cette étude, un pluviomètre enregistreur sur la station d'épuration a été installé. Il permet aussi de mettre en œuvre un diagnostic permanent du réseau d'assainissement. Ce diagnostic pourra être affiné en équipant tous les postes de refoulement de télégestion.

En 2010, le délégataire a effectué 1 campagne de tests à la fumée sur 5575 ml de collecteur.

La cartographie

La commune a fait digitaliser son cadastre et a cédé une copie de la base à Veolia Eau afin de permettre la mise en place d'une cartographie numérique, avec la saisie des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.



Il est désormais possible de communiquer aux services municipaux les fichiers de cette base cartographique sous une forme adaptée aux besoins et aux moyens informatiques des services municipaux.

Les postes de refoulement

Le service « eaux usées » de la commune comprend actuellement 52 postes de refoulement, dont 51 sur le réseau et 1 en tête de station d'épuration.

Sur l'ensemble des postes le délégataire a remplacé 11 pompes de refoulement en 2010.

Poste Pinède

Ce poste ne possède qu'une seule pompe. De plus, il est dépourvu de système de télésurveillance. Suite à des pannes successives et non détectées à temps, des débordements ont eu lieu chez un riverain (22 allée des Gemmeurs). Un système de télésurveillance a été commandé.

Le délégataire a effectué en 2010 le renouvellement de l'armoire électrique de commande.

La station d'épuration

La station de « Mano » est une filière de traitement biologique à boues activées (aération prolongée) d'une capacité de 21.000 équivalents-Habitant.

Capacité de traitement

Les ouvrages ont été dimensionnés pour recevoir les quantités de pollution suivantes :

Paramètre	Quantité En kg/jour
DBO5	1260
DCO	2520
MES	1417
NTK	236
Volume m³/jour	3150

Les interventions faites sur la station en 2010 sont détaillées dans le chapitre.I « Travaux de maintenance et de renouvellement ».

Le délégataire a programmé pour 2011 une réfection complète du poste « débit constant ».

Travaux d'aménagement

Les travaux sur les prétraitements financés par la Commune et réalisés en 2010 et 2011 permettront d'améliorer le fonctionnement de l'installation :

- Installation d'un dégrilleur en amont du poste d'entrée
- Mise en conformité du poste d'entrée
- Mise en place d'un ouvrage de traitement des graisses
- Modification et amélioration de la gestion hydraulique des effluents
- Amélioration de l'instrumentation
- Création d'un poste « eaux industrielles »
- Réfection complète des équipements électriques



Traitement de l'H2S

Sur l'ensemble du service, 8 postes sont équipés d'un traitement de l'H2S, dont :

- 5 postes avec traitement au nitrate de calcium
- 3 postes avec traitement au chlorure ferrique)

L'installation d'un système de traitement est nécessaire sur les postes « Tuillerie de Bellevue » et « l'Ajoncière ». La présence d'H2S, avant la mise en place du traitement dans le secteur du « Ribeyrot », a provoqué un effondrement du collecteur EU en 2010.

La télésurveillance



36 installations sur le réseau sont désormais équipées d'un équipement de télégestion.

Tous ces systèmes de télésurveillance ont été raccordés sur le central existant dans les locaux du centre Gironde-Landes pour en assurer un meilleur pilotage.

Il reste cependant des installations non télégérées. Le délégataire transmettra des devis pour équiper en priorité certains postes de relevage, notamment le poste « la Pinède » qui ne possède qu'une seule pompe.

Propositions d'améliorations

La station d'épuration

Les travaux d'aménagement relatifs aux prétraitements et aux trop-pleins des ouvrages proposés par la collectivité ont été validés par l'agence de l'eau et le SATESE en 2009. Ils ont été entamés courant 2010.

Une réflexion devra être menée sur le traitement des boues afin d'optimiser la filière.

Les branchements d'eau potable des installations d'assainissement

La station d'épuration ne comporte pas de disconnecteur au droit du compteur général d'eau potable : elle peut donc être à l'origine d'une pollution à l'occasion d'un phénomène de retours d'eau. Or, pour assurer la protection sanitaire du réseau d'adduction publique, il est indispensable prendre toutes les mesures pour éviter le risque de retour d'eau, en équipant la station d'épuration d'un disconnecteur de type BA, et les points d'eau des postes de relèvement d'un disconnecteur de type HA. Ces travaux sont programmés pour l'année 2011.

Les trop-pleins

Les installations du service présentent 10 trop-pleins de plus de 120kg DBO5/j. Au titre de l'arrêté du 22 juin 2007, il est nécessaire de les équiper dans le cadre de l'autosurveillance en réseau.

Santé et sécurité au travail

Conformément au décret n°2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail, l'évaluation de risques réglementaires a été mise à jour et a révélé des aménagements qui seraient à prévoir afin de sécuriser le personnel intervenant sur les installations. Les principaux points sont les suivants :

- ◆ l'absence de barreaudages anti-chutes sur certains postes de refoulement
- ◆ une aération insuffisante au niveau du local des boues qui se manifeste par un dégagement d'H₂S, entraînant une forte corrosion des organes électriques ;
- ◆ Risque de chute :
 - lors du nettoyage des goulottes du clarificateur,
 - au niveau de l'escalier d'accès au pré-traitement, la descente s'avère délicate.

Conformité des rejets

En 2010, deux non-conformités (une pour le paramètre NTK et une pour le paramètre MES) ont été enregistrées dans le domaine de traitement garanti, sans toutefois que les concentrations mesurées puissent être qualifiées de réductrices. Le nombre de dépassements autorisés n'a pas été franchi.

Situation administrative des ouvrages

L'arrêté préfectoral donnant autorisation de déversement des eaux traitées dans le milieu naturel a été signé le 15/11/1996 pour une durée de 10 ans. Il a été renouvelé en avril 2007.

Conformité des installations

La mesure des effluents : Il est nécessaire de se mettre en conformité avec la réglementation et avec l'autosurveillance en installant des mesures de débit aux by-pass de la STEP (prévu dans le cadre des travaux portant sur les pré-traitements) et des PR dont la charge est supérieure à 120 kg/jour de DBO5.

IV.2.5. Gestion durable du patrimoine ◀

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte [P 202.2] suivant (voir définition dans le glossaire du Chapitre V) mesure l'avancement de cette démarche :

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	40	40	40	40	40

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux [P 253.2], en ajoutant aux valeurs de la 2ème ligne les linéaires renouvelés sous sa maîtrise d'ouvrage et en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	121 409	126 410	126 410	131 358	136 536
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	12	0	6	0

IV.3. Les investissements et le renouvellement ◀

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissements...

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée en annexe Chapitre V.

IV.3.1. Programme contractuel d'investissements ◀

Néant.

IV.3.2. Programme contractuel de renouvellement

Néant.

IV.3.3. Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans le paragraphe « V.4.1 Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2010
Canalisations et accessoires (€)	0,00
Branchements (€)	0,00
Equipements (€)	31 096,16

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement

Néant.

IV.4. Les engagements à incidences financières

Ce chapitre a pour objectif de présenter sommairement les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia Eau, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia Eau pourra détailler ces éléments.

IV.4.1. Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

Régularisations de TVA

Si Veolia Eau a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ◆ Le nouvel exploitant est redevable de la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ◆ Le nouvel exploitant n'est pas redevable de la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia Eau la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia Eau du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia Eau utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

IV.4.2. Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ◆ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,

¹ art. 216^{bis} et suivants du Code Général des Impôts

² conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mar s 2006

- ◆ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia Eau propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour baliser les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia Eau

Les salariés de Veolia Eau bénéficient :

- ◆ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ◆ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " VEOLIA EAU - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1er janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement.

Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia Eau transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia Eau. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia Eau est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégué qu'au nouvel exploitant.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia Eau se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité déléguée, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Comptes entre employeurs successifs

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ◆ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat
- ◆ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférentes) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- ◆ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

Chapitre V. Les Annexes

V.1. Le glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement : L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif). (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour Veolia, à chaque abonnement correspond un client distinct : le nombre d'abonnements est égal au nombre de clients.

Assiette de la redevance d'assainissement : Volume total facturé aux usagers du service.

Autorisation spécifique de déversement (ASD) [D 202.0] : arrêté d'autorisation de déversement signé par la collectivité responsable de l'ouvrage où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles : sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables

Capacité épuratoire : Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO₅/jour) et en capacité hydraulique (m³/jour) ou en équivalent habitant.

Certification ISO 14 001 : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche environnementale effectuée par le délégataire

Certification ISO 9 001 (2000) : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche assurance qualité effectuée par le délégataire

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié [P202.3] : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié [P204.3] : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié [P205.3] : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau [P254.3] : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007)

Client (abonné) : personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Le client est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les clients eau, les clients assainissement collectif et les clients assainissement non collectif. Le client perd sa qualité d'abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). (cf. circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour Veolia, un client correspond à un abonnement : le nombre de clients est égal au nombre d'abonnements.

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO₅ est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO : Demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable : défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Cela suppose

un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

Equivalent habitant : Flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO₅ (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent habitant (EH) rejette en effet 60 grammes de DBO₅ par jour.

Habitants desservis [D 201.0] : population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. Cette donnée est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (décret n°2008-1477 du 30/12/2008).

Conformité réglementaire des rejets : L'indice mesure la conformité des rejets aux prescriptions de rejet définies dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 mai 2007) **[P202.2]** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

- ◆ 0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
- ◆ 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
- ◆ 20 points : mise à jour du plan au moins annuelle

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- ◆ + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
- ◆ + 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- ◆ + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
- ◆ + 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
- ◆ + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
- ◆ + 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)
- ◆ + 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)
- ◆ + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (arrêté du 2 mai 2007) [P255.3] : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

+ 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)

+ 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)

+ 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement

+ 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes

- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
 - + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
- B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs
- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.
- C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes
- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Matières sèches (boues de dépollution) : Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS

MES : Matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (arrêté du 2 mai 2007)

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D 203.0] : quantité de boues exprimée en tonnes de matières sèches qui sortent du périmètre des ouvrages d'épuration du service ou qui sont comptabilisées à l'amont des filières d'incinération ou de compostage en cas de traitement sur site ; ces boues contiennent les réactifs ajoutés aux boues brutes et sont comptabilisées en sortie du périmètre des ouvrages d'épuration, donc avec prise en compte des éventuels effets de stockage sur site.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques. (circulaire n°12/DE du 28 avril 2008)

Station d'épuration (ou usine de dépollution) : Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP). (circulaire n°12/DE du 28 avril 2008)

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] : une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. (arrêté du 2 mai 2007)

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'Aménagement Durable, suite à la parution en septembre 2009 des textes d'application régissant les prescriptions techniques et les modalités de contrôle des installations.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] : le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. (arrêté du 2 mai 2007)

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'impayés [P257.0] : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (arrêté du 2 mai 2007)

Taux de raccordement : Pourcentage des clients desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients desservis). La politique en matière d'auto surveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

Taux de réclamations [P258.1] : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (arrêté du 2 mai 2007)

V.2. Le délégataire

Notre organisation repose sur différents niveaux opérationnels qui chacun, quotidiennement, apportent leur contribution dans l'exercice des missions qui nous sont confiées.

La réponse à chaque exigence du service est apportée au niveau le plus adapté, car cette organisation est à la fois décentralisée et mutualisée : les agences locales offrent la proximité à nos clients, les services de l'échelon régional gèrent les fonctions support et les services centraux assurent des missions permanentes d'assistance à caractère d'expertise et de contrôle.

Voir page suivante :

V.2.1.VEOLIA Eau Sud-Ouest

6 Centres d'Exploitation assurent l'ensemble des tâches techniques d'exploitation (conduite et entretien des ouvrages, permanence et qualité du service), de travaux et l'accueil clientèle.



V.2.2. Centre d'Exploitation

Le Centre d'Exploitation Gironde-Landes assure quotidiennement la gestion du service délégué d'eau potable, qu'il s'agisse de la conduite, de la surveillance, de l'entretien et du renouvellement des installations (usines, réseaux et branchements), des travaux et de la gestion clientèle.



Philippe BALBUSQUIER

**Directeur
du Centre d'Exploitation
Gironde-Landes**



Centre d'Exploitation Gironde-Landes

19 bis rue Georges Méran
33311 ARCACHON Cedex
Tel : 05.57.52.56.00 - Fax : 05.56.83.81.33



Pour optimiser le fonctionnement des installations et assurer un **service de qualité** aux clients, le Centre d'Exploitation s'appuie sur les **compétences** de 151 collaborateurs locaux, et sur celles, mutualisées au sein de la Direction Régionale Sud-Ouest et de la Direction Nationale de Veolia Eau.

En effet, **le Centre d'Exploitation** dispose d'équipes et de moyens techniques pour :

- l'entretien et la maintenance des ouvrages, le **contrôle qualité de l'eau produite et distribuée**, la détection des alarmes grâce à la télégestion, les **interventions rapides** de dépannage (7j sur 7, 24h sur 24) sur les installations de production, de distribution ou les réseaux,
- **l'accueil clientèle** local et le traitement de leurs demandes techniques et/ou particulières.
- la réalisation des travaux et de branchements neufs

Eau Potable

147 000 habitants
84 000 clients
10 millions de m³ vendus
42 usines de production

Assainissement

168 000 habitants
89 000 clients
10 millions de m³ vendus
18 usines de dépollution

V.2.3. Les fonctions support

La Direction Régionale assure l'animation des exploitations et le soutien opérationnel au Centre d'Exploitation pour :

- ◆ la **gestion clientèle** grâce au Centre Service Client (traitement centralisé des appels clients au 0811 902 903), la facturation et le recouvrement, la communication interne et externe (plaquettes, système d'alerte des clients lors des crises...)
- ◆ l'étude de **dossiers complexes d'amélioration des ouvrages ou de process**, l'informatique technique (cartographie, télégestion centralisée LERNE, terminaux de mobilité...)
- ◆ les **ressources humaines** (recrutement, paie, formation, relations sociales)
- ◆ le domaine contractuel et juridique (rédaction et offres de négociation)
- ◆ la **gestion administrative et financière**
- ◆ la démarche qualité (certifications ISO 9001-2008, ISO 14001, ISO 22000, OHSAS 18001) et les mesures dans le domaine de la prévention et de la sécurité au travail



Christophe BOISSIER
Directeur Régional



Antoine AUGUSTIN
Directeur Régional Adjoint



Pierre-Etienne GASCHIGNARD
Qualité Opérationnelle



Dominique BELIN
Commercial



Christian CAILLEAUX
Technique



Eric CASET CARRICABURU
Ressources Humaines



Bruno PENIN
Administratif et Financier



Pierre DISSAUX
Communication



Philippe de MARCILLAC
Clientèle

Les **services centraux de Veolia Eau**, assurent des missions permanentes d'assistance aux échelons opérationnels, notamment :

- ◆ la formation et la qualification, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ◆ la recherche et le développement, les politiques d'innovation, l'appui technique aux exploitations, publications techniques, la veille sur les nouvelles technologies
- ◆ les analyses d'eaux grâce au laboratoire central, certifié COFRAC
- ◆ les moyens spécifiques d'intervention en cas de crise
- ◆ la gestion des risques et des assurances
- ◆ la définition de la politique de services à la clientèle
- ◆ la définition de la politique d'achat et de sélection des fournisseurs
- ◆ l'administration des systèmes d'information
- ◆ l'expertise juridique et fiscale, veille réglementaire...

Accréditation laboratoire

Le recours à un laboratoire accrédité 24 h sur 24 h atteste de notre capacité à réaliser des analyses dans le domaine de l'assainissement, selon les protocoles normalisés.

V.2.4. Le système de management de la Qualité

Toutes nos agences locales sont certifiées ISO 9001 (version **2008**), ce qui atteste de leur engagement dans une démarche d'amélioration continue du service aux clients, régulièrement audité par un organisme indépendant. Cette certification a été obtenue en date de décembre 2009.



V.2.5. Hygiène-sécurité-conditions de travail

Le 9 décembre 2008 a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales un accord sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail. Concrètement, il s'agit de favoriser les démarches collectives par une organisation en réseau animée par un département Prévention, Santé et Sécurité au Travail, de mieux identifier sur le terrain les risques pour renforcer leur prévention, d'inclure systématiquement un volet santé / sécurité dans la formation, les entretiens professionnels et les suivis d'activité.

V.2.6. Diversité

Veolia Environnement a officiellement reçu le 21 décembre 2010 du Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire le Label Diversité qui récompense ses engagements en faveur de la prévention des discriminations, de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité. Le Label a été décerné, pour une durée de trois ans, à 130 sociétés de Veolia Environnement en France, dont VEOLIA Eau.



V.3. Les nouveaux textes de référence

Certains des textes présentés peuvent avoir des impacts contractuels. VEOLIA Eau se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts en local et la préparation en tant que de besoin des projets d'avenant.

V.3.1. L'assainissement dans la loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2⁴ concerne l'assainissement à plusieurs titres.

En matière d'assainissement collectif, les communes sont tenues d'établir avant la fin de l'année 2013 un schéma d'assainissement collectif, incluant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

En matière d'assainissement non collectif, les collectivités territoriales voient leur mission de contrôle renforcée : contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter préalablement à la demande de permis de construire ou d'aménager, contrôle d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes au plus tard le 31 décembre 2012, puis au maximum tous les dix ans. Avec l'accord du propriétaire, elles peuvent procéder aux travaux prescrits dans le cadre du contrôle. Un document attestant de la conformité du dispositif ANC lors de la vente d'un immeuble est exigible à compter du 1^{er} janvier 2011.

Six mois avant l'échéance du contrat, le délégataire remet au délégant le fichier des abonnés, constitué des données à caractère personnel pour la facturation de l'eau et de l'assainissement et les plans des réseaux mis à jour.

Afin de promouvoir la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, les collectivités locales peuvent créer un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines (collecte, transport, stockage et traitement), dont le financement sera assuré par une taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées d'au moins 600 mètres carrés (dans la limite d'un euro par m²). Les communautés

⁴ **Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement. Cette loi vise à mettre en œuvre la loi n°2009-967 du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, qui avait posé le cadre d'action d'un nouveau modèle de développement durable.

d'agglomération exerçant la compétence « assainissement » devront prendre en compte également la gestion des eaux pluviales et réaliser un zonage à cet effet à brève échéance.

L'installation de dispositifs de retenue des eaux pluviales est encouragée et la possibilité d'utiliser les eaux pluviales pour usages domestiques (toilettes, lavage des sols et du linge) est étendue aux établissements recevant du public (ERP) : toutefois, dans tous les cas, la loi impose aux propriétaires de déclarer préalablement en mairie l'utilisation des eaux pluviales pour usages internes.

La prévention des dommages aux canalisations est renforcée (voir plus loin : travaux à proximité des réseaux : le guichet unique).

Conformément aux exigences communautaires, l'évaluation et la gestion des risques d'inondation par bassin ou sous-bassin est à réaliser d'ici le 22 décembre 2011.

V.3.2. Gestion des services publics locaux

Nouvelles collectivités territoriales

Cette réforme⁵ crée de nouveaux échelons, en particulier la métropole et la commune nouvelle.

La métropole, nouvel EPCI à fiscalité propre regroupant 500 000 habitants au moins, exerce en lieu et place des communes membres, certaines compétences, dont les services d'eau et d'assainissement. La commune nouvelle, qui peut être créée à la demande des conseils municipaux, d'un EPCI ou du préfet, se substitue aux communes d'origine dans tous leurs actes et délibérations.

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit d'ici décembre 2011 une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (CC, CA, CU & métropoles) d'au moins 5000 habitants en général, ainsi qu'une rationalisation des périmètres existants. Le rattachement de toute commune à une EPCI sera obligatoire à compter du 1^{er} juin 2013.

Enfin, les maires des communes transfèrent à l'EPCI compétent en matière d'assainissement leur pouvoir de police « assainissement », mais peuvent s'opposer à ce transfert.

Délégation de service public

Dans une décision du 23 décembre 2009⁶, le Conseil d'Etat a précisé que l'autorité délégante devait apporter aux candidats à une DSP, avant le dépôt de leurs offres, une information sur les critères de sélection des offres. Toutefois, la personne publique n'est pas tenue d'indiquer les modalités de mise en œuvre de ces critères et conserve ainsi son pouvoir d' « appréciation globale ».

Les autorités délégantes disposent d'un modèle d'avis d'intention de conclure un contrat de DSP et d'un modèle d'avis d'attribution⁷. Recourir à ces formalités de publication permet de limiter les remises en cause des contrats après à leur signature.

En ce qui concerne la régie intéressée, les règles comptables et les relations financières entre le régisseur et la collectivité ont été précisées⁸.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer des sociétés publiques locales pour réaliser des opérations d'aménagement ou de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général⁹.

⁵ **Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010** de réforme des collectivités territoriales

⁶ **CE, 23 décembre 2009**, Etablissement public du Musée et du Domaine national de Versailles, n°328 827

⁷ **Arrêté du 15 septembre 2010 fixant les modèles d'avis relatifs à l'intention de conclure les conventions de délégation de service public et d'avis d'attribution des conventions de délégation de service public.**

⁸ **Décret n°2010-918 du 3 août 2010** fixant les règles comptables applicables aux contrats qualifiés de régies intéressées.

⁹ **Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.**

Relations avec les usagers

Un dispositif de « reconnaissance spécifique » des associations de consommateurs les plus représentatives a été mis en place¹⁰, ce qui renforce le mouvement consumériste. La liste de ces associations de consommateurs est publiée sur un site internet relevant du ministère chargé de la consommation.

Le recouvrement des impayés peut être accéléré puisque désormais, à partir d'un certain seuil d'impayés, le syndic de copropriété, les copropriétaires et les créanciers peuvent saisir le président du tribunal de grande instance¹¹

Utilisation de ressources alternatives

L'utilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation (cultures, espaces verts) est encouragée, mais doit répondre à des prescriptions de protection de la santé publique¹². Le raccordement à un réseau de distribution d'eau potable est interdit.

Les puits et forages déclarés à des fins d'usage domestique seront recensés dans une base de données nationale¹³ accessible aux agents chargés du contrôle et aux collectivités territoriales en charge de saisir les déclarations.

Système d'information sur l'eau et l'assainissement

Les services publics d'eau et d'assainissement sont parties prenantes au Système d'information sur l'eau via l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) qui recueille les données et indicateurs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et à leurs usages ainsi qu'aux services publics de distribution d'eau et d'assainissement prévues dans le cadre du schéma national des données sur l'eau (SNDE)¹⁴.

Travaux à proximité des réseaux : le guichet unique

Un guichet unique¹⁵ enregistrera les coordonnées des exploitants de tous réseaux implantés en France et les cartographies sommaires de ces réseaux ; les maîtres d'ouvrage et entreprises prévoyant des travaux à proximité auront accès instantanément et gratuitement à la liste des exploitants concernés. Les exploitants de réseaux en service sont tenus d'enregistrer sur le site internet du guichet unique (« téléservice »), leurs coordonnées à compter du 30 septembre 2011 et les zones d'implantation de leurs réseaux à compter du 30 juin 2013. Ils doivent également informer le téléservice de toute modification des éléments enregistrés et de l'arrêt définitif d'un ouvrage souterrain.

Vidange des fosses septiques

Les personnes réalisant les vidanges des installations d'assainissement non collectif, prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites, sont soumises à agrément préfectoral¹⁶. La demande d'agrément pour les vidangeurs en activité doit avoir été faite au 31 décembre 2010. L'activité d'élimination proprement dite de ces matières n'est pas concernée.

¹⁰ Décret n° 2010-801 du 13 juillet 2010 relatif à la représentation des associations de défense des consommateurs et aux institutions de la consommation.

¹¹ Décret n°2010-391 du 20 avril 2010 modifiant le décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

¹² Arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts.

¹³ Arrêté du 15 janvier 2010 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Base de données — Déclaration des puits et forages domestiques ».

¹⁴ Décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009 relatif au référentiel technique prévu par l'article R.213-12-2 du Code de l'environnement. Arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau.

¹⁵ Décret n°2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement. Arrêté du 23 décembre 2010 relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le télé service « réseaux-et-canalisation.gouv.fr »

¹⁶ Arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif (modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009)

Prévention des risques pour la santé environnementale

Un contrôle des produits chimiques liés à REACH¹⁷ est mis en place, et les utilisateurs de substances et de mélanges doivent disposer de fiches de données de sécurité (FDS)¹⁸ à jour. L'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux¹⁹ doit être surveillée.

V.3.3. Eaux usées et Milieux

Protection de la ressource en eau

Les rejets de substances toxiques dangereuses sont mis sous surveillance²⁰ et les arrêtés ICPE doivent, à cet égard, être mis en compatibilité avec les objectifs décrits dans les SDAGE.

Le long de certains cours d'eau présentant un intérêt particulier pour la préservation d'une ressource en eau, les agriculteurs sont soumis à certaines contraintes (bande enherbée)²¹.

Par ailleurs, l'obligation d'avoir une approche intégrée des travaux et de l'exploitation concernant les canalisations de transport (gaz, hydrocarbures et produits chimique) à compter du 1er janvier 2012 devrait permettre, outre une sécurisation accrue des salariés, une plus grande protection des captages d'eau potable²².

Présence de micropolluants dans les rejets de stations

Dans le cadre du plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques, un programme de mesure et de surveillance²³ de certains micropolluants dans les eaux traitées est imposé concernant les stations de plus de 600 kg DBO₅/j. Les arrêtés d'autorisation seront modifiés en conséquence.

Les boues ne sont pas concernées à ce stade.

Protection du milieu

L'application de la Directive Cadre sur l'Eau est complétée par un programme de surveillance de l'état des eaux et par les méthodes d'évaluation de l'état des eaux de surface²⁴.

Il en est de même pour le classement des masses d'eau²⁵, la liste des 33 substances prioritaires et des substances dangereuses qu'il convient d'éliminer ou de réduire progressivement²⁶, les normes

¹⁷ Décret n° 2010-150 du 17 février 2010 relatif au contrôle des produits chimiques et biocides. Circulaire Ecologie du 13 janvier 2010 relative aux thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle pour l'année 2010.

¹⁸ Règlement 453/2010 du 20 mai 2010 (JOUE du 31).

¹⁹ Circulaire DGT du 13 avril 2010.

²⁰ Circulaire Ecologie du 13 janvier 2010 relative aux thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle pour l'année 2010.

²¹ Décret n° 2010-813 du 13 juillet 2010 relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales. Arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

²² Ordonnance n° 2010-418 du 27 avril 2010 harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

²³ Circulaire du 29 septembre 2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées.

²⁴ Arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement. Arrêté du 25 janvier 2010 modifié par l'Arrêté du 8 juillet 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

²⁵ Arrêté du 12 janvier 2010 modifié par l'Arrêté du 8 juillet 2010 relatif aux méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux prévu à l'article R. 212-3 du code de l'environnement.

²⁶ Arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du

environnementales concernant la pollution des eaux²⁷, ou encore le contenu des SDAGE lui-même, modifié pour tenir compte de l'évolution de la réglementation²⁸.

S'agissant de la préservation des zones humides, les préfets disposent désormais des règles leur permettant de délimiter ces zones²⁹, en concertation avec les collectivités territoriales, en fonction des conflits locaux d'usage.

Enfin, compte tenu de la vigilance extrême de la Commission sur la question des sites Natura 2000, les préfets sont invités à élaborer sans délai la liste des projets pouvant générer des impacts Natura 2000, et à consulter à cet effet les collectivités locales et les exploitants³⁰

Installations classées pour l'environnement (ICPE)

La nouvelle procédure d'enregistrement des ICPE mise en place par l'ordonnance du 11 juin 2009 est entrée en application³¹. Intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration, elle s'applique uniquement aux installations implantées en dehors des zones sensibles au plan environnemental.

D'ores et déjà, cette réforme a conduit au relèvement du seuil de l'obligation de demande d'autorisation pour certaines installations de méthanisation et de combustion.

Qualité des eaux de baignade

Les communes doivent établir avant mars 2011 le « profil de vulnérabilité »³² (carte des risques de pollution, subventionnable par les agences de l'eau) de leurs eaux de baignade, littorales ou non, et d'ici 2015, satisfaire aux obligations de qualité de la nouvelle réglementation européenne. A partir de cette date en effet, toute plage où la qualité des eaux sera jugée "insuffisante" devra être impérativement fermée.

Dotation pour les investissements ruraux

Cette nouvelle dotation³³ concerne les investissements et projets dans certains domaines dont l'environnement. Les bénéficiaires sont notamment les communes et groupements à fiscalité propre de 20 000 habitants au plus. Elle est attribuée par le préfet, sur avis d'une commission d'élus locaux.

V.3.4. Autres textes réglementaires

Décret n° 2010-406 du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique.

code de l'environnement.

²⁷ **Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 modifié pris en application du décret du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses. Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.**

²⁸ **Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**

²⁹ **Circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement (non publiée). **Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement**

³⁰ **Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 et Circulaire Ecologie du 15 avril 2010** relatifs à l'évaluation des incidences Natura 2000.

³¹ **Décret n° 2010-367 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées et ouvrant certaines rubriques au régime de l'enregistrement. Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 et Circulaire Ecologie du 15 avril 2010** portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations. **Décrets n° 2010-369 du 13 avril et 2010- 875 du 26 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classées.**

³² **Décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008** relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade et des piscines. **Guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade, dec 2009, Ministère de la Santé**

³³ **Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010** de finances pour 2011

Ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010 : transpose la directive 2007/2/CE 14 mars 2007, dite directive « Inspire », établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne ; les autorités publiques devront mettre en ligne sous format électronique leurs données géographiques environnementales. Les communes ne seront concernées que si des dispositions législatives ou réglementaires imposent la collecte ou la diffusion de ces données au public.

Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets (transposition de la directive 2008/98/CE)

Décret n° 2010-1701 du 30 décembre 2010 portant application de l'article L. 514-6 du code de l'environnement et relatif aux délais de recours en matière d'installations classées et d'installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement

Décret n° 2010-1703 du 30 décembre 2010 relatif aux redevances dues à l'Etat en raison de l'occupation de son domaine public par des ouvrages des services d'eau et d'assainissement (plafond identique à celui perçu par les collectivités territoriales).

V.4. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

V.4.1. Les modalités d'établissement du CARE

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2010 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région

L'organisation de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Sud Ouest de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

En outre, pour faire face aux nouveaux défis auxquels se trouvent confrontés ses métiers, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés avec la mise en place de pôles régionaux.

Dans ce contexte, au sein de la Région Sud Ouest de Veolia Eau, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE régional un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, bureau d'étude technique, service achats...).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE régional, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la direction régionale, du centre opérationnel, de l'agence, du service voire du sous-service regroupant plusieurs contrats), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, et conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés de la Région, la Société facture au GIE régional le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE régional lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits marquants

1 – Changement(s) d'estimation

Suite aux évolutions apportées à son système d'information, la société a fait évoluer en 2010 la méthodologie de valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Jusqu'en 2009, le coût des chantiers réalisés dans le cadre des contrats de DSP intégrait traditionnellement une quote-part de frais de structure calculée par application d'un coefficient de majoration forfaitaire appliquée au coût du personnel directement imputé sur ces chantiers. A compter du 1er janvier 2010, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette nouvelle approche est de mieux prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..). Elle apparaît notamment plus adaptée pour les chantiers comportant une part significative de sous-traitance.

Comme par le passé, la quote part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 3.2 (de même que la quote part « frais généraux » affectée aux activités et chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes).

Enfin, et dans un souci de cohérence avec ce changement d'estimation, il est apparu nécessaire que les charges calculées portées dans le CARE au titre du renouvellement comme évoqué au § 3 1 2 1 soient désormais portées en minoration du calcul de la valeur ajoutée des contrats concernés.

Ces changements ont été pris en compte dans l'élaboration des CARE 2010. Leur impact éventuel n'a pas pu être déterminé eu égard aux modifications apportées au système d'information.

2 - Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente, en appréciant grâce aux données de gestion les volumes livrés aux consommateurs et non encore relevés à la clôture de l'exercice. Le cas échéant, les écarts d'estimation sont régularisés dans le chiffre d'affaires de l'année suivante.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusifs, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre produits facturés au cours de l'exercice et variation de la part estimée sur consommations.

3 - Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- ◆ les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 3.1) ;
- ◆ la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 3.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 3.1.2).

3.1 - Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- ◆ les dépenses courantes d'exploitation,
- ◆ un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement. Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- ◆ les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes.

3.1.1 - Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de certains impôts locaux, etc.

A noter toutefois que l'année 2010 a vu l'entrée en vigueur de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est venue, avec la Contribution Foncière des Entreprises, se substituer à la Taxe Professionnelle. Alors que cette dernière était largement assise sur les installations et immobilisations attachées aux contrats (et alors imputée directement sur ceux-ci), la CVAE est calculée globalement au niveau de l'entreprise. A ce titre, elle a un caractère de charge indirecte et est répartie en application des modalités décrites au § 3.2. La CFE est quant à elle imputée directement au contrat ou au service selon le périmètre de l'assiette.

3.1.2 - Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques"³⁴.

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

3.1.2.1 – Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la FP2E, les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

³⁴ Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire³⁵ dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation³⁶, le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ◆ d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire);

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours³⁷.

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- ◆ d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- ◆ d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période,

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

3.1.2.2 – Charges relatives aux investissements

³⁵ C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.

³⁶ L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire ;
- la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours

³⁷ Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- ◆ pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- ◆ pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- ◆ avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

3.1.3 - Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux retenu en 2010 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,30% applicable sur une partie de l'impôt dû par la société en fonction du montant de ce dernier.

3-2 – Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein d'un GIE régional.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

3.2.1 – Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau : services centraux, directions régionales, centres opérationnels, agences, services (et sous services le cas échéant) ; le service (ou le sous-service le cas échéant) correspond à l'entité de base et comprend, en général, plusieurs contrats.

Lorsque les prestations effectuées par le GIE régional à un niveau bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau. La valeur ajoutée utilisée est celle disponible à la date de refacturation.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après facturation des prestations du GIE régional) selon le critère de la valeur ajoutée de l'exercice. Ce critère unique de répartition s'applique à chaque niveau, jusqu'au contrat. La valeur ajoutée se définit ici comme la différence entre le volume d'activité (produits) et la valeur des consommations intermédiaires (charges d'exploitation – hors frais de personnel). Le calcul permettant de déterminer le montant de la valeur ajoutée s'effectue en « cascade », ce qui permet d'en déterminer le montant à chaque niveau organisationnel. Il est donc déterminé la valeur ajoutée de chaque région, de chaque centre opérationnel, de chaque agence, de chaque service (voire de chaque sous service) et de chaque contrat.

Par ailleurs, lorsque la valeur ajoutée d'un contrat est négative ou nulle, un calcul spécifique est effectué visant à affecter à ce contrat une quote-part de frais répartis au moins égale à 5 % de son chiffre d'affaires hors travaux et hors produits des collectivités et autres organismes.

Les charges indirectes sont donc réparties, par ces imputations successives, sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

A noter toutefois que par exception à la règle décrite ci-dessus, les frais de production d'eau et/ou de traitement des eaux usées d'une installation donnée sont répartis entre les contrats desservis par cette installation au prorata des volumes.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 3.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

Enfin, les charges relatives aux travaux exclusifs étant en général suivies globalement au niveau d'un service alors que les produits correspondant sont suivis au niveau du contrat, il est techniquement impossible de recourir à la clé valeur ajoutée pour répartir ces charges ; elles sont donc réparties au prorata des produits.

3.2.2 – Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Régions a été facturée à chaque GIE en fonction de la valeur ajoutée de la région concernée, à charge pour chaque GIE régional de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue par imputations successives, du niveau de la région jusqu'au contrat, au prorata de la valeur ajoutée.

3.3 – Autres charges

3.3.1 – Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2010 au titre de l'exercice 2009.

4 - Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE régional ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- ◆ inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- ◆ inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2010 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2011.

V.4.2. Avis des Commissaires aux Comptes

La Société a demandé à son Commissaire aux Comptes d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

V.5. Données détaillées

V.5.1. Liste des conventions spéciales de déversement (CSD)

COMMUNE	Conventions Spéciales de déversement (CSD)
CESTAS	STRYKER SPINE SA
CESTAS	QUARON
CESTAS	PIQUET

V.5.2. Liste des autorisations spécifiques de déversement (ASD)

COMMUNE	Autorisations Spéciales de déversement (ASD)
CESTAS	ALDI MARCHE
CESTAS	SCI PARCOLOG

V.5.3. Liste des poste de relèvement certifié ISO 14001 ou en cours

Néant

V.5.4. Données de synthèse par commune

Données clientèle

Ce tableau présente les données concernant les clients particuliers et municipaux. Sont exclues les réceptions d'effluents en provenance d'une autre collectivité.

CESTAS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	16 927	17 170	17 170	17 083	17 081	-0,0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	6 483	6 576	6 678	6 767	6 865	1,4%
Assiette de la redevance (m3)	929 623	933 816	903 416	893 053	919 496	3,0%

Le nombre de clients constaté au 31 décembre 2010 par catégorie est le suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre total de clients	6 484	6 577	6 679	6 768	6 869	1,5%
<i>dont domestiques</i>	6 406	6 499	6 601	6 684	6 726	0,6%
<i>dont domestiques SRU</i>	0	0	0	0	57	100%
<i>dont industriels</i>	15	15	15	19	19	0,0%
<i>dont collectifs</i>	8	8	8	8	8	0,0%
<i>dont irrigations et agricoles</i>	0		0	0	0	0%
<i>dont autres collectivités (1)</i>	1	1	1	1	4	300,0%
<i>dont bâtiments communaux</i>	51	51	51	53	52	-1,9%
<i>dont appareils publics</i>	3	3	3	3	3	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	964 029	934 098	929 750	919 842	945 289	2,8%

Ce tableau présente les données concernant les volumes vendus des clients particuliers et municipaux :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Assiette totale (m3)	964 029	934 098	929 750	919 842	945 289	2,8%
domestiques	750 371	751 721	718 014	738 144	762 276	3,3%
domestiques SRU	0		0	0	6 028	100%
industriels	103 302	108 928	108 779	89 209	83 398	-6,5%
collectifs	35 614	35 601	34 063	22 180	23 308	5,1%
irrigations et agricoles	0		0	0	0	0%
fournitures temporaires			0			
réception d'effluents d'autres collectivités	34 406	282	26 334	26 789	25 793	-3,7%
bâtiments communaux	38 541	35 156	40 774	40 145	42 402	5,6%
appareils publics	1 795	2 410	1 786	3 375	2 084	-38,3%

V.5.5. Les factures-type ◀

Facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m³

Facture Standard - Comparatif des prix en vigueur - référence au 01/01/2011 - comparé au 01/01/2010 Traité 551 - Commune de Cestas - - Contrat I5511 Document établi le 21/03/2011 , Commune : Cestas (33122), Profil : Particulier

	Qté	Euro				Variation
		01/01/2010		01/01/2011		%
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			11.50		11.66	1.39 %
Consommation						
Consommation (part distributeur) De 1 à 10000 (m3)	120	0.5374	64.49	0.5456	65.47	1.52 %
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0.1300	15.60	0.1300	15.60	0.00 %
Total Collecte et traitement des eaux usées			91.59		92.73	1.24 %
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1740	20.88	0.1960	23.52	12.64 %
Total Organismes publics			20.88		23.52	12.64 %
TOTAL HT de la Facture en Euro			112.47		116.25	3.36 %
TOTAL TTC de la Facture en Euro			118.66		122.64	3.35 %
			<i>Soit en Franc</i>		<i>804.49</i>	
Prix TTC du m3 hors abonnement en Euro			0.89		0.92	3.37 %

INFORMATIONS FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2010 et au 01/01/2011 pour la commune Cestas(33122)

Elle concerne les contrats suivants :

- Commune de Cestas - Asst

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

V.5.6. Le bilan énergétique détaillé par installation

Usine de dépollution

ST 01 - MANO	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	705 343	685 432	729 932	946 292	900 887	-4,8%
Energie facturée consommée (kWh)	722 434	701 529	750 283	957 991	917 246	-4,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)				907	846	-6,7%
Volume pompé (m3)				1 042 790	1 064 265	2,1%

St 01e - MANO (entr. station)	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	1 010 162	1 078 257	1 018 649	1 137 014	1 065 730	-6,3%
Temps de fonctionnement (h)	10 356	9 241	9 037	11 022	9 086	-17,6%

Postes de refoulement

PR 01 - BEAUPRE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	595	833	553	570	667	17,0%
Energie facturée consommée (kWh)	608	824	555	366	658	79,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	97	49	190	194	75	-61,3%
Volume pompé (m3)	6 150	16 925	2 910	2 940	8 875	201,9%
Temps de fonctionnement (h)	246	677	194	196	355	81,1%

PR 02 - LES PINS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 496	2 098	4 331	3 551	2 131	-40,0%
Energie facturée consommée (kWh)	1 525	2 096	4 304	2 408	2 793	16,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	29	71	45	89	65	-27,0%
Volume pompé (m3)	50 895	29 610	97 020	39 865	32 600	-18,2%
Temps de fonctionnement (h)	783	423	2 772	1 139	815	-28,4%

PR 03 - LES SAULES	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	650	676	544	714	566	-20,7%
Energie facturée consommée (kWh)	662	667	541	303	564	86,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	286	338	504	270	524	94,1%
Volume pompé (m3)	2 270	2 000	1 080	2 640	1 080	-59,1%
Temps de fonctionnement (h)	227	250	135	330	135	-59,1%

PR 04 - CODEC	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 970	3 477	997	1 200	1 041	-13,3%
Energie facturée consommée (kWh)	3 081	3 095	989	83	2 066	2 389,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	121	129	293	336	345	2,7%
Volume pompé (m3)	24 580	26 992	3 400	3 568	3 016	-15,5%
Temps de fonctionnement (h)	2 458	3 374	425	446	377	-15,5%

PR 05 - CHANTEBOIS 1	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 301	3 207	2 704	3 899	4 344	11,4%
Energie facturée consommée (kWh)	2 721	3 707	2 702	2 264	4 195	85,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	183	293	66	183	209	14,2%
Volume pompé (m3)	12 570	10 950	41 056	21 330	20 832	-2,3%
Temps de fonctionnement (h)	1 257	1 095	5 132	1 185	1 736	46,5%

PR 06 - CHANTEBOIS 2	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	888	938	6 065	2 464	1 100	-55,4%
Energie facturée consommée (kWh)	908	923	4 436	4 125	1 093	-73,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	143	148	419	124	305	146,0%
Volume pompé (m3)	6 195	6 330	14 475	19 952	3 612	-81,9%
Temps de fonctionnement (h)	413	422	965	2 494	301	-87,9%

PR 07 - BIDAOU	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	165 700	143 225	132 750	117 020	125 825	7,5%
Temps de fonctionnement (h)	6 628	5 729	5 310	5 851	5 033	-14,0%

PR 09 - PARC DE MONSALUT	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	4 723	2 799	3 864	4 140	4 760	15,0%
Energie facturée consommée (kWh)	3 854	3 342	2 652	3 325	4 661	40,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	190	185	283	699	556	-20,5%
Volume pompé (m3)	24 840	15 096	13 656	5 920	8 556	44,5%
Temps de fonctionnement (h)	2 484	1 258	1 138	592	713	20,4%

PR 10 - VILLAGE DE MONSALUT	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	857	968	399	507	401	-20,9%
Energie facturée consommée (kWh)	687	1 074	480	528	603	14,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	69	73	320	225	255	13,3%
Volume pompé (m3)	12 345	13 216	1 246	2 254	1 575	-30,1%
Temps de fonctionnement (h)	823	944	89	161	105	-34,8%

PR 11 - J. MOULIN- ECOLES	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	13 550	13 795	26 787	12 824	12 654	-1,3%
Energie facturée consommée (kWh)	17 688	20 747	7 732	15 498	20 582	32,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	92	97	157	153	99	-35,3%
Volume pompé (m3)	147 070	141 820	170 150	83 730	127 855	52,7%
Temps de fonctionnement (h)	4 202	4 052	6 806	2 791	3 653	30,9%

PR 12 - JEAN COCTEAU	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	18 000	17 188	10 049	13 655	18 207	33,3%
Energie facturée consommée (kWh)	11 667	16 315	22 689	18 664	5 803	-68,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	114	120	56	109	130	19,3%
Volume pompé (m3)	158 095	143 745	180 830	125 370	139 840	11,5%
Temps de fonctionnement (h)	4 517	4 107	2 782	3 582	3 496	-2,4%

PR 13 - BOUZET	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	365 100	462 750	425 500	262 500	325 200	23,9%
Temps de fonctionnement (h)	1 217	1 851	1 702	875	1 084	23,9%

PR 15 - Aire de Service (privé)	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	18 896	20 862	20 600	25 750	20 053	-22,1%
Temps de fonctionnement (h)	610	1 159	2 060	1 030	1 674	62,5%

PR 16 - MOULIN A VENT	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	3 190	1 094	1 116	897	762	-15,1%
Energie facturée consommée (kWh)	4 766	47	972	887	952	7,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	158	261	169	151	114	-24,5%
Volume pompé (m3)	20 196	4 188	6 612	5 952	6 696	12,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 683	349	551	496	558	12,5%

PR 17 - BOIS DU MOULIN	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	5 912	11 765	7 474	6 630	6 419	-3,2%
Energie facturée consommée (kWh)	6 384	12 371	6 112	5 907	5 915	0,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	57	55	84	59	80	35,6%
Volume pompé (m3)	103 320	215 440	89 055	112 815	80 640	-28,5%
Temps de fonctionnement (h)	2 296	5 386	1 979	2 507	1 792	-28,5%

PR 18 - INJECTION FOURCQ	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	9 111	5 395	6 535	5 963	5 609	-5,9%
Energie facturée consommée (kWh)	7 630	5 887	6 125	5 694	5 000	-12,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	205	233	205	227	214	-5,7%
Volume pompé (m3)	44 460	23 135	31 850	26 320	26 215	-0,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 482	661	910	752	749	-0,4%

PR 19 - LA PINEDE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	167	166	182	155	233	50,3%
Energie facturée consommée (kWh)	175	163	172	180	114	-36,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	61	59	28	60	115	91,7%
Volume pompé (m3)	2 740	2 820	6 480	2 580	2 020	-21,7%
Temps de fonctionnement (h)	137	141	142	129	101	-21,7%

PR 20 - MIMAUT	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	17 829	18 103	13 244	16 687	21 639	29,7%
Energie facturée consommée (kWh)	16 812	16 932	13 580	2 429	32 332	1 231,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	86	92	81	75	216	188,0%
Volume pompé (m3)	207 030	197 550	163 770	221 280	100 140	-54,7%
Temps de fonctionnement (h)	6 901	7 902	5 459	7 376	1 669	-77,4%

PR 21 - L'AJONCIERE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 126	1 256	1 186	828	3 009	263,4%
Energie facturée consommée (kWh)	2 349	1 117	1 008	1 947	11 387	484,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	109	98	141	113	87	-23,0%
Volume pompé (m3)	10 335	12 852	8 384	7 305	34 504	372,3%
Temps de fonctionnement (h)	689	1 071	1 048	487	4 313	785,6%

PR 22 - BELLEVUE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	14 736	18 780	17 193	9 244	6 723	-27,3%
Energie facturée consommée (kWh)	17 811	19 053	18 700	8 735	3 452	-60,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	122	167	192	116	205	76,7%
Volume pompé (m3)	121 170	112 450	89 386	79 980	32 730	-59,1%
Temps de fonctionnement (h)	4 039	4 498	4 063	2 666	2 182	-18,2%

PR 23 - PRE AU CLERCS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 585	1 785	1 743	4 082	1 238	-69,7%
Energie facturée consommée (kWh)	3 058	989	1 451	2 101	4 741	125,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	116	178	169	276	248	-10,1%
Volume pompé (m3)	13 700	10 040	10 300	14 800	4 992	-66,3%
Temps de fonctionnement (h)	548	502	515	740	624	-15,7%

PR 24 - CASSINI-PEYRE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 907	3 453	2 972	3 210	3 528	9,9%
Energie facturée consommée (kWh)	3 305	3 147	2 381	2 340	2 962	26,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	41	38	40	53	134	152,8%
Volume pompé (m3)	70 120	90 720	74 410	60 570	26 370	-56,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 753	2 592	2 126	2 019	2 637	30,6%

PR 25 - FLEUR D'AJONC 1	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	4 225	4 040	4 058	5 006	4 104	-18,0%
Energie facturée consommée (kWh)	3 298	4 848	3 682	3 153	4 304	36,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	107	104	114	110	165	50,0%
Volume pompé (m3)	39 450	38 700	35 580	45 330	24 900	-45,1%
Temps de fonctionnement (h)	1 315	1 290	1 186	1 511	1 245	-17,6%

PR 26 - FLEUR D'AJONC 2	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 081	847	865	877	635	-27,6%
Energie facturée consommée (kWh)	999	1 004	754	912	633	-30,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	104	108	84	98	171	74,5%
Volume pompé (m3)	10 380	7 840	10 260	8 985	3 710	-58,7%
Temps de fonctionnement (h)	519	392	513	599	371	-38,1%

PR 27 - RIBEYROT	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	6 695	5 722	4 680	3 787	4 170	10,1%
Energie facturée consommée (kWh)	6 913	6 598	3 810	3 555	3 675	3,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	119	132	81	64	70	9,4%
Volume pompé (m3)	56 280	43 500	58 135	59 500	59 465	-0,1%
Temps de fonctionnement (h)	1 608	1 450	1 661	1 700	1 699	-0,1%

PR 28 - LA LOUVETIERE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	4 418	787	641	757	737	-2,6%
Energie facturée consommée (kWh)	6 196	-402	362	804	659	-18,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	176	1 049	1 378	1 174	1 260	7,3%
Volume pompé (m3)	25 050	750	465	645	585	-9,3%
Temps de fonctionnement (h)	1 670	50	31	43	39	-9,3%

PR 29 - BOIS DU CHEVREUIL	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 393	1 739	1 031	1 826	1 703	-6,7%
Energie facturée consommée (kWh)	3 581	1 277	955	1 841	812	-55,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	199	217	179	125	204	63,2%
Volume pompé (m3)	12 000	8 010	5 750	14 625	8 355	-42,9%
Temps de fonctionnement (h)	800	534	230	585	557	-4,8%

PR 30 - RUCHER DE MONSALUT	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	365	281	588	436	1 106	153,7%
Energie facturée consommée (kWh)	152	267	267	751	1 736	131,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	131	137	78	91	76	-16,5%
Volume pompé (m3)	2 796	2 052	7 524	4 788	14 532	203,5%
Temps de fonctionnement (h)	233	171	627	399	1 211	203,5%

PR 31 - MOULIN DE LA MOULETTE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	303	599	279	272	253	-7,0%
Energie facturée consommée (kWh)	298	609	276	273	272	-0,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	374	56	465	313	301	-3,8%
Volume pompé (m3)	810	10 680	600	870	840	-3,4%
Temps de fonctionnement (h)	54	712	40	58	56	-3,4%

PR 32 - LES LILAS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	261	1 213	161	165	668	304,8%
Energie facturée consommée (kWh)	252	1 267	156	158	164	3,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	270	96	168	165	91	-44,8%
Volume pompé (m3)	968	12 600	957	1 001	7 359	635,2%
Temps de fonctionnement (h)	121	1 260	87	91	669	635,2%

PR 33 - FLEUR D'AJONC 3	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	871	891	1 524	3 141	3 904	24,3%
Energie facturée consommée (kWh)	-302	996	1 262	2 586	3 842	48,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	90	122	102	111	242	118,0%
Volume pompé (m3)	9 720	7 315	15 015	28 338	16 128	-43,1%
Temps de fonctionnement (h)	648	665	1 365	4 723	5 376	13,8%

PR 34 - Prés Toctoucau (h ex)	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	34 406	27 589	26 334	26 789	25 793	-3,7%

PR 36 - ZA AUGUSTE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 361	4 187	3 872	5 163	4 923	-4,6%
Energie facturée consommée (kWh)	2 436	4 119	3 843	3 241	4 847	49,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	137	152	126	127	125	-1,6%
Volume pompé (m3)	17 200	27 568	30 664	40 736	39 304	-3,5%
Temps de fonctionnement (h)	2 150	3 446	3 833	5 092	4 913	-3,5%

PR 37 - TUILERIE DE BELLEVUE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 287	1 453	1 274	1 714	1 604	-6,4%
Energie facturée consommée (kWh)	1 973	1 194	1 482	1 107	1 667	50,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	102	107	114	98	171	74,5%
Volume pompé (m3)	12 590	13 640	11 170	17 496	9 378	-46,4%
Temps de fonctionnement (h)	1 259	1 364	1 117	1 458	1 563	7,2%

PR 38 - CLAIRIERE AUX CHEVAUX	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	658	656	560	523	519	-0,8%
Energie facturée consommée (kWh)	594	722	551	1 849	-776	-142,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	278	233	279	335	346	3,3%
Volume pompé (m3)	2 370	2 820	2 010	1 560	1 500	-3,8%
Temps de fonctionnement (h)	158	188	134	104	100	-3,8%

PR 39 - LES ANGUILLES	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	370	348	998	278	302	8,6%
Energie facturée consommée (kWh)	1 664	340	996	987	-671	-168,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	89	99	81	118	122	3,4%
Volume pompé (m3)	4 140	3 530	12 352	2 360	2 480	5,1%
Temps de fonctionnement (h)	414	353	1 544	295	310	5,1%

PR 40 - LES SYLPHIDES	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 601	1 141	1 064	1 118	975	-12,8%
Energie facturée consommée (kWh)	1 517	1 250	971	1 158	1 011	-12,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	131	155	107	105	133	26,7%
Volume pompé (m3)	12 180	7 370	9 990	10 600	7 310	-31,0%
Temps de fonctionnement (h)	1 218	737	999	1 060	731	-31,0%

PR 41 - LES PINS FRANCS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 081	1 222	1 406	1 197	2 443	104,1%
Energie facturée consommée (kWh)	10 149	-7 822	1 391	830	2 860	244,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	210	114	122	126	110	-12,7%
Volume pompé (m3)	5 152	10 695	11 520	9 480	22 215	134,3%
Temps de fonctionnement (h)	644	713	768	632	1 481	134,3%

PR 42 - LA PELOUX	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 792	1 067	2 477	1 420	2 275	60,2%
Energie facturée consommée (kWh)	888	2 665	1 431	2 025	564	-72,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	118	91	95	206	278	35,0%
Volume pompé (m3)	15 150	11 790	26 190	6 900	8 175	18,5%
Temps de fonctionnement (h)	1 010	786	1 746	460	545	18,5%

PR 44 - L'ERMITAGE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	1 270	985	1 209	1 043	866	-17,0%
Energie facturée consommée (kWh)	1 379	1 069	1 106	1 187	876	-26,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	142	140	130	133	112	-15,8%
Volume pompé (m3)	8 920	7 048	9 296	7 848	7 720	-1,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 115	881	1 162	981	772	-21,3%

PR 45 - LES GARDILLOTS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	5 270	5 988	6 765	6 927	9 323	34,6%
Energie facturée consommée (kWh)	5 488	5 849	6 811	4 957	9 149	84,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	797	356	314	262	293	11,8%
Volume pompé (m3)	6 616	16 820	21 540	26 440	31 815	20,3%
Temps de fonctionnement (h)	827	841	1 077	1 322	2 121	60,4%

PR 46 - JARNON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	356	589	1 154	1 781	971	-45,5%
Energie facturée consommée (kWh)	376	-901	1 447	1 332	718	-46,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	166	83	227	225	224	-0,4%
Volume pompé (m3)	2 150	7 110	5 088	7 924	4 326	-45,4%
Temps de fonctionnement (h)	215	474	1 272	1 981	721	-63,6%

PR 47 - PINGUET	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	8 089	9 648	7 084	9 019	11 867	31,6%
Energie facturée consommée (kWh)	11 497	8 021	7 316	6 605	11 909	80,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	260	211	251	285	556	95,1%
Volume pompé (m3)	31 146	45 660	28 248	31 680	21 336	-32,7%
Temps de fonctionnement (h)	5 191	7 610	4 708	5 280	7 112	34,7%

PR 48 - JARRY	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	2 760	1 492	527	1 135	850	-25,1%
Energie facturée consommée (kWh)	2 325	3 137	-340	702	4 642	561,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	142	180	507	307	783	155,0%
Volume pompé (m3)	19 380	8 270	1 040	3 696	1 086	-70,6%
Temps de fonctionnement (h)	1 615	827	130	616	362	-41,2%

PR 49 - CINEMA	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	246	620	320	190	160	-15,8%
Temps de fonctionnement (h)	41	62	32	19	16	-15,8%

PR 50 - CASSY MOULINEY	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	879	1 000	430	351	349	-0,6%
Energie facturée consommée (kWh)			0	0	0	0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	59	54	115	180	169	-6,1%
Volume pompé (m3)	15 020	18 540	3 740	1 950	2 070	6,2%
Temps de fonctionnement (h)	1 502	1 854	374	195	207	6,2%

PR 51 - LES SOURCES	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	84	8 760	260	240	264	10,0%
Temps de fonctionnement (h)	14	876	26	24	22	-8,3%

PR 52 - DOJO	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	720	870	1 250	1 180	1 512	28,1%
Temps de fonctionnement (h)	120	87	125	118	126	6,8%

PR 53 - TRINQUET	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	2 844	60	60	101	184	82,2%
Temps de fonctionnement (h)	474	6	6	10	18	80,0%

PR 54 - CHAÛS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	262	498	548	573	515	-10,1%
Energie facturée consommée (kWh)	0	830	-748	604	502	-16,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	345	217	207	181	183	1,1%
Volume pompé (m3)	760	2 296	2 646	3 164	2 814	-11,1%
Temps de fonctionnement (h)	76	164	189	226	201	-11,1%

PR 55 - POT AU PIN	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	0	2 758	6 176	5 697	5 981	5,0%
Energie facturée consommée (kWh)		0	7 206	4 902	7 354	50,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)		229	2 385	2 851	1 239	-56,5%
Volume pompé (m3)	0	12 020	2 590	1 998	4 826	141,5%
Temps de fonctionnement (h)	0	1 202	2 590	1 998	2 413	20,8%

PR 56 - DECATHLON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)		4 502	3 751	573	515	-10,1%
Energie facturée consommée (kWh)		2 735	4 432	2 484	1 320	-46,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)		268	273	85	85	0,0%
Volume pompé (m3)		16 820	13 720	6 780	6 030	-11,1%
Temps de fonctionnement (h)		841	686	226	201	-11,1%

PR 57 - LE PARC	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)		0	306	277	1 270	358,5%
Energie facturée consommée (kWh)		0	0	0		
Consommation spécifique (Wh/m3)				89	436	389,9%
Volume pompé (m3)		0	0	3 105	2 910	-6,3%
Temps de fonctionnement (h)		0	195	207	194	-6,3%

Autres installations assainissement

ID 02 - CLAPET CAPLANE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	93	0	6	0	0	0%
Energie facturée consommée (kWh)	93	-609	6	-9	0	-100,0%

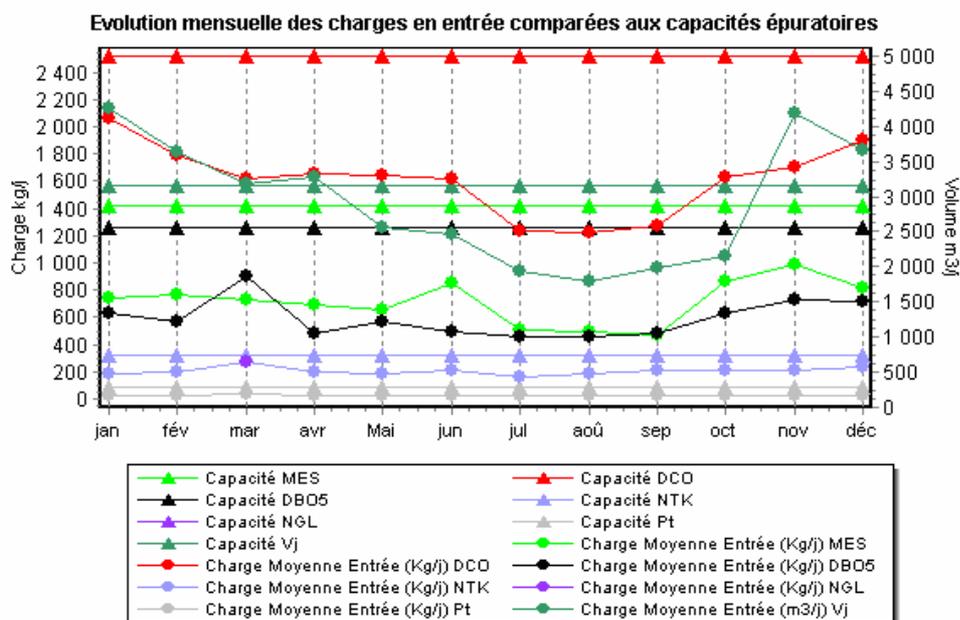
V.5.7. Le bilan de conformité détaillé par usine

ST 01 - MANO

Adéquation des capacités usines aux charges reçues

Les charges entrantes se répartissent selon les mois de l'année de la façon suivante :

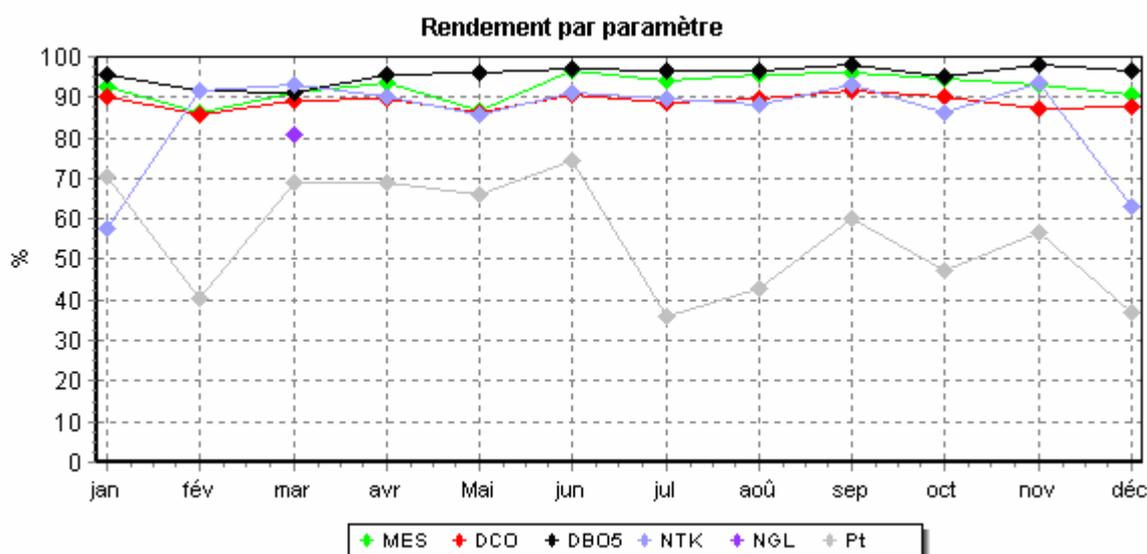
Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Charge (m3/j)	HDTG/ bilans	Charge (kg/j)	HDTG/ bilans										
janvier	4 265	2/2	735	0/2	2 057	1/2	624	0/1	184	0/1		-1	24	0/1
février	3 647	1/2	766	0/2	1 797	0/2	570	0/1	196	0/1		-1	28	0/1
mars	3 171	0/2	730	0/2	1 620	0/2	908	0/1	275	0/1	276	-1	33	0/1
avril	3 279	1/2	690	0/2	1 656	0/2	483	0/1	200	0/1		-1	27	0/1
mai	2 550	1/2	656	0/2	1 645	0/2	569	0/2	190	0/2		-2	28	0/2
juin	2 473	0/2	849	0/2	1 614	0/2	490	0/1	212	0/1		-1	28	0/1
juillet	1 949	0/2	512	0/2	1 241	0/2	461	0/1	162	0/1		-1	24	0/1
août	1 797	0/2	496	0/2	1 220	0/2	453	0/1	185	0/1		-1	25	0/1
septembre	1 974	0/2	468	0/2	1 273	0/2	484	0/1	207	0/1		-1	26	0/1
octobre	2 163	1/2	869	0/2	1 633	0/2	632	0/1	211	0/1		-1	28	0/1
novembre	4 190	1/2	990	1/2	1 700	0/2	727	0/1	211	0/1		-1	26	0/1
décembre	3 658	2/2	820	0/2	1 907	1/2	718	0/2	233	0/2		-2	30	0/2



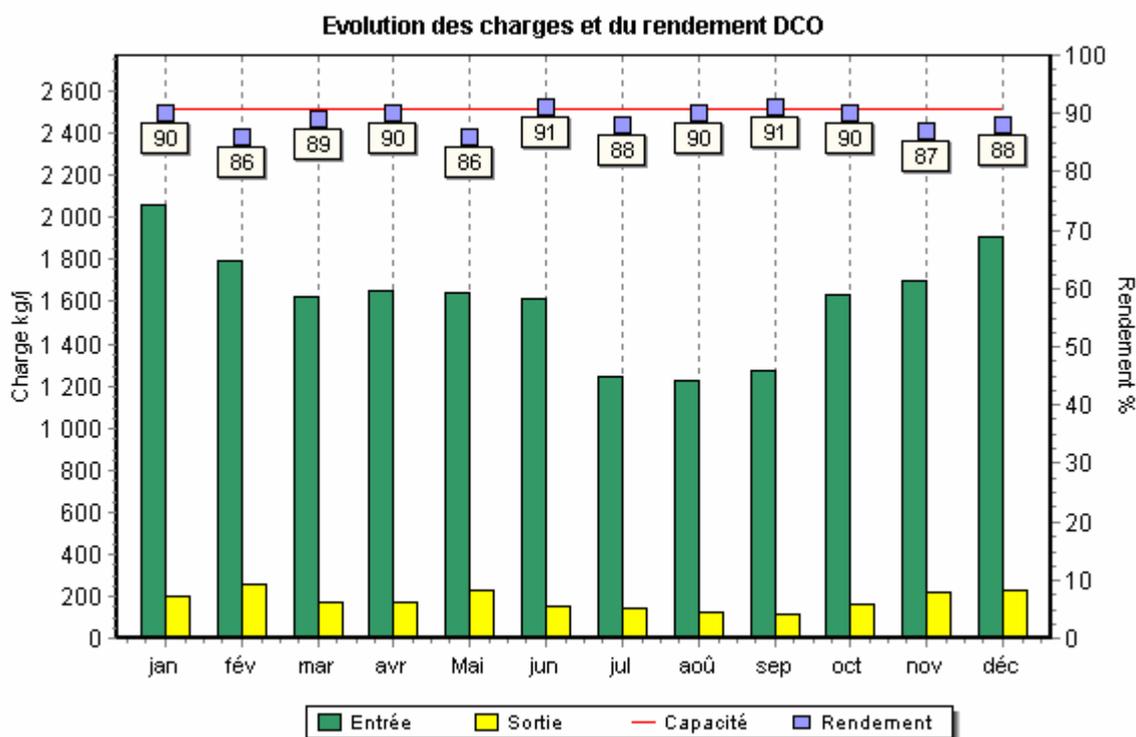
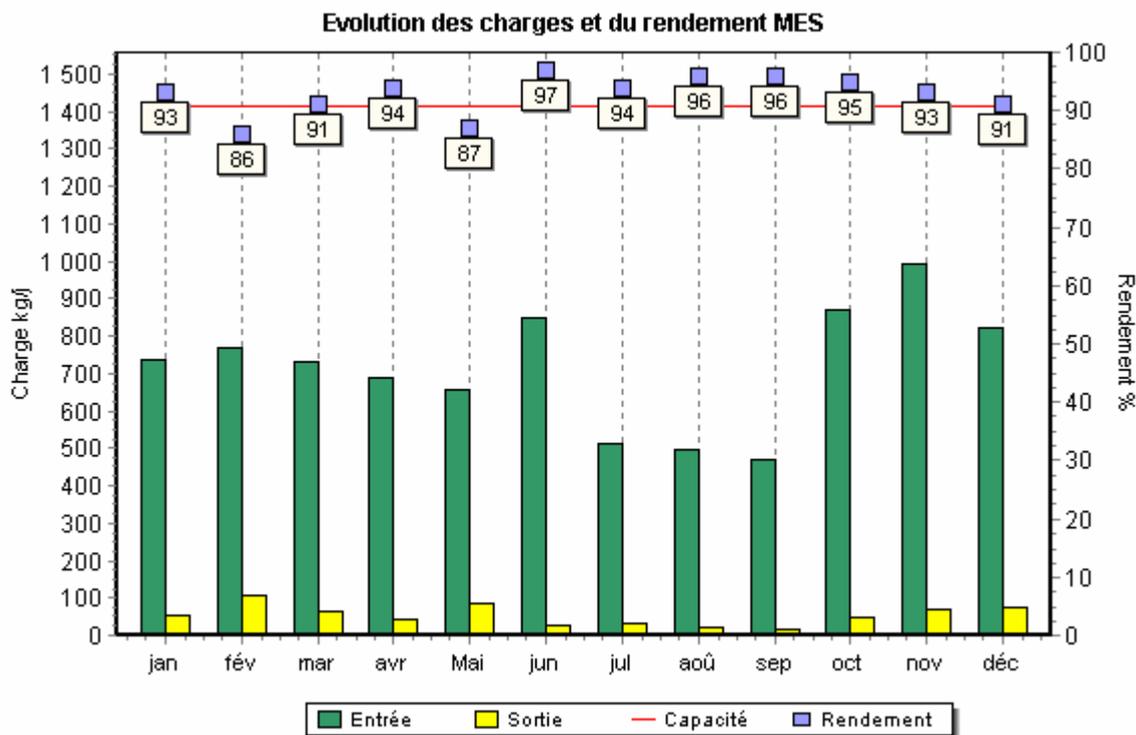
Rendement épuratoire et qualité du rejet dans le milieu naturel

Les charges en sortie et les rendements moyens mensuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

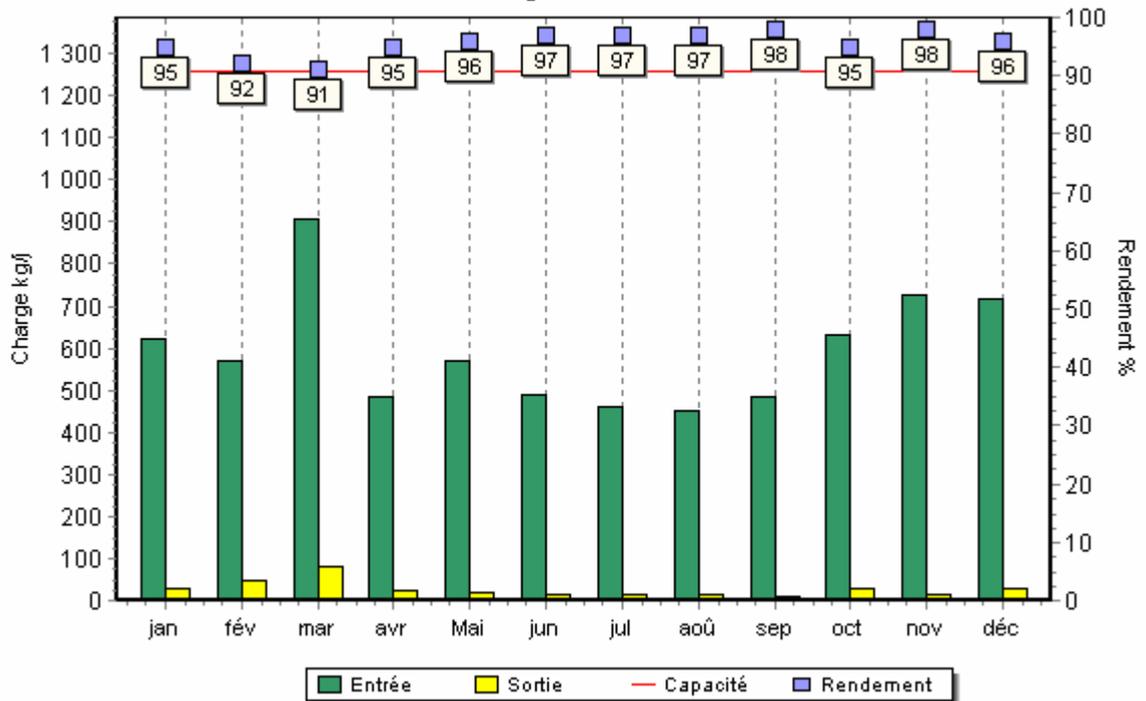
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	53,4	93 %	199,2	90 %	28,2	95 %	77,5	58 %	85,4		7,0	71 %
février	105,6	86 %	252,2	86 %	47,7	92 %	16,5	92 %	77,9		16,8	40 %
mars	66,1	91 %	174,3	89 %	79,5	91 %	19,3	93 %	53,7	81 %	10,4	69 %
avril	43,2	94 %	171,9	90 %	21,8	95 %	19,3	90 %	55,7		8,4	69 %
mai	87,3	87 %	224,8	86 %	21,1	96 %	26,9	86 %	54,9		9,5	66 %
juin	29,0	97 %	147,7	91 %	14,3	97 %	19,2	91 %	43,1		7,2	74 %
juillet	29,9	94 %	142,9	88 %	15,7	97 %	16,4	90 %	45,2		15,4	36 %
août	21,2	96 %	124,3	90 %	15,8	97 %	21,7	88 %	44,3		14,0	43 %
septembre	17,4	96 %	109,8	91 %	9,2	98 %	14,3	93 %	37,3		10,6	60 %
octobre	47,6	95 %	161,5	90 %	30,7	95 %	29,3	86 %	61,7		15,0	47 %
novembre	67,5	93 %	217,9	87 %	14,5	98 %	13,8	93 %	39,5		11,1	57 %
décembre	76,9	91 %	230,3	88 %	26,5	96 %	86,3	63 %	115,7		18,9	37 %



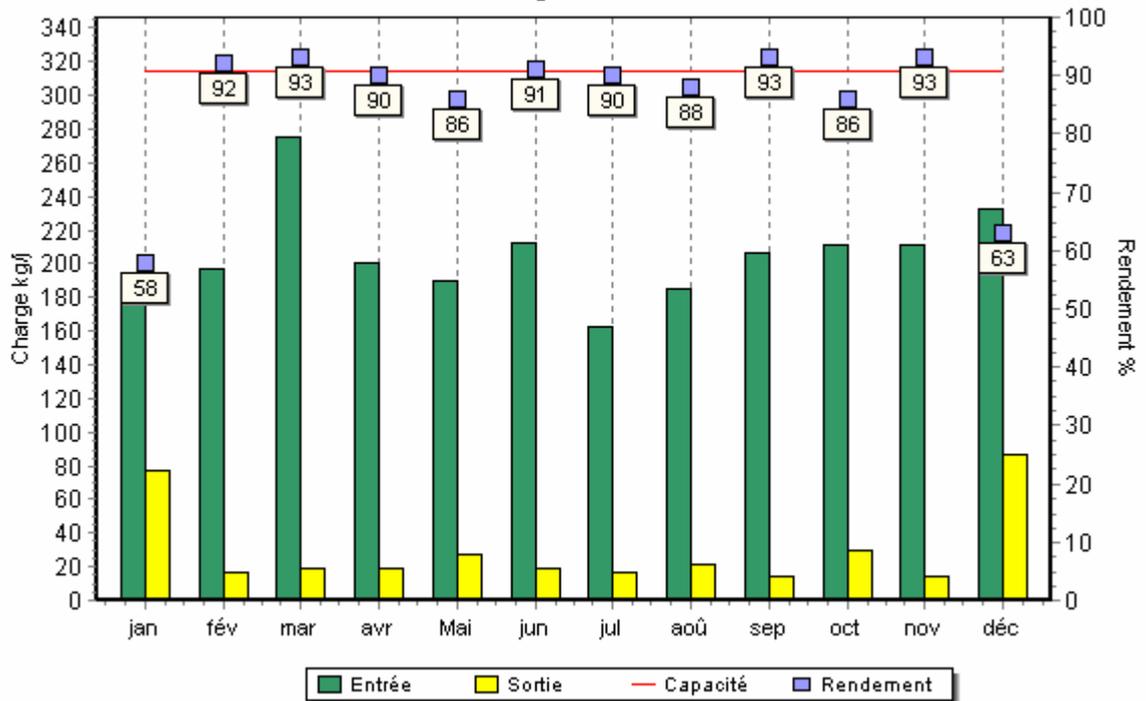
Evolution des charges et du rendement par paramètre

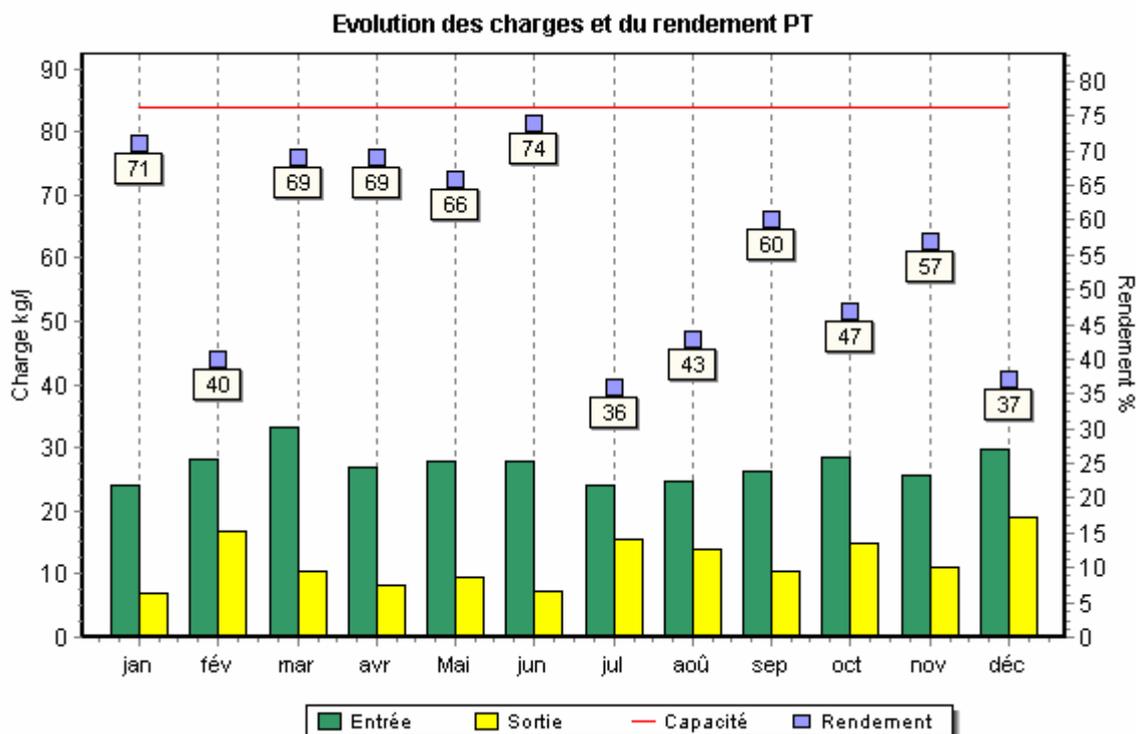


Evolution des charges et du rendement DBO5



Evolution des charges et du rendement NTK





Détail des non conformités

Sortie système			Paramètres concernés	Dépassement du domaine de traitement garanti	Commentaires
Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhabilitoire			
05/01/2010	Oui		NTK	Oui	
19/05/2010	Oui		MES	Non	
03/08/2010	Oui		NTK	Non	
01/12/2010	Oui		NTK	Oui	
16/12/2010	Oui		NTK	Oui	

Boues évacuées par mois

